



HAL
open science

La conservation de la faune

Benjamin Günther

► **To cite this version:**

| Benjamin Günther. La conservation de la faune. Science politique. 2023. dumas-04750100

HAL Id: dumas-04750100

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04750100v1>

Submitted on 23 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Benjamin Günther

**La conservation de la faune :
entre programmes internationaux et action de la société civile**

GÜNTHER, Benjamin. *La conservation de la faune [en ligne] : entre programmes internationaux et action de la société civile*. Sous la direction de Thibaud BONCOURT. Mémoire de master professionnel 2e année : Relations internationales. Gestion de programmes internationaux, inter-gouvernementaux et non gouvernementaux. Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3, 2023.

Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-LYON3/dumas-04750100>



Document diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »

Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



Faculté de Droit

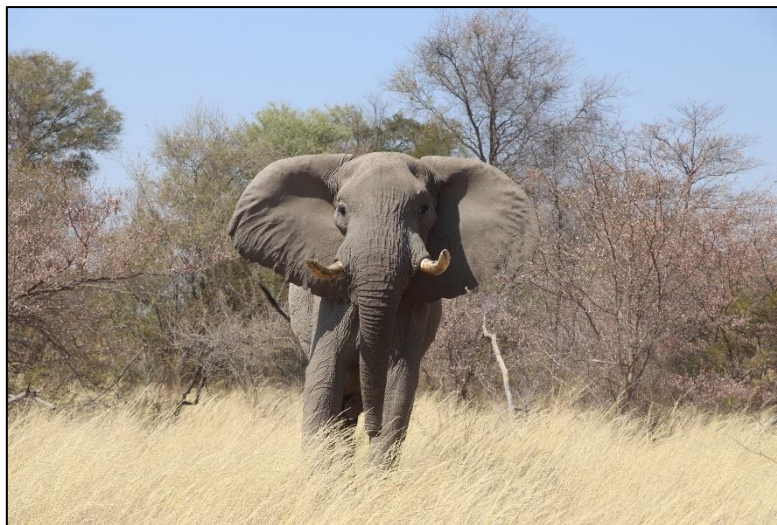
LA CONSERVATION DE LA FAUNE : ENTRE PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**Mémoire pour le Master 2 Relations Internationales – Parcours Gestion de
programmes internationaux (OIG/ONG)**

Sous la direction de M. le professeur Thibaut BONCOURT

Stage au Botswana au sein du programme Community Coexistence de Wild Entrust Africa

Présenté et soutenu par Benjamin GÜNTHER le 8 septembre 2023



Année universitaire 2022-2023

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	8
PREMIERE PARTIE : DE LA NECESSITE D'UNE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT A UNE CONSERVATION INTERNATIONALE DE LA FAUNE.....	28
CHAPITRE 1 : La conservation de la faune, une problématique environnementale émergente à l'épreuve de la remise en cause et des failles du système international.....	28
Titre 1 : De l'utilitarisme à la reconnaissance de la valeur de la faune sauvage et d'une responsabilité humaine dans sa mise en danger, l'essor de la conservation sur la scène internationale.....	29
Titre 2 : La résurgence du principe de souveraineté étatique dans la sphère transnationale, entre opportunité et limite pour la conservation de la faune.....	38
CHAPITRE 2 : Entre réorientation stratégique et diversification des acteurs engagés, la conservation de la faune comme exemple d'adaptation pour les problématiques environnementales internationales.....	45
Titre 1 : Vers une nouvelle gouvernance environnementale pour la conservation internationale ?.....	46
Titre 2 : La confirmation des ONG et des acteurs privés comme intervenants incontournables de la conservation de la faune.....	52
CONCLUSION PARTIELLE.....	59
DEUXIEME PARTIE : DE LA PROTECTION D'UN ECOSYSTEME EXCEPTIONNEL A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'EXEMPLE DE CONSERVATION DE LA FAUNE DU DELTA DE L'OKAVANGO.....	61
CHAPITRE 1 : La gestion de l'Okavango, un projet transfrontalier au cœur des programmes internationaux.....	61

Titre 1 : De la KAZA aux réserves naturelles, la gestion de la faune du delta de l’Okavango comme modèle pour la conservation internationale.....	61
Titre 2 : La hausse du rôle des ONG dans la conservation internationale, l’exemple de Wild Entrust Africa au Botswana.....	80
CHAPITRE 2 : Agir pour l’Homme et son environnement, le programme Community Coexistence de Wild Entrust Africa.....	90
Titre 1 : Lutter contre la pauvreté et œuvrer pour la conservation, le programme Community Coexistence à Habu.....	90
Titre 2 : De la recherche scientifique à la sensibilisation du public, transmettre les enjeux de la conservation (exemple des programmes Botswana Predators Conservation et Coaching Conservation)	104
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	114
ANNEXES.....	117
ANNEXES PHOTOGRAPHIQUES.....	121
BIBLIOGRAPHIE.....	131
SITOGRAFIE.....	139

REMERCIEMENTS

La réalisation d'un stage professionnel dans le domaine de la conservation de la faune en Afrique australe ne se limitait pas au simple achèvement de cinq années d'études supérieures. Il s'agissait en réalité de l'accomplissement d'un rêve d'enfant, muté en projet de carrière au fil de mon parcours scolaire et universitaire. Si mon séjour au Botswana s'est parfois apparenté à une aventure personnelle dans un environnement étranger, à la découverte d'une culture et d'un mode de vie différents, je n'aurais pas bénéficié de tous ces enseignements sans l'aide de nombreuses personnes. Il me tient donc à cœur de les remercier, car sans eux cette expérience n'aurait pas été possible.

Je souhaite ainsi d'abord remercier mon directeur de mémoire, le professeur Thibaut Boncourt, pour le temps investi, l'accompagnement et les conseils prodigués dans mon projet de stage et la rédaction de mon écrit.

Je souhaite également remercier mon directeur de stage, le professeur David Cumin, pour la confiance accordée à mon projet.

Je souhaite ensuite remercier le docteur John Weldon « Tico » McNutt, directeur de Wild Entrust Africa, pour m'avoir donné l'opportunité de rejoindre le programme Community Coexistence.

Je remercie particulièrement le docteur Ben Heermans, mon tuteur de stage, pour son accueil à mon arrivée au Botswana, son aide et ses conseils alors que je vivais mes premiers jours en Afrique. Sa connaissance du bush et son expertise m'ont permis de m'insérer facilement dans le programme et de me repérer rapidement sur place.

J'ai une pensée particulière pour mes collègues, qui m'ont immédiatement intégré dans l'équipe. Je les remercie pour leur bienveillance et leur envie permanente de partager

avec moi leur culture et les mœurs locaux. J'aimerais aussi sincèrement remercier Thuto Dimbo, mon collègue et mon binôme sur le terrain, pour son aide et son enthousiasme tout au long de ces trois mois.

Je remercie Peter Brack et l'équipe du programme Botswana Predator Conservation, pour leur accueil sur le Dog Camp. Les quelques jours passés à leurs côtés m'ont permis de découvrir leurs méthodes de recherche et d'observer un grand nombre d'animaux sauvages. Ces données ont été importantes dans mon travail de recherche et de documentation.

Mes recherches de stage au Botswana n'auraient probablement pas été concluantes sans le soutien d'Angélique Saverino, directrice de l'Alliance Française à Gaborone, et d'Isabelle Perrot. Je les remercie pour le temps qu'elles m'ont consacré et les précieuses informations qu'elles m'ont transmises.

Je souhaite aussi remercier Stéphanie et Fabrice Belfiore pour les nombreux conseils qu'ils m'ont prodigué et le retour sur leur expérience au Botswana, en tant qu'anciens expatriés. Leur témoignage m'a conduit à démarcher en priorité des structures botswanaises impliquées dans la conservation de la faune locale.

Enfin, je dois beaucoup à ma famille et à mes proches, vers lesquels vont mes pensées. J'ai pu compter sur leur soutien sans faille à chaque étape de mon projet. Ils n'ont cessé de croire et de me pousser vers mes objectifs, dans les moments de doutes comme dans ceux où l'aventure devenait réelle.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFD : Agence Française de Développement

BPC : Programme Botswana Predator Conservation de Wild Entrust Africa

BDF : Botswana Defense Force

CC : Programme Coaching Conservation de Wild Entrust Africa

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CIJ : Cour Internationale de Justice

CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CoEx : Programme Community Co-Existence de Wild Entrust Africa

EAZA : European Association of Zoos and Aquariums

EEP : EAZA-Ex-situ Program

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

IPACC : Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique

KAZA TFCA : Kavango – Zambezi Transfrontier Conservation Area

KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau

NG8 : Circonscription administrative du Ngamiland-Ouest

OIG : Organisation intergouvernementale

OIPN : Office International pour la Protection de la Nature

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PAPACO : Programme sur les aires protégées d'Afrique & Conservation de l'UICN

PBI : Protection biologique intégrée

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

SADC : Communauté de développement d'Afrique australe

SWM : Programme Sustainable Wildlife Management

UE : Union Européenne

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UIPN : Union Internationale pour la Protection de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

WAZA : World Associations of Zoos and Aquariums

WEA : Wild Entrust Africa

WWF : World Wildlife Fund for Nature

ZAA : Association des zoos et aquariums d'Océanie

INTRODUCTION

« Nous avons autant d’occasions de changer la planète dans le bon sens que d’occasions de la détruire. »

Elizabeth Kolbert, lauréate du Prix Pulitzer 2015 pour *The Sixth Extinction : An Unnatural History*

En 2015, Elizabeth Kolbert recevait le prix Pulitzer de l’essai pour *The Sixth Extinction : An Unnatural History*, un ouvrage destiné au grand public, dans lequel la journaliste et autrice américaine défend la thèse d’une « sixième extinction de masse » de la biodiversité sur Terre, directement provoquée par l’activité humaine¹. Des grandes théories naturalistes depuis Charles Darwin à des exemples concrets d’extinction ou de menace sur les écosystèmes, Elizabeth Kolbert tente de sensibiliser l’opinion publique aux inquiétudes environnementales de la communauté scientifique concernant la protection de la biodiversité. En effet, si une prise de conscience en la matière est apparue au sein de la communauté internationale avec la Conférence de Stockholm en 1972, les taux d’extinction d’espèces constatés aujourd’hui encore par les chercheurs restent particulièrement alarmants. En 2015, la revue *Science Advances* publiait ainsi une étude révélant que le taux de disparition des espèces de vertébrés observé durant le XXe siècle était 100 fois plus élevé que le taux de « fond » prévalant sur les cinq premières extinctions de masse². Si l’on se réfère à celui-ci, le nombre d’espèces disparues lors du siècle dernier aurait dû s’éteindre sur une période comprise entre 800 et 10 000 ans. Si la tendance n’évolue pas dans les années à venir, les chercheurs en charge de cette étude ont estimé le futur taux de disparition moyen de 2 espèces pour 10 000 par tranche de 100 ans³. Une accélération du phénomène qui confirme l’émergence d’une sixième extinction de masse, majoritairement admise et appelée « l’extinction de l’Holocène »⁴. Pourtant, l’idée d’extinction a longtemps été ignorée ou

¹ DRAKE, Nadia. « La sixième extinction massive a déjà commencé », *National Geographic*, 9 novembre 2017.

² CEBALLOS, Gerardo et al. « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Sci. Adv.* **1**, e1400253, 2015, p. 1.

³ *Ibid*, p.4.

⁴ En référence à l’Holocène, la période géologique succédant au Pléistocène et à la glaciation de Würm il y a près de 12 000 ans, qui s’étend jusqu’à aujourd’hui.

discutée et doit son sens actuel à l'enchaînement des travaux de recherches scientifiques dans plusieurs domaines des sciences naturelles.

Section I : L'admission du principe d'extinction : un long processus historique

La notion d'extinction de masse est récente. En effet, jusqu'au XVIII^e siècle, il était répandu de croire que les fossiles ou les ossements découverts qui ne correspondaient à aucune forme de vie connue, appartenaient à une faune « *antédiluvienne* », disparue lors du Grand Déluge de l'épisode biblique⁵. Il fallut attendre les Lumières et la rédaction d'ouvrages diffusant les connaissances scientifiques sur le monde du vivant, pour commencer à contrer cette théorie. Les travaux de Georges-Louis Leclerc de Buffon et de Louis Jean Marie Daubenton dans *L'Histoire naturelle, générale et particulière*, ou les différents articles publiés dans *L'Encyclopédie méthodique* dirigée par Diderot, ont ainsi marqué une étape majeure dans la compréhension des sciences naturelles. Bien qu'incomplètes – les planches de Buffon se limitant à une partie des quadrupèdes et des oiseaux - et ne couvrant pas l'intégralité des connaissances en zoologie durant les années 1760⁶, ces premières recensions du monde animal ont permis de populariser les sciences étudiant la nature et d'attirer une nouvelle génération de biologistes, anatomistes, naturalistes etc. Parmi celle-ci, Georges Cuvier fut l'un des premiers à comprendre que la Terre avait connu plusieurs périodes d'extinction, qu'il compara à des périodes de catastrophes nommées « *révolutions du globe* »⁷. Plusieurs hypothèses sur le nombre de ces cataclysmes furent émises, la dimension « *catastrophe* » étant peu à peu remplacée par l'idée de « *crise biologique* » menant à de nombreuses extinctions⁸. Les théories de l'évolution de Charles Darwin ou « *actualistes* » du géologue Charles Lyell émergèrent au sein de la doctrine scientifique entre le milieu du XIX^e et le XX^e siècle, rejetant la thèse d'une « *transformation aléatoire des communautés biologiques du fait*

⁵ BUFFETAUT, Éric. « « Il y a eu cinq grandes extinctions en masse au cours des temps géologiques. » », *Sommes-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012, pp. 23-27.

⁶ SCHMITT, Stéphane. « Les liens entre les volumes de planches de l'*Encyclopédie* et l'*Histoire naturelle* de Buffon », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, vol. 57, no. 1, 2022, pp. 41-71.

⁷ BUFFETAUT, Éric. « « Il y a eu cinq grandes extinctions en masse au cours des temps géologiques. » », *Sommes-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012, pp. 23-27.

⁸ *Ibid.*

de phénomènes cataclysmiques »⁹. C'est finalement dans les années 1980 qu'un nouveau mouvement de chercheurs définit le concept d'extinction de masse comme celui d'une période connaissant une « *augmentation spectaculaire du nombre des disparitions d'espèces, dans un laps de temps relativement court, et souvent dans les environnements les plus divers* »¹⁰. Il est intéressant d'étudier ces périodes pour comprendre le caractère inédit de la période d'extinction actuelle.

Section II : Des cinq premières extinctions de masse à l'Anthropocène : le passage d'un phénomène géologique cyclique à un bouleversement biologique d'origine humaine

On recense donc cinq extinctions de masse durant les différents temps géologiques. La première est intervenue à la fin de l'Ordovicien il y a environ 443 millions d'années et serait principalement liée à une dégradation climatique, touchant alors environ 86% des espèces¹¹. La deuxième, l'extinction du Dévonien, s'est déroulée il y a près de 359 millions d'années et a entraîné la disparition de 75% des espèces à la suite d'une glaciation suivie d'un réchauffement du climat, ainsi que d'une anoxie des océans, probablement liés au développement des espèces de plantes sur les masses terrestres, voire à l'impact d'un astéroïde¹². L'extinction du Permien-Trias il y a 251 millions d'années, est en réalité la plus meurtrière de ces cinq périodes, puisqu'on estime que celle-ci a décimé jusqu'à 96% des espèces animales vivants sur Terre. Ce quasi-anéantissement de la faune pourrait être lié à la formation de la Pangée, une forte activité volcanique et à la modification des niveaux marins, impactant le climat, l'oxygène disponible et la quantité de dioxyde de carbone dans les océans¹³. Près de 50 millions d'années plus tard, des causes similaires et une acidification des océans expliqueraient l'extinction du Tris-Jurassique et la disparition de 80% des espèces,

⁹ LANGLOIS, Cyril. « Les extinctions massives dans les temps géologiques », *Encyclopédie de l'Environnement*, 2020.

¹⁰ BUFFETAUT, Éric. « « Il y a eu cinq grandes extinctions en masse au cours des temps géologiques. » », *Sommes-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012, pp. 23-27.

¹¹ LANGLOIS, Cyril. « Les extinctions massives dans les temps géologiques », *Encyclopédie de l'Environnement*, 2020.

¹² BARNOSKY, A.D. *et al.* « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Nature* 471, 2011, pp. 51-57.

¹³ *Ibid.*

terrestres comme marines¹⁴. Enfin, l’extinction du Crétacé-Paléogène survenue il y a 66 millions d’années, est probablement la plus célèbre car celle-ci mit fin au règne des dinosaures. De nombreux autres familles d’organismes ont également été touchés - des mammifères aux oiseaux et reptiles volants ou marins – avec environ 75% des espèces disparues¹⁵. Les hypothèses retenues aujourd’hui sont une activité volcanique du Deccan en Inde additionnée à l’impact d’une météorite dans la péninsule du Yucatan¹⁶. Ces évènements seraient responsables d’incendies, de tsunamis et d’un dérèglement climatique prenant la forme d’un refroidissement global suivi d’un réchauffement¹⁷ auxquels la majorité de la faune et de la flore n’aurait pas survécu. Cette chronologie nous permet d’établir des caractéristiques communes entre les cinq différentes extinctions massives recensées. Tout d’abord la temporalité, puisque chacune de ces périodes s’est déroulée sur une durée limitée par rapport aux temps géologiques. Ensuite, ces phases de grandes extinctions se sont étendues à l’échelle mondiale et ont entraîné à chaque reprise une chute majeure de la biodiversité existante. Enfin, ces extinctions massives auraient été causées par des phénomènes géologiques ou des bouleversements climatiques apparus au cours de l’histoire terrestre. Ce dernier point constitue la différence fondamentale avec la « sixième extinction » que nous traiterons ici, puisque son origine serait cette fois humaine. En effet, les études de l’équipe de chercheurs menée par Gerardo Ceballos ont démontré une corrélation entre la hausse du taux d’extinction des espèces animales à l’échelle mondiale et le développement de l’activité humaine lors des derniers siècles¹⁸. Pour une partie de la communauté scientifique, le début de l’extinction de l’Holocène aurait même débuté il y a environ 10 000 ans avec la disparition de la « mégafaune » du Pléistocène¹⁹ (composée par exemple des mammouths, des smilodons, des rhinocéros laineux ou encore des paresseux géants). Si l’explication retenue a longtemps été celle d’un changement climatique auquel ces espèces n’auraient pas réussi à s’adapter, l’hypothèse que la disparition de ces dernières ait été favorisée par la pression

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ LANGLOIS, Cyril. « Les extinctions massives dans les temps géologiques », *Encyclopédie de l’Environnement*, 2020.

¹⁶ COURTILLOT, Vincent. « Quand disparaissent en masse les espèces biologiques », *Sigila*, vol. 41, no. 1, 2018, pp. 115-129.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ CEBALLOS, Gerardo et al. « Has the Earth’s sixth mass extinction already arrived? », *Sci. Adv.* **1**, e1400253, 2015, p. 2.

¹⁹ DELEAGE, Jean-Paul. « Effondrements, science et politique », *Écologie & politique*, vol. 64, no. 1, 2022, pp. 105-110.

anthropique est aujourd'hui sérieusement considérée²⁰. Il s'agirait donc de la première « vague » de l'extinction de l'Holocène. La deuxième serait beaucoup plus récente et aurait débuté avec la révolution industrielle puis le développement d'une société de consommation mondiale. Cette période débutant durant les années 1830, correspond à l'entrée dans l'époque de ce que la doctrine scientifique nomme « l'Anthropocène »²¹. L'Homme a alors franchi un nouveau cap dans sa relation avec son environnement, augmentant de manière exponentielle sa pression sur les ressources naturelles, pour des raisons tant économiques que démographiques. De plus, ce mode de vie instauré par les puissances occidentales dominant les relations internationales, s'est par la suite étendu aux puissances émergentes et à l'ensemble du globe par le phénomène de la mondialisation²².

Certes, certaines extinctions emblématiques sont antérieures à ce décollage économique et industriel du XIXe siècle, et démontrent que l'Homme avait déjà provoqué la disparition de plusieurs espèces lors des siècles précédents et des différentes grandes explorations, du fait de la chasse, de la surexploitation ou de zooépidémies dues à la domestication ou l'importation d'espèces étrangères. Nous pouvons citer par exemple les extinctions du légendaire dodo de l'île Maurice et de l'auroch au XVIIIe siècle ou de la rhytine de Steller (un grand mammifère marin arctique) seulement quelques dizaines d'années après sa découverte au XVIIIe siècle²³. Toutefois, il est indéniable que les avancées technologiques et la mutation des sociétés vers un modèle productiviste au XIXe siècle, suivie de la « Grande accélération »²⁴ après 1945 et la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont marqué un tournant dans la relation entre Homo Sapiens et son environnement. L'intensification du prélèvement des ressources et des contraintes exercées sur les écosystèmes naturels a logiquement eu pour contre-coup immédiat une explosion des disparitions d'espèces au sein de la faune mondiale. Cependant, il serait inexact de réduire le déséquilibre de la biosphère depuis l'Anthropocène à la simple conséquence de l'évolution technologique de l'Homme. En effet, si l'on se réfère à l'analyse de l'écologiste Jean Zin, la crise environnementale actuelle peut davantage être appréhendée comme le résultat d'un processus « techno-scientifique »²⁵, lié aux

²⁰ BUFFETAUT, Éric. « « Les hommes préhistoriques ont provoqué la disparition du mammouth. » », *Somme-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012, pp. 93-98.

²¹ ZIN, Jean. « L'Anthropocène nous rend responsables du monde », *EcoRev'*, vol. 44, no. 1, 2017, p. 24.

²² *Ibid*, p. 27.

²³ BUFFETAUT, Éric. « « Une sixième grande extinction est en train de se produire. » », *Somme-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012, pp. 131-136.

²⁴ ZIN, Jean. « L'Anthropocène nous rend responsables du monde », *EcoRev'*, vol. 44, no. 1, 2017, p. 25.

²⁵ *Ibid*, p. 26.

problématiques classiques de sécurité et de pouvoir dans les rapports de force sur la scène internationale. Il est ainsi important de relever que, face à ce modèle de développement, une conscience environnementale et la recherche d'alternatives respectueuses de la nature ont émergé dès le XIXe siècle. Ces premières réflexions sont fondamentales dans le cadre de notre sujet, car elles sont à l'origine de notre conception actuelle du développement durable et de la conservation des espèces naturelles.

Section III : Les premières réflexions sur les rapports entre l'Homme et la nature : aux origines de la notion de conservation.

§1 Du catastrophisme de Marsh aux premières politiques environnementales aux États-Unis

Le XIXe siècle marque une étape majeure dans l'histoire des relations internationales aussi bien d'un point de vue diplomatique que politique. Si nous ne nous étendons pas sur la complexité et le caractère déterminant de ce siècle sur l'histoire contemporaine, nous retiendrons que les rivalités de « l'âge des nations »²⁶ et les avancées technologiques de l'époque ont joué un rôle majeur dans la dynamique industrielle et la révolution productiviste des sociétés en Occident. Au-delà de la restructuration des interactions entre acteurs du système international, cette période s'inscrit comme un point de bascule dans la relation entre l'humanité et la nature. En effet, l'Homme a alors atteint une capacité à modifier son environnement pour l'accorder à ses desseins. Il ne s'arrête plus aux vastes campagnes de défrichage forestier ou au sculptage et à la perforation de la terre par l'extraction minière. Celui-ci a désormais la capacité de moduler les obstacles géographiques jusqu'à présent intouchables. Le développement des premiers réseaux ferroviaires en Europe ou aux États-Unis durant la guerre de Sécession, ainsi que la construction des canaux de Suez et de Panama²⁷ sont autant d'exemples qui témoignent des capacités humaines à se défaire des

²⁶ Nous choisirons ici cette domination pour caractériser la vague de revendications nationales en Europe et les concurrences entre acteurs du jeu international, entre colonisation, jeu d'influence et alliances stratégiques ambivalentes dans un contexte né de la fin des guerres napoléoniennes et des inspirations suscitées par la Révolution Française.

²⁷ La construction de cet ouvrage fut terminée en 1910 mais ses travaux débutèrent en 1882.

contraintes naturelles. Nonobstant, en déduire que l'Homme a alors acquis une posture de domination sur son environnement serait une grave erreur d'appréciation, dont les conséquences pourraient être fatales si nous ne considérons pas les risques engendrés par l'impact de nos activités²⁸. C'est par ailleurs face à l'essor de ce modèle de production que Georges Perkins Marsh, un diplomate et homme de lettre américain, fut l'un des premiers à alerter sur l'utilisation non contrôlée des milieux naturels²⁹. Ce dernier s'inquiétait du manque de connaissances des sociétés sur les processus naturels, ce qui expliquait selon lui la multiplication des pratiques destructrices conduites au cours des siècles contre les espaces naturels et qui se développaient à grande échelle depuis la révolution industrielle³⁰. Dans ses écrits, Marsh qualifie l'Homme « *d'agent perturbateur* »³¹ dont l'influence rompt les équilibres naturels. Il est alors l'un des premiers à dénoncer le prélèvement non régulé des ressources et des espèces, considérant que les hommes ont une tendance à consommer plus que ce dont ils ont besoin et mène « *une guerre contre l'ordre de la nature* »³². Il est également l'un des premiers à alerter de l'impact humain sur notre environnement à long terme, craignant l'instauration d'une période de chaos en cas d'effondrement naturel. Ce dernier déclarait ainsi que « *la Terre devient rapidement un foyer impropre pour ses habitants les plus nobles, et une autre ère de crimes humains égaux et d'humanité l'imprévoyance, [...] la réduirait à une telle condition de productivité appauvrie, de surface brisée, d'excès climatique, comme pour menacer la dépravation, la barbarie, et peut-être même l'extinction de l'espèce* »³³. Au-delà de sa dimension catastrophiste, cette analyse de Marsh illustre une vision avant-gardiste pour l'époque, dont l'analyse repose sur un ensemble de disciplines et de variables, aussi bien scientifiques que socio-économiques. L'influence de Marsh s'est d'abord traduite dans la sphère politique américaine, avec plusieurs services administratifs ou textes législatifs consacrés à la protection de la nature, tels qu'un Service forestier national en 1873 ou le *Forest reserve act* de 1891, sur la protection et l'exploitation raisonnée des espaces

²⁸ ZIN, Jean. « L'Anthropocène nous rend responsables du monde », *EcoRev'*, vol. 44, no. 1, 2017, p. 26.

²⁹ MARSH, Georges Perkins. *Man and nature: Or, physical geography as modified by human action*, Charles Scribner, 1864.

³⁰ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 107.

³¹ MARSH, Georges Perkins. *Man and nature: Or, physical geography as modified by human action*, Charles Scribner, 1864, p. 41.

³² BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 108.

³³ MARSH, Georges Perkins, *Man and nature: Or, physical geography as modified by human action*, Charles Scribner, 1864, p. 44.

forestiers³⁴. En effet, les États-Unis furent l'un des pays pionniers en matière de politique environnementale avec la création des premiers parcs nationaux dès le XIXe siècle, dont l'objectif de fonder des sanctuaires pour la nature découlait tant d'une conception romantique des étendues sauvages héritée d'artistes comme William Wordsworth ou George Catlin, que du projet de l'intellectuel Henry David Thoreau à partir de 1858³⁵. Ce dernier défendit la création d'espaces dédiés à une protection de la nature prenant la forme de réserves nationales, afin de garantir un équilibre entre la nature sauvage (appelée « *wilderness* ») et celle domestiquée³⁶. Il est intéressant d'observer que Thoreau intègre lui aussi la dimension urgentiste à son discours, l'humanité devant s'en résoudre à « *la croûte terrestre pour se nourrir* »³⁷ en cas de mauvaise gestion de cette *wilderness*. Son but est de démontrer que celle-ci n'est pas un obstacle ou une entité hostile à l'humanité et qu'au contraire, elle offre un grand nombre de possibilités pour la nation américaine et son développement. Thoreau a donc également envisagé les parcs nationaux comme un moyen pour les États-Unis de créer une industrie du tourisme au sens moderne du terme. On peut supposer que l'idée de se porter garants et protecteurs de ces espaces naturels, offerts par une terre nouvelle et immaculée aux premiers colons venus d'Angleterre, a pu séduire les gouvernants par sa dimension tant religieuse que conforme à l'idée d'une « Destinée manifeste » du peuple américain. Toutefois, le succès rencontré par les plans de Thoreau s'explique principalement par le fait que ces parcs nationaux ont servi à pallier l'absence d'histoire ancienne américaine sur son continent³⁸ et marquer la réconciliation des deux camps après la fin de la guerre de Sécession. Les premiers parcs nationaux sont donc nés aux États-Unis durant la seconde moitié du XIXe siècle³⁹, accompagnés de mesures légales de protection pour la faune locale (interdictions de la chasse dans ces parcs en 1895 et du transport de toute espèce dont la chasse ou la capture était prohibée en 1900⁴⁰). Jadis centraux dans la culture amérindienne, les grands mammifères emblématiques d'Amérique du Nord et leur milieu naturel ont ainsi été récupérés par les

³⁴ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 109.

³⁵ SPECQ, François. « Henry D. Thoreau et la naissance de l'idée de parc national », *Écologie & Politique*, n°36, 2008, pp. 29-40.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ THOREAU, Henry David. *Les forêts du Maine*, Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2004, p. 161.

³⁸ SPECQ, François. « Henry D. Thoreau et la naissance de l'idée de parc national », *Écologie & Politique*, n°36, 2008, pp. 29-40.

³⁹ Le premier d'entre eux, le célèbre parc de Yellowstone, sera créé en 1872 par décret présidentiel, suivis par les parcs de Yosemite et de Sequoia en 1890, le dernier étant déjà un espace protégé par un décret d'Abraham Lincoln de 1864, mais n'ayant jusqu'alors pas le statut de parc national.

⁴⁰ SPECQ, François. « Henry D. Thoreau et la naissance de l'idée de parc national », *Écologie & Politique*, n°36, 2008, pp. 29-40.

États-Unis dans leur quête d'identité, devenant alors une part intégrante de la nation américaine et une autre forme de l'appropriation de son territoire.

§2 Préservation contre conservation : réflexions sur la place de la nature et son rapport à l'humanité

L'exemple des parcs nationaux, initialement imaginés par des artistes louant la beauté et la richesse de ces espaces naturels et finalement fondés pour répondre à des objectifs sociétaux, est assez représentatif du débat que va connaître le mouvement écologiste hérité de Marsh⁴¹ qui se développe en Amérique, puis en Europe. Celui-ci sera rapidement scindé en deux branches, « *préservationniste* » et « *conservationniste* »⁴², qui s'opposent sur leur perception de la nature. D'un côté la tendance préservationniste, menée par des personnalités telles que le naturaliste John Muir ou l'écrivain Ralph Waldo Emerson, s'inscrit dans la conception poétique et contemplative des premiers travaux de Thoreau. Elle fut inspirée par les différentes expéditions dans les grandes forêts américaines de ces auteurs. Ces derniers considèrent la *wilderness* comme un « *espace autonome, intègre et originel* »⁴³, jusqu'ici épargné par l'Homme. Celle-ci doit alors être préservée dans son état originel sans aucun emprunt au bénéfice des activités humaines, son rôle n'étant pas de servir l'humanité⁴⁴. L'idée de préservation selon Muir correspond donc à maintenir l'état « *naturelle et de solitude* »⁴⁵ de la *wilderness* et nous contenter de « *l'observer* »⁴⁶ avec respect (acceptant tout de même les activités de loisir comme le tourisme). Pour des historiens comme Yves Feguarido n'était pas une proposition de politique de protection de la nature, mais plutôt une tentative de nationaliser des espaces selon des considérations esthétiques voire religieuses, afin de « *mettre en scène une nature « culturalisée » et archétype de la wilderness vierge* »⁴⁷. Il est

⁴¹ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 110.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ PAQUOT, Thierry. « John Muir, l'émerveilleur », *Préserver les solitudes. Parcs et forêts de l'Ouest sauvage*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Paquot Martin, texte présenté et commenté par Paquot Thierry. Presses Universitaires de France, 2020, pp. 7-28.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ FIGUEIREDO, Yves. « Aux sources du débat écologique contemporain : l'expérience américaine », *Revue française d'études américaines*, 2006, n° 109, p. 77.

clair que la vision de la nature prônée par les préservationnistes, avec sa dimension divine ou mystique, était erronée et fantasmée et ne pouvait s'imposer à terme dans le mouvement écologiste sans proposer de compromis quant à l'utilisation des ressources naturelles. Thoreau avait lui-même qualifié la *wilderness* de « *matière première de l'humanité* »⁴⁸ afin de convaincre l'opinion dans son plaidoyer pour les parcs nationaux.

De l'autre côté de ce mouvement écologiste, l'approche conservationniste eut comme figure de proue Gifford Pinchot. Formé en France à la gestion forestière, il œuvra à son retour aux États-Unis pour une utilisation des ressources naturelles respectant un équilibre entre production et prélèvement⁴⁹. Ce dernier s'opposa à la préservation, considérant qu'une exploitation de la nature de manière « raisonnée »⁵⁰ était envisageable et nécessaire pour mettre en œuvre la protection de la nature. La réussite de Pinchot tient probablement à sa théorisation de la conservation dès 1910⁵¹ et sa portée universaliste, entre prise de conscience environnementale contemporaine et démonstration du modèle américain comme exemple sur la scène internationale. La vision anthropocentriste de la nature de Pinchot collait effectivement davantage avec les enjeux sociétaux de l'époque, entre développement industrielle et revendications sociales. L'extension urbaine marquait alors la fin du « rêve américain », projet de Thomas Jefferson qui favorisait l'implantation pionnière à travers le territoire américain, offrant alors la perspective pour chacun de devenir propriétaire. À la suite de l'achèvement de l'aménagement du continent et l'absence de nouvelles terres à pourvoir, une partie de la classe populaire et immigrée se tourna vers le mouvement populiste croissant aux États-Unis. Proche du président Theodore Roosevelt, Pinchot fit partie de l'équipe chargée des questions écologiques par Washington. La conservation est ainsi devenue l'un des piliers du programme du 26^e pensionnaire de la Maison Blanche et servit de moyen pour dénoncer les promesses électorales démagogues et lutter contre la corruption de certains de ses opposants politiques⁵². En effet, Roosevelt et Pinchot entreprirent une démarche dite progressiste, devant permettre au peuple américain de reprendre le contrôle de ses ressources

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 111.

⁵⁰ PAQUOT, Thierry. « John Muir, l'émerveilleur », *Préserver les solitudes. Parcs et forêts de l'Ouest sauvage*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Paquot Martin, texte présenté et commenté par Paquot Thierry. Presses Universitaires de France, 2020, pp. 7-28.

⁵¹ DUBAN, François. « L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires », *Hérodote*, vol. 100, no. 1, 2001, pp. 55-86.

⁵² *Ibid.*

de manière régulée selon des principes démocratiques et scientifiques⁵³. Il ne s'agissait alors pas d'une approche durable de la gestion des ressources naturelles (principalement l'eau et le bois), l'objectif initial étant de permettre à la génération actuelle de bénéficier de celles-ci grâce à leur gestion institutionnalisée et raisonnée. Ces ressources sont désignées par la notion de « *public good* »⁵⁴ décrite par Pinchot comme la légitimation de leur usage à des fins économiques et de bien-être par la population actuelle, en évitant de les « gaspiller ». Pinchot justifiait cette conception particulièrement anthropocentrée par le fait que le caractère limité de ces biens et l'expertise scientifique encadrant leur usage économique, créeraient dès lors un équilibre écologique pour les futures générations. C'est cette perspective qu'adopta et défendit Roosevelt en 1908 dans un discours patriotique sur l'importance de l'intérêt collectif et de la « *national efficiency* », faisant de la conservation « *un devoir national* »⁵⁵. Il s'agit également d'une étape fondamentale, la conservation étant alors présentée sous la forme d'une solution durable pour les générations futures, pouvant alors être considérée comme les prémices du développement durable actuel et le point culminant de la politique environnementale de Roosevelt. Avec des textes législatifs comme l'*Antiquities Act* de 1906 (qui permet au président de nommer des monuments nationaux naturels dans les réserves fédérales et de les protéger) ou la création de plus de 150 forêts nationales⁵⁶, le bilan environnemental de Theodore Roosevelt est l'un des plus importants de l'histoire américaine. Ces réalisations ont indéniablement ouvert un nouveau chapitre pour le mouvement écologiste, en introduisant à l'échelle internationale la question environnementale dans le débat politique et scientifique. De nouvelles problématiques connexes sont alors simultanément apparues, comme ce fut le cas de la faune, jusqu'alors non considérée.

§3 L'apparition de la problématique de la protection de la faune au XXe siècle, une vision encore utilitariste et des premières tentatives limitées (1900-1948)

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 112.

⁵⁵ BLANCHARD Newton Crain et al. (eds.), *Proceedings of a conference of governors in the White House*, Washington, D.C., May 13-15 1908 (Washington: Government Printing Office, Theodore Roosevelt, 1909).

⁵⁶ DODDS, Graham. *Take up Your Pen*, University of Pennsylvania, 2013, p. 146.

L'essor du mouvement écologiste, au-delà des conflits et oppositions internes accompagnant sa naissance, a permis d'exposer de nouvelles thématiques sur la scène politique internationale. L'une de celle-ci fut la protection de la faune, dont l'exploitation paraissait inhérente et nécessaire au processus d'industrialisation moderne. John Muir et ses confrères préservationnistes furent parmi les premiers à militer en faveur de sa sauvegarde. Cependant, les premières réflexions sur le sujet s'inscrivirent dans la démarche utilitariste promue par l'approche conservationniste. En effet, ce sont les pénuries et la concurrence internationales pour certaines ressources naturelles qui ont d'abord alerté sur la situation de certaines espèces sauvages. Les premières politiques de protection de la faune avaient donc un objectif économique et visaient à maintenir des effectifs suffisants pour les espèces concernées, afin d'assurer la continuité de certaines activités grâce à des mesure de régulation. Face aux rivalités entre pêcheurs au large des côtes canadiennes et à la baisse des stocks de poissons dans ces eaux, plusieurs gouvernements ont donc négocié des accords de répartition des zones de pêche à la fin du XIXe siècle⁵⁷. Cet épisode a marqué les esprits, dans le sens où il a démontré que le problème des ressources s'étendait au-delà des territoires nationaux et pouvait susciter des querelles interétatiques, à l'époque où les rivalités nationales laissaient planer le spectre de conflits ou de crises internationales. Les premières mesures de protection internationale de certaines espèces exploitées par l'Homme n'ont donc pas tardé à apparaître, comme ce fut le cas pour les phoques de la mer de Béring. A l'occasion de la période de reproduction, ces mammifères marins se rendaient sur les îles Pribilof, une concession américaine obtenue lors de l'acquisition de l'Alaska. Toutefois, les espèces animales ne répondant pas au principe territorial instauré par les sociétés humaines, certains individus pouvaient se déplacer en dehors des eaux territoriales pour leur recherche de nourriture, donnant l'occasion aux marins britanniques ou d'autres nations de les chasser. Les États-Unis tentèrent alors de brandir l'argument d'une compétence exclusive sur la mer de Béring afin d'organiser la conservation de cette espèce et parallèlement de bénéficier seuls de son exploitation⁵⁸. Un arbitrage international a donc été organisé dès 1893 entre les Grande-Bretagne et les États-Unis, afin de statuer sur le litige et de prévenir d'éventuelles tensions entre les deux États. La sentence rendue rejeta le principe d'une propriété américaine exclusive de cette espèce et mis fin à la possibilité d'une législation américaine interne sur

⁵⁷ KISS, Alexandre. « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005, p. 85.

⁵⁸ *Sentence entre les États-Unis et le Royaume-Uni relative aux droits de juridiction des États-Unis dans les eaux de la mer de Behring et à la préservation des phoques à fourrure*, Tribunal arbitral des pêcheries de Behring, 15 août 1893.

leur conservation⁵⁹. Nous ne nous intéresserons pas ici à la consécration du principe de liberté de la pêche en haute-mer, mais à la recommandation inédite du tribunal portant sur la conservation des phoques dans la mer de Béring. Les arbitres ont ainsi estimé qu'il était nécessaire de protéger ces animaux d'une surexploitation rapide pouvant mener à la disparition de cette espèce et entraîner des conséquences sur les activités humaines. C'est donc l'aspect économique qui a poussé à la conservation de l'espèce et à la conclusion d'accords internationaux en 1911, dont l'objet était une répartition équitable de la chasse entre États contractants et la protection de ces phoques du fait de l'utilité de leur espèce⁶⁰. La valeur de la faune dépendait alors de sa rareté et de son apport à l'humanité, comme n'importe quel autre produit ou ressource sur le marché, sans réelle distinction. De plus, cet exemple témoigne du caractère restreint de la conservation aux puissances dominantes, excluant de facto la plupart des autres acteurs. La conservation s'apparente à cette époque à un nouveau moyen de s'assurer le bénéfice durable de l'exploitation des ressources naturelles. De nombreuses conférences internationales vont donc être organisées et proposer des solutions de protection de la faune au service des sociétés, dont le contenu illustre bien souvent l'aspect matérialiste que prennent ces réunions. Ce fut notamment le cas de la convention de Paris de 1902 sur « la protection des oiseaux utiles à l'agriculture », qui catégorisait comme « nuisibles »⁶¹ les rapaces, du fait de leur simple statut de prédateur. Une telle prise de position s'explique aussi par la méconnaissance du milieu politique et diplomatique du concept d'écosystème et du rôle fondamental joué par ces espèces dans l'équilibre de ces milieux naturels. Il faut attendre 1910 et le premier congrès mondial de zoologie à Graz, pour qu'émerge l'idée d'une protection internationale de la faune grâce à une organisation mondiale centrale spécialisée⁶². Ce projet, porté par le bâlois Paul Sarasin, séduira le gouvernement fédéral suisse et conduira à l'adoption d'une Commission consultative pour la protection internationale de la nature après l'organisation d'une conférence internationale à Berne en 1913⁶³. Cependant, le premier conflit mondial stoppa sa dynamique et Sarasin ne parvint pas à profiter du mouvement internationaliste d'après-guerre pour relancer et intégrer la Commission à la récente Société des Nations (SDN). L'échec de ce projet démontra la

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ KISS, Alexandre. « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005, p. 85.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 116.

⁶³ *Ibid.*

dépendance de la problématique à la volonté étatique et la nécessité d'accéder à un niveau supranational pour défendre la valeur intrinsèque de la faune. Le contexte international n'y était cependant pas favorable, des nations comme les États-Unis (terre des premiers pas de la conservation) privilégiant un repli protectionniste ou la SDN défendant des principes tels que la liberté de navigation ou la promotion du commerce international⁶⁴ ; et tendait plutôt vers une poursuite du développement économique pour chaque État nouvellement indépendant ou déjà existant et une accentuation de l'exploitation des ressources naturelles.

La conservation trouva finalement sa place dans l'essor des négociations multilatérales de l'entre-deux guerres, bien que celle-ci fut en effet majoritairement traitée sous le prisme politique et industriel, les scientifiques étant intégrés aux différentes conférences internationales mais ne dominant pas le débat. Plusieurs conventions ont donc été signées durant cette période, dont les plus marquantes restent probablement la Convention de Londres de 1933 et la Convention de Washington en 1940. Il s'agissait d'accord à portée régionale, introduisant des règles encadrant le commerce et le prélèvement des espèces sauvages locale. La Convention de Londres de 1933 complétait sa version antérieure de 1900, jamais entrée en vigueur et qui classait les espèces sauvages selon leur utilité pour l'Homme⁶⁵. Le texte de 1933, relatif à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel, s'annonçait plus novateur et proposait la création d'espaces protégés et de parcs nationaux⁶⁶. Cependant, le texte ne régissait que les possessions coloniales en Afrique, les puissances européennes contractantes n'ayant aucune obligation d'appliquer la Convention sur leurs territoires métropolitains⁶⁷. Les motivations des États signataires se trouvait dans le besoin de protéger juridiquement la « méga-diversité » que constituaient les écosystèmes d'Afrique centrale ou australe, composés de nombreuses espèces animales découvertes par les colons dans la première moitié du XXe siècle (comme l'okapi, le gorille des plaines de l'Est ou encore le bonobo) ou des grands mammifères comme le rhinocéros blanc et l'éléphant d'Afrique⁶⁸. La Convention de Londres visait donc à éviter leur destruction, en interdisant ou limitant le prélèvement et la commercialisation d'essences de ces espèces. Malgré son aspect utilitariste

⁶⁴ Ces derniers figuraient dans les deuxième et troisième des quatorze points énoncés par le président américain Woodrow Wilson dans discours devant le Congrès, le 8 janvier 1918.

⁶⁵ BOWMAN Michael, DAVIES Peter, REDWELL Catherine. *Lyster's International Wildlife Law*, Cambridge University Press, 2nd Edition, 2010, pp. 262–264.

⁶⁶ KISS, Alexandre. « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005, p. 85.

⁶⁷ *Ibid*, p.86.

⁶⁸ POUILLARD, Violette. « Conservation et captures animales au Congo belge (1908-1960). Vers une histoire de la matérialité des politiques de gestion de la faune », *Revue historique*, vol. 679, no. 3, 2016, p. 579.

et son contexte colonial, cette convention fut novatrice car elle prévoyait les premiers instruments techniques de contrôle permettant de sanctionner une partie ne respectant pas l'une de ses dispositions⁶⁹. Ce texte inspira donc la Convention de Washington de 1940, qui portait elle aussi sur la création de parcs et de réserves naturels en Amérique, afin de protéger les espèces animales et végétales menacées sur ces territoires et réguler leur trafic sur le marché. Cependant, les 17 États signataires ne parvinrent pas à s'entendre sur de véritables mesures contraignantes.

Si de nombreuses initiatives furent menées dans le cadre de négociations interétatiques, la communauté scientifique ne resta néanmoins pas en reste et un mouvement en faveur de la protection de la faune et de la nature en générale s'organisa autour d'institutions et d'associations⁷⁰ spécialisées, telles que la Ligue de Protection des oiseaux ou le Muséum d'Histoire naturel de Paris⁷¹. La principale revendication de ce courant savant était de garantir la survie ou le maintien des espèces animales et de certains sites naturels à des fins de recherche⁷². L'idée d'une organisation internationale sur le modèle de Sarasin refit alors surface. C'est dans ce contexte que l'Office international pour la protection de la nature (OIPN) vit le jour en 1928. Celui-ci avait pour objectifs de collecter un maximum de données scientifiques, juridiques ou administratives relatives à la protection et la préservation de la faune et de la flore à l'état sauvage dans le monde, mais aussi d'organiser la coopération et la recherche internationales en la matière et d'en faire la promotion⁷³. L'OIPN sera confortée par le Deuxième congrès international pour la nature organisé en 1931, qui appela tous les gouvernements soucieux d'agir pour la protection de la nature à soutenir et subventionner l'organisation. Le déclenchement de la guerre obstrua la réalisation de ce projet, la question de la nature disparaissant à nouveau le temps des hostilités. Ce n'est qu'à la sortie du second conflit mondial et dans le contexte d'un nouveau système international, que l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) fut créée en 1948 à Fontainebleau. Il s'agissait d'une organisation singulière et assez novatrice. Celle-ci réunissait ainsi dans la

⁶⁹ DOUMBE-BILLÉ, Stéphane. « Droit international de la faune et des aires protégées : importance et implications pour l'Afrique », *Études juridiques de la FAO en ligne*, 2001, p. 29.

⁷⁰ Celles-ci étant en grande partie françaises et s'inscrivant dans la lignée des recherches des biologistes, zoologistes ou botanistes de la ménagerie royale de Versailles sous la monarchie ou du Jardin des Plantes de Paris.

⁷¹ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 117.

⁷² *Ibid.*

⁷³ DERSCHIED, Jean-Marie. « La Protection de la Nature dans le Monde. », *La Terre et La Vie, Revue d'Histoire naturelle*, tome 1, n°1, 1931, p. 49.

même structure des représentants étatiques ou de différentes organisations internationales et de la société civile, tous spécialisés dans la protection de la nature. Initiative du gouvernement français, l'UIPN s'apparentait alors à l'organisation mondiale que décrivait Sarasin plusieurs décennies auparavant, le texte fondateur de cette dernière décrivant des objectifs de protection et de sauvegarde pour l'ensemble des éléments naturels possédant un caractère particulier pour la recherche, l'esthétique ou la culture humaine⁷⁴. Si l'idée d'une protection générale de la nature énoncée en préambule résonnait dans un premier temps comme l'héritage préservationniste de Muir, le corps de la constitution de l'UIPN ne laissait que peu de doutes à la perspective conservationniste du projet porté par la nouvelle organisation⁷⁵. En effet, l'UIPN entendait œuvrer pour une meilleure gestion des ressources naturelles, afin de garantir leur régénération et un avenir stable et prospère pour les générations futures⁷⁶. Cette doctrine n'est pas sans rappeler le droit à un environnement « salubre » défendu par l'écologisme américain depuis 1890 et les politiques de conservation menées sous Théodore Roosevelt⁷⁷. Le positionnement de l'UIPN sera rapidement précisé par son premier secrétaire général Jean-Paul Harroy, qui confirmera en 1949 l'approche anthropocentriste de l'organisation, axée sur la sauvegarde de la nature justifiée auprès du grand public par sa dimension utilitaire et nécessaire à la prospérité humaine au sortir de près d'un demi-siècle d'instabilité. La thèse préservationniste écartée, l'UIPN sera rebaptisée en 1956 « Union Internationale pour la Conservation de la Nature » (UICN), confirmant la victoire de la vision conservationniste anglo-saxonne sur celle protectionniste européenne⁷⁸. Rapidement devenue l'acteur central de la coopération dans son domaine, l'UICN permit de promouvoir à l'échelle internationale la protection de la faune en érigeant la conservation des espèces animales menacées d'extinction comme le pilier de son programme. Si cette période marqua les débuts d'une prise de conscience et d'une première série d'actions concrètes entre la sphère politique intergouvernementale et la société civile, l'accroissement des activités humaines et l'avènement du modèle productiviste et consumériste au cours de la seconde moitié du XXe

⁷⁴ Union internationale pour la protection de la nature, créée à Fontainebleau le 5 octobre 1948 (Bruxelles : UIPN, 1948), 32 p.

⁷⁵ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 117.

⁷⁶ Union internationale pour la protection de la nature, créée à Fontainebleau le 5 octobre 1948 (Bruxelles : UIPN, 1948), pp. 16-17.

⁷⁷ DUBAN, François. « L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires », *Hérodote*, vol. 100, no. 1, 2001, pp. 55-86.

⁷⁸ BLANDIN, Patrick. « L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique. Entretien », *Vraiment Durable*, vol. 1, no. 1, 2012, p. 16.

siècle, ont conduit à une pression inédite sur les milieux naturels et une dégradation avérée des différentes espèces de la biodiversité.

Section IV : Définitions et contextualisation de l'étude

Le concept de biodiversité a émergé au cours de la seconde moitié du XXe siècle, devenant incontournable dans l'étude des sciences naturelles ou des problématiques environnementales. La Convention sur la diversité biologique (CBD) signée à Rio de Janeiro en 1992 définit ainsi la biodiversité comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* »⁷⁹. Au-delà de son intérêt scientifique, la biodiversité tend aujourd'hui à être intégrée dans la conception des politiques sectorielles humaines à travers les législations nationales ou les plans d'action intergouvernementaux⁸⁰. L'omniprésence de la notion de biodiversité et sa substitution progressive à l'idée de « nature » dans la littérature officielle depuis quelques décennies, s'explique par un changement de paradigme, que Robert Barbault qualifie de « *passage du concept de l'homme et la nature à celui de l'homme dans la nature* »⁸¹. La biodiversité désigne alors un ensemble d'éléments de la nature, qui n'ont pas la même valeur pour les sociétés en fonction de multiples variables d'ordre monétaire, culturelle, scientifique voire purement symbolique (la biodiversité pouvant être un facteur d'unité politique par son caractère identitaire et son appartenance à un territoire national). On peut donc relever deux catégories de la biodiversité. Tout d'abord la biodiversité dite « *ordinaire* », qui n'est pas soumise aux réglementations de protection et pour laquelle on estime que les espèces qui la composent ont une valeur équivalente, car substituables entre elles⁸². Il est difficile de quantifier la part détenue par cette catégorie dans la biodiversité, car son objet n'est pas celui des principales études scientifiques en la matière. Il s'agit en réalité de la part de la nature

⁷⁹ Article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique.

⁸⁰ RONSIN, Gaëlle. « Protéger des espaces naturels : constat d'une efficacité limitée et propositions pour changer de paradigme », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 29, no. 3, 2021, p. 338.

⁸¹ MACQUERON, Grégoire. « Robert Barbault : « La biodiversité est plus qu'un catalogue d'espèces », *Futura-Sciences*, 21 janvier 2010.

⁸² BLANDIN, Patrick. « L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique. Entretien », *Vraiment Durable*, vol. 1, no. 1, 2012, p. 21.

pleinement intégrée à notre usage ou à nos besoins, dont la valeur peut être estimée grâce à l'observation des marchés et de l'évolution tarifaire des produits issus de son exploitation. On trouve ensuite la biodiversité « remarquable », qui comme son nom le suggère, possède un caractère extraordinaire et inestimable⁸³. Il s'agit de la partie de la biodiversité visée par les mesures de conservation mises en œuvre par les gouvernements nationaux ou les conventions internationales, et qui concentre les recherches de la communauté scientifique.

Nous avons longuement développé au cours de cette introduction comment l'approche conservacionniste s'était imposée dans le mouvement en faveur de la protection de la nature, jusqu'à définitivement être adoptée et donner son nom à l'UICN. Si la conservation ne possède pas de définition officielle, nous reprendrons ici celle de Gaëlle Ronsin, qui considère que la conservation de la biodiversité correspond à « *assurer le maintien de dynamiques écologiques locales (dynamiques de populations, processus démographiques, besoin de populations locales assez grandes), mais également assurer les déplacements (annuels et saisonniers) des individus pour leurs besoins (reproduction, colonisation de nouveaux habitats, interactions biotiques, flux spatiaux...)* »⁸⁴. Dans le cadre de notre objet d'étude, à savoir la conservation de la faune, nous nous intéresserons également aux moyens mis à disposition et appliqués par les différents acteurs de la conservation pour maintenir un équilibre entre les objectifs désignés dans cette définition et les activités humaines concurrentes. Il convient de préciser que nous aborderons ici la conservation de la faune sauvage, les espèces domestiquées⁸⁵ ou de compagnie ne rentrant pas dans le cadre des conventions en la matière et constituant des problématiques différentes de celle traitée dans notre étude. Nous étudierons les solutions de protection élaborées pour les espèces vivant à l'état sauvage, mais également leur conservation hors milieu naturel. Il serait cependant difficile de traiter la conservation de l'ensemble des espèces animales, du fait de leur multitude et de la trop grande variété des situations existantes, qui ne sauraient être réunies dans une même recension. Nous nous concentrerons ainsi sur la trajectoire générale et les grandes étapes de la conservation de la faune, à travers l'évolution du contexte international et les différentes limites auxquelles celle-ci peut être confrontée. L'objectif de cet écrit est également de mettre en avant la nature et les relations liant les différents acteurs impliqués

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ RONSIN, Gaëlle. « Protéger des espaces naturels : constat d'une efficacité limitée et propositions pour changer de paradigme », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 29, no. 3, 2021, pp. 337-338.

⁸⁵ Nous évoquerons les activités d'élevage du fait de l'illustration de cette étude par l'expérience d'un stage au sein d'un programme mené au Botswana dans une communauté vivant de la production de viande bovine, mais cela se fera sous le prisme de la conciliation entre développement humain et conservation de la faune locale.

dans la conservation, ainsi que la traduction multiscalaire de ses principes énoncés à l'échelle internationale. C'est dans cette perspective et le cadre d'un cursus professionnalisant que notre étude s'est appuyée sur l'expérience d'un stage en organisation non-gouvernementale (ONG) dans le domaine de la conservation au Botswana. Se rendre en Afrique australe paraissait être le meilleur moyen d'observer directement sur le terrain l'imbrication d'initiatives locales dans des programmes internationaux menés dans la région. La présence du Delta de l'Okavango fait du Botswana une place singulière pour la conservation de la faune, du fait de l'abondance de celle-ci et de la richesse de ses milieux naturels. De plus, comprendre les enjeux de la conservation nécessite d'aborder les problématiques liées aux relations et aux conflits entre l'Homme et la faune. Celles-ci sont omniprésentes au Botswana et leur étude sur place constituait une opportunité de sortir de la vision européenne de la conservation d'une faune souvent exotique et lointaine, pour y intégrer un regard et une interprétation concernés, ainsi qu'un autre rapport à l'environnement.

Comment la conservation de la faune s'est-elle intégrée à la problématique du développement durable, devenant ainsi un objet incontournable de la coopération internationale en matière de protection de l'environnement ? Quels sont la nature et les liens des acteurs impliqués et comment se traduit leur action sur le terrain ? Comment les variables politiques et socio-économiques humaines influencent et orientent-elles la conception et la conduite des programmes de conservation internationaux ?

Notre étude se composera donc de deux grandes parties, chacune divisée en deux chapitres distincts. L'objectif est de concilier l'aspect historique et théorique de la conservation avec l'une de ses « réalités » pratiques sur le terrain.

La première partie traitera ainsi de l'essor de la problématique de la conservation de la faune dans les relations internationales, via son institutionnalisation et la prise de conscience de la communauté internationale des enjeux liés à la dégradation de la biodiversité. Le premier chapitre sera donc consacré au processus d'intégration de la conservation de la faune dans les négociations internationales. Nous reviendrons donc sur les grandes étapes de l'élaboration de la coopération internationale dans ce domaine et la manière dont la faune sauvage est progressivement devenue un objet spécifique de la protection environnementale. Nous étudierons ensuite la problématique étatique, au travers du concept de souveraineté et de son rôle dans la conservation. Nous tenterons donc d'analyser l'attrait que constitue la protection des espèces sauvages pour ce dernier, ainsi que de relever les différentes limites et obstacles à l'application de la conservation de la faune, que peuvent constituer les intérêts

nationaux au-delà des engagements étatiques. Le deuxième chapitre traitera de la manière dont s'adapte la coopération internationale pour répondre aux différents enjeux et volets de la conservation de la faune. Nous analyserons alors comment s'organise une gouvernance mondiale émergente dans le domaine, à travers les différents volets couverts par des acteurs variés, institutionnels mais également privés, dont l'essor peut être constaté au fil du temps.

La deuxième partie de notre étude reprendra donc les observations collectées lors de la réalisation d'un stage au sein de l'ONG Wild Entrust Africa (WEA) au Botswana, dans le cadre d'un programme de développement durable et de conservation dans le delta de l'Okavango. Il paraissait primordial d'illustrer les propos exposés en première partie et de fournir une dimension « pratique » à notre étude. Nous reviendrons donc dans un premier chapitre sur le projet de gestion transfrontalière de la région de l'Okavango et l'implication dans des projets locaux, d'une grande diversité d'acteurs dans le cadre de la conservation de ses écosystèmes et de sa faune emblématique. Nous reviendrons sur l'imbrication et les liens qui unissent ces différents participants. Dans un second chapitre, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'action menée par WEA pour la conservation de la faune, à travers son projet de lutte contre la pauvreté et les conflits Homme-faune en Afrique rurale, mais également ses programmes de recherche scientifique sur les prédateurs présents au Botswana et de sensibilisation des enfants aux enjeux environnementaux et à la protection des espèces. Nous tirerons ainsi les enseignements de la mise en application d'un programme international de conservation sur un territoire à l'échelle locale, ainsi que les différentes limites auxquelles celui-ci est confronté.

PREMIERE PARTIE : De la nécessité d'une prise de conscience écologique à une conservation internationale de la faune, la mise en œuvre complexe d'une problématique environnementale globale

Dans cette première partie, nous nous intéresserons à l'organisation de la conservation de la faune à l'échelle internationale. Nous reviendrons sur la manière dont cette problématique s'est intégrée au mouvement en faveur de la protection environnementale, qui émergea dans les relations internationales durant la seconde moitié du XXe siècle. Il conviendra alors de définir le contexte dans lequel ces préoccupations écologiques naissantes se sont développées. Cette approche plus théorique a donc pour objectif d'aborder les apports pour la protection des espèces sauvages d'une telle dynamique et d'observer comment la traduction normative des différents accords internationaux dans le domaine environnemental a servi d'élan à la construction d'une doctrine conservacionniste mondiale. Notre étude portera également sur les différentes limites ou défis que rencontre la mise en œuvre de ces nouvelles mesures juridiques transnationales, notamment face aux réserves ou contestations des États et aux différentes variables socio-économiques sur le terrain. Nous examinerons donc les stratégies d'adaptation adoptées par les meneurs de la conservation internationale pour répondre à ces différents défis et assurer l'application des principes admis par le droit environnemental international, grâce à une coopération entre des acteurs variés.

CHAPITRE 1 : La conservation de la faune, une problématique environnementale émergente à l'épreuve de la remise en cause et des failles du système international

La vision conservacionniste a influencé les premières initiatives internationales consacrées à la protection de la faune, jusqu'à en devenir la vision directrice. Ce chapitre sera donc consacré à l'étude de la manière dont la conservation de la faune, jusqu'alors motivée par une approche pragmatique de l'utilisation durable des ressources naturelles, s'est

finalement imposée comme une nécessité pour l'équilibre de l'environnement et l'intérêt des sociétés humaines. Nous observerons donc l'émergence de cette problématique dans la sphère des relations internationales et des négociations intergouvernementales, avant d'aborder la réapparition d'une volonté pour les États d'affirmer leur souveraineté face à la gouvernance environnementale globale. Il sera intéressant de voir comment ce phénomène impacte la conservation et d'en déduire quelles menaces en découlent pour la survie des espèces, mais aussi comment ce phénomène peut aider l'application des mesures de conservation.

Titre 1 : De l'utilitarisme à la reconnaissance de la valeur de la faune sauvage et d'une responsabilité humaine dans sa mise en danger, l'essor de la conservation sur la scène internationale

Dans un premier temps, il conviendra d'expliquer le changement de paradigme qu'a connu la conservation, passant d'une vision utilitariste de la faune sauvage à un objectif de sécurité environnementale après l'admission de la valeur intrinsèque de cette dernière. Nous reviendrons par la suite sur la confirmation de la conservation comme objectif des principes de la notion de développement durable héritée du mouvement international pour la protection environnementale et des grandes conférences multilatérales comme les sommets de Stockholm ou de Rio.

Section I : La conscientisation de l'importance de la sauvegarde des espèces face au productivisme humain, un changement de paradigme dans les relations de l'homme avec son environnement, favorisé par le contexte multilatéral de l'après-guerre

La création de l'UIPN a marqué les premiers pas de l'institutionnalisation de la conservation de la faune dans les relations internationales. Cependant, comme nous l'évoquons en introduction, cette démarche s'est d'abord inscrite dans une approche utilitariste

des espèces sauvage et de la nature. Le mot « protection » se trouvait certes dans le nom de la nouvelle organisation, lui conférant en apparence une appartenance préservationniste⁸⁶, mais la vision exprimée par sa constitution indiquait dès sa création une affiliation claire au côté conservationniste. On peut supposer que ce choix toponymique ait été retenu afin de rallier la sympathie de l'opinion publique et de permettre d'attirer un maximum d'acteurs différents grâce à un terme plus général et plus ouvert, pour donner à l'UIPN le plus grand soutien possible lors de ses débuts. Cette hypothèse pourrait être confirmée par l'analyse de Patrick Blandin, qui affirme qu'au regard de son texte fondateur l'UIPN était un véritable oxymore⁸⁷. En effet, le préambule et la constitution de la nouvelle organisation entrée en contradiction dans leur interprétation de la protection de la nature. D'un côté, le terme de ressource naturelle se substituait à celui de nature pour démontrer l'importance d'une utilisation raisonnée de cette dernière dans les activités humaines et la nécessité d'une « *Protection de la Nature* », correspondant à « *la sauvegarde de l'ensemble du monde vivant, milieu naturel de l'homme. Cet ensemble renferme les ressources naturelles renouvelables de la terre, facteur primordial de toute civilisation* »⁸⁸. De l'autre côté au contraire, les différents articles de la constitution n'évoquaient à aucun moment les ressources naturelles, le projet de l'IUPN pouvant globalement se résumer au support de l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la sauvegarde des espaces naturels constituant des sanctuaires pour la vie sauvage⁸⁹. La clarification de sa doctrine et la modification de son nom quelques années plus tard pour devenir l'UICN, affirmeront sa position conservationniste. Cela n'est pas surprenant au regard du contexte international de l'époque. En effet, la relance de l'économie mondiale et la reconstruction des territoires ravagés après la fin de la Seconde Guerre mondiale, justifiaient la continuité et l'intensification du mouvement productiviste engagé par les puissances industrielles depuis la fin du XIXe siècle. De plus, le début de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique (URSS) a mené à la promotion du modèle américain et de sa société de consommation en Europe, favorisée par la mise en œuvre du plan Marshall. L'augmentation de la demande a conduit à une hausse massive de la production, impactant directement les milieux naturels. Face au risque de voir les ressources disponibles surexploitées, l'UICN a donc opté pour la régulation de ces dernières et la gestion durable des

⁸⁶ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 121.

⁸⁷ *Ibid*, p. 122.

⁸⁸ UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, créée à Fontainebleau le 5 octobre 1948 (Bruxelles : UIPN, 1948), pp. 16-17.

⁸⁹ *Ibid*, p. 17.

espèces sauvages. Il aurait en effet été totalement à contre-courant de refuser tout emprunt à la nature, ce qui aurait valu à l'organisation d'être complètement discrédité et de perdre toute capacité d'action ou d'influence. L'UICN s'apparentait donc à une agence regroupant les mondes scientifiques et gouvernementaux, afin de prévenir sur les risques liés à une utilisation non régulée et excessive des différentes composantes de la nature, comme la faune sauvage, reléguée au rang de simple ressource dans sa propre protection.

Il faut attendre les années 1960 pour voir changer cette conception. Alors que la guerre froide divise la scène internationale en deux « blocs » formés autour des États-Unis et de l'URSS, la vague d'indépendance succédant à la chute des empires coloniaux conduit ces jeunes États à se regrouper pour d'exprimer leur refus de se ranger derrière l'un des deux puissants. Le bloc des « non-alignés » se réunit ainsi à Colombo en 1954 et à Bandung en 1955, permettant à ces derniers de faire entendre leur voix sur la scène internationale. Cet événement était en réalité annonciateur de l'ambition de pays comme la République populaire de Chine, de suivre à leur tour le modèle de production occidental et de s'industrialiser. Le développement de l'activité de ces nouveaux acteurs a causé une pression supplémentaire sur les milieux naturels, détruisant les habitats de nombreuses espèces déjà menacés, notamment en Asie du Sud et du Sud-Est. Face à cette nouvelle situation et à l'émancipation de ces États, revendiquant eux aussi leur droit à la croissance, l'UNESCO a proposé une solution multilatérale. L'agence onusienne avait déjà contribué à la création de l'UICN et à la fondation de plusieurs instituts de recherches pour l'environnement dans les pays dits du Tiers-monde durant les années 1950⁹⁰. Cette dernière a donc été à l'initiative d'une conférence sur « l'Homme et la Biosphère », organisée à Paris en 1968, dans laquelle elle prôna l'importance d'œuvrer pour la conservation des habitats des espèces sauvages via une action internationale⁹¹. Ce fut également l'occasion pour elle de défendre la recommandation qu'elle avait portée en 1962 sur « la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites »⁹², publiée à la suite de réflexion sur la possibilité de créer des « réserves naturelles ou

⁹⁰ MAUREL, Chloé. « L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970 », *Monde(s)*, vol. 3, no. 1, 2013, p. 172.

⁹¹ SANDS, Philippe. *Principles of International Environmental Law*, Cambridge University Press, Third Edition, 2012, p. 403.

⁹² UNESCO CUA/110. 6 septembre 1961, p. 6-7 ; 12 C/PRG/29, 22 novembre 1962 ; Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, 11 décembre 1962.

des zones de protection » pour les espèces sauvages⁹³. Le discours de l'agence onusienne trouva des échos dans la société civile de l'époque, pour laquelle la question de la qualité de vie prenait particulièrement en compte l'état et la protection de l'environnement. Un mouvement particulièrement sensible à l'impact des technologies et du progrès sur celui-ci apparut aux États-Unis et fit ressurgir la revendication du « droit à un environnement salubre »⁹⁴. Cette période vit de nombreux scientifiques prendre la parole et alarmer sur la fabrication et l'utilisation de produits toxiques et nocifs pour les espèces animales et végétales dans le cadre des activités humaines telles que l'agriculture. La zoologiste Rachel Carson fut ainsi l'une des premières à dénoncer l'utilisation de pesticides, qui anéantissent de multiples espèces d'insectes, dont certaines essentielles pour l'équilibre de nos écosystèmes, tout en renforçant la résistance génétique des espèces ciblées⁹⁵. Cette dernière inclut l'Homme dans l'environnement et insiste sur les conséquences qu'ont ses actions sur celui-ci et sur sa propre existence. Cet exemple est intéressant, car l'auteur demanda aux pouvoirs publics d'exercer un contrôle des nouvelles technologies avant leur commercialisation⁹⁶, insinuant alors une responsabilité des gouvernants dans la protection de l'environnement pour les espèces et leurs populations. La problématique démographique fit également son entrée en scène à cette époque, une partie de la communauté des scientifiques et des géographes s'inquiétant de l'explosion de la population mondiale, expliquée par la transition démographique de nombreux pays en développement comme la Chine, la Malaisie, le Brésil ou l'Afrique du Sud durant les années 60. De nombreux chercheurs craignaient que la constitution de gigantesques nouveaux foyers de population mène à l'intensification des cultures pour répondre au défi de la sécurité alimentaire et viennent dégrader la biosphère par la déforestation et la dégradation des sols. C'est dans ce contexte que la convention de Stockholm des Nations Unies a réuni en 1972 les différents représentants étatiques mondiaux à l'occasion d'une conférence internationale centrée pour la première fois autour de l'environnement. Quatre ans après le succès africain de la convention d'Alger de 1968 sur la conservation de la nature et des réserves naturelles, ce nouveau texte fait prendre conscience aux États de leur implication dans la destruction de la biodiversité et le rôle que ces derniers doivent avoir dans la

⁹³ MAUREL, Chloé. « L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970 », *Monde(s)*, vol. 3, no. 1, 2013, p. 176.

⁹⁴ DUBAN, François. « L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires », *Hérodote*, vol. 100, no. 1, 2001, p. 63.

⁹⁵ CARSON, Rachel. *Silent spring*, Houghton Mifflin Company, 1962.

⁹⁶ CARSON, Rachel. *Lost woods : The discovered writing of Rachel Carson*, edited and with an introduction by Linda Lear, Beacon Press, 1998, p. 209.

conservation des espèces sauvages. Une déclaration de 26 principes est alors signée, complétée par un plan d'action composé de 109 recommandations⁹⁷. Cette convention sera à l'origine de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et marquera un véritable changement de paradigme dans l'appréhension du rapport des sociétés humaines à la nature et de leur utilisation des ressources. La protection de l'environnement devient une variable dans les objectifs politiques de la communauté internationale et une revendication croissante de l'opinion publique. Cette dernière défend de plus en plus la préservation d'une partie des milieux naturels et la sauvegarde de la faune sauvage menacée. Ce changement de paradigme marque donc une nouvelle étape pour la conservation, qui va bénéficier de l'élan législatif provoqué par la convention de Stockholm.

Section II : La tentative d'organisation d'une conservation internationale autour de la notion de développement durable

La convention de Stockholm n'a pas spécifiquement ciblé la faune, qu'elle n'a par ailleurs pas véritablement mentionné. Son réel apport fut de mettre en lumière le rapport particulier qu'entretient l'Homme avec son environnement, en reconnaissant l'importance que celui-ci joue dans le bien-être de l'humanité et la nécessité pour cette dernière de le protéger. Ce sommet historique va alors ouvrir un nouveau mouvement, la protection environnementale et l'écologie devenant un sujet majeur dans les relations internationales durant les années 70. Une série de textes et de conventions sont signées afin d'atteindre ces objectifs grâce à une réglementation internationale. Ces actes juridiques vont constituer les fondations d'une doctrine environnementale transnationale, qui consacre l'importance des milieux naturels et des espèces de la faune et de la flore qu'ils abritent pour le développement humain et les populations. Cette corrélation entre la prospérité des sociétés et la bonne santé de l'ensemble des composantes de la nature, marque l'évolution de l'approche écologiste utilitariste. On passe d'un courant d'experts en faveur de la régulation du prélèvement des ressources naturelles nécessaires à leur régénération, à la formation d'un mouvement globale autour d'une notion élargie qui regroupe les différentes formes de vie existantes. La biodiversité se substitue alors de plus en plus à l'ancienne conception de la « Nature », plus vaste et

⁹⁷ Site Internet de l'Organisation des Nations Unies, [Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 1972 | Nations Unies](#), consulté le 28 août 2023.

mythique, pour devenir la représentation concrète de la pluralité et de l'interconnexion des espèces qui peuplent la planète. La faune sauvage fait alors l'objet de nombreuses conventions, visant à protéger ses habitats naturels et ses espèces menacées. On recense ainsi la Convention de Ramsar de 1971, qui insista sur l'importance d'agir pour conserver les zones humides du fait du rôle majeur de ses écosystèmes pour les populations humaines installées à proximité de ces milieux. Cette dernière est intéressante car elle illustre la conciliation entre la protection de l'environnement et la prise en considération de la variable humaine qui caractérise alors les solutions écologiques recherchées par la communauté internationale, mais parfois difficiles à obtenir. En effet, la protection biologique intégrée (PBI) devint la solution mise en place pour préserver les cultures agricoles humaines nécessaire à l'alimentation des populations des espèces dites « ravageuses », tout en garantissant un maintien suffisant de leurs effectifs⁹⁸. Dans le même temps, l'UICN se focalisa sur les espaces protégés de l'activité humaine, afin de garantir aux espèces locales une sécurité et de conserver pour celles-ci une zone naturelle suffisante pour leur survie. Ces deux visions divergeaient sur la place de l'Homme vis-à-vis des écosystèmes naturels, puisque les acteurs de la PBI le percevaient comme un « facteur externe »⁹⁹, tandis que l'UICN insistait sur son rôle prépondérant dans le maintien et la protection des populations sauvages. La Conférence sur la Biosphère de 1968 trancha finalement en faveur de l'organisation intergouvernementale (OIG), en déclarant que la PBI devait s'inscrire dans un programme international et garantir l'intégration de la variable et de la responsabilité humaine à la protection environnementale. En réalité, le mouvement écologiste émergent sur la scène internationale promouvait une nouvelle approche englobant les problématiques du respect et de la protection de la biodiversité avec celles sociétales concernant les conditions de vie et économiques des populations. Le « développement durable » devint alors la nouvelle figure de proue de la doctrine environnementale mondiale, notamment grâce au lancement du PNUE, qui mobilisa des organisations du monde de la recherche, des ONG comme le World Wildlife Fund for Nature (WWF) ou des OIG comme l'UICN¹⁰⁰. L'idée était d'agir de manière élargie sur les différents enjeux touchant l'humanité tels que le développement économique, tout en assurant la conservation de son environnement et des différents équilibres naturels qui le composent. Les

⁹⁸ Site Internet du Ministère français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, [Protection intégrée : principes et définitions | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#), consultée le 29 août 2023.

⁹⁹ BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick. « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012, p. 133.

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 134.

Nations Unies assisteraient ainsi les États grâce une expertise technique, basée sur les connaissances scientifiques et pratiques des partenaires de la société civile engagés dans le programme. Le PNUE a donc marqué la recentralisation dans le processus de décision des communautés de chercheurs et de spécialistes, dont l'importance avait été reléguée au cours de la première phase du mouvement de protection de la nature au XXe siècle. Cette nouvelle approche de la protection de l'environnement consacre donc l'alliance du politique, du normatif et de la science qu'avaient promu des actes juridiques internationaux comme la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) de 1973, entrée en vigueur en 1975. La valeur de la faune y est reconnue non pas en raison de son simple intérêt esthétique et économique, mais du fait du rôle écologique particulier que jouent les espèces animales dans l'équilibre et la régénération des milieux naturels. Des espèces comme le casoar (un oiseau terrestre des forêts tropicales d'Australie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée) participent par exemple à la dispersion des graines dans leurs fèces, qui permet la reproduction de la flore et de leurs écosystèmes. La CITES organise donc la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité touchant la biodiversité, grâce à l'instauration de mesures de réglementation du commerce des espèces sauvages. Les espèces les plus emblématiques ou les plus menacées sont donc préservées grâce à l'interdiction de leur chasse et de toute forme de commercialisation de leurs essences. La CITES a donc été l'un des principaux acteurs de la protection des éléphants et des rhinocéros d'Afrique et d'Asie, en interdisant le trafic d'ivoire et de corne. D'autres espèces ont également fait l'objet de mesures particulières, parmi lesquelles les grands félins comme les tigres, les lions et les léopards, les pandas géants ou les gorilles des montagnes. Ces dispositions particulières prennent la forme de campagnes de sensibilisation et sont retranscrites dans les droits nationaux des États signataires, démontrant l'essor de la problématique environnementale dans le droit international. Les marchés noirs restent cependant très actifs et les trafics illicites de la faune sauvage représentent chaque année environ 23 milliards de dollars¹⁰¹. Face à cette situation, la CITES a servi à la coordination des différents services de protection de la faune, afin de partager les informations disponibles sur les réseaux criminels et de s'adapter aux nouvelles techniques et technologies utilisées par les braconniers. La CITES marque le premier accord majeur sur la conservation et la

¹⁰¹ MASHINI MWATHA Cléo. « *La CITES et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages : évaluation de l'effectivité et de l'efficacité de la CITES et de sa mise en œuvre en Belgique et en RDC, sous la direction d'An CLIQUET, Université de Gand, Faculté de Droit et de Criminologie, Gand, Belgique, 25 juin 2021, 441 pages.* », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 48, no. 3, 2023, p. 478.

régulation de l'exploitation de la faune. Entre les années 70 et 80, la problématique de la faune fait l'objet de différents textes et conventions, alors qu'on assiste à l'explosion de la législation environnementale dans les relations internationales. Il ne s'agira pas ici de faire une liste exhaustive détaillée de l'ensemble des accords conclus concernant la faune, mais de citer les plus marquantes afin d'illustrer cette « *fièvre conservacionniste* »¹⁰² postérieure à la convention de Stockholm. En plus de la Convention de Ramsar et de la CITES, la Convention sur le patrimoine mondial fut signée en 1972 dans le cadre de l'UNESCO, afin de protéger les sites culturels et naturels mondiaux présentant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Certains milieux naturels peuvent donc être classés et bénéficier d'une protection qui couvrent également les espèces qu'ils abritent. L'habitat n'est pas le seul élément pris en compte dans la conservation de la faune sauvage, puisque le comportement naturel de certains animaux a aussi fait l'objet de discussions et de prises de position par la communauté internationale. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a par exemple été signée à Bonn en 1979 et est appliquée depuis 1983. La CMS constituait une avancée significative pour la transnationalisation des problématiques de conservation, puisque les espèces sauvages ne répondent pas au principe frontalier des sociétés humaines et se déplacent donc entre les différents territoires nationaux. Il était donc fondamental de faciliter grâce à une « convention-cadre », les relations entre les États placés sur les routes migratrices traversées, afin de leur permettre de s'accorder sur la manière de protéger les espèces concernées, malgré des réglementations différentes en la matière¹⁰³. De plus, la CMS favorise la concertation et la coopération intercontinentale en matière de conservation grâce des projets comme celui du suivi des espèces d'oiseaux migrateurs. Les accords AEWA négociés dans le cadre de la Convention de Bonn permettent ainsi à différents États d'Afrique et d'Eurasie de travailler ensemble pour sécuriser les routes des groupes de volatiles qui se déplacent entre ces deux aires géographiques¹⁰⁴.

L'ensemble de ces initiatives a amorcé une véritable dynamique pour la formation d'une conservation mondiale, qui s'est par la suite intégrée aux principes énoncés par la communauté internationale lors du « Sommet de la Terre » organisé par les Nations Unies à

¹⁰² PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 38.

¹⁰³ Site Internet de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, [CMS | CMS](#), consulté le 26 août 2023.

¹⁰⁴ CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE, *AEWA Implementation Review Process (IRP) Enhancing the Implementation of the Agreement*, 2016.

Rio de Janeiro en 1992. Si comme son nom l'indique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne concerne pas directement la faune, celle-ci a admis l'existence d'un changement climatique et l'implication humaine dans ce phénomène¹⁰⁵. Au-delà des objectifs fixés pour adapter l'action des différents acteurs mondiaux à ce nouveau défi, la CCNUCC a également confirmé les principes du développement durable, largement exposés sur la scène internationale après la publication du rapport Brundtland en 1987. La promotion par des principes de développement économiques, social et humain dans un contexte de respect, de protection et de gestion durable de l'environnement a été réaffirmée dans cette convention et ses deux « sœurs », la CBD et la Déclaration de Rio, elles aussi signées à l'occasion du Sommet de Rio. La CBD a par exemple mis en lumière avoir les externalités négatives liées à une destruction de la biodiversité sur la sécurité alimentaire, la qualité de l'eau, la régénérescence des milieux naturels nécessaire à la subsistance de certaines populations ou même la régulation climatique. La CBD inscrit donc la protection de la biodiversité au cœur de la lutte environnementale contre le changement climatique et pour le développement durable¹⁰⁶, dont les principes sont listés dans la Déclaration de Rio. Avec 190 États signataires, la CBD est l'un des accords internationaux les plus importants de l'histoire, mêlant action internationale contre les émissions de gaz à effet de serre avec son protocole de Nagoya et conservation de la faune grâce à un plan d'action sur trente ans. Le Sommet de Rio est donc souvent perçu comme le point culminant de la prise de conscience collective de la communauté internationale. Ce constat laisse ainsi entendre une période succincte moins faste pour l'engagement de cette dernière dans la protection environnementale. En effet, le développement durable reste aujourd'hui une problématique centrale des relations internationales, mais la remise en cause du système globale et du droit internationale en matière de protection de l'environnement peut être constatée dans de nombreux comportements étatiques. Alors que le braconnage et les conséquences du changement climatique sur les milieux naturels (comme les gigantesques incendies estivaux survenus en 2020 en Australie ou dans différentes régions d'Europe lors des étés 2022 et 2023) continuent de menacer la faune sauvage, la réaffirmation du principe de souveraineté étatique constitue une variable déterminante pour l'avenir de la conservation.

¹⁰⁵ Site Internet de United Nations Climate Change, [Qu'est-ce que la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques? | CCNUCC \(unfccc.int\)](#), consulté le 24 août 2023.

¹⁰⁶ Site Internet de la Convention sur la diversité biologique, [Text of the Convention \(cbd.int\)](#), consulté le 20 août 2023.

Titre 2 : La résurgence du principe de souveraineté étatique dans la sphère transnationale, entre opportunité et limite pour la conservation de la faune

Le Sommet de Rio a marqué un virage pour la conservation internationale, tant par les accords multilatéraux conclus à cette occasion que par la réaction de la communauté internationale durant la période qui lui a succédé. Nous reviendrons donc sur la contestation exprimée par une partie des États signataires, qui se sont estimés desservis par le mouvement environnemental alors mis en place dans le cadre d'un système international bloquant pour leur développement. Nous étudierons par la suite comment la réaffirmation de l'État et des intérêts peut menacer la faune sauvage et proposer dans le même temps des opportunités pour la conservation internationale.

Section I : L'ère post-Rio, la contestation des pays en développement d'une doctrine environnementale internationale en faveur du maintien des pays industrialisés comme maîtres du jeu international

La période succédant au Sommet de Rio avait certainement été imaginée par les contractants présents en 1992, comme une nouvelle ère pour la coopération mondiale dans les solutions de protection et d'utilisation durable de l'environnement. L'objectif de transmission d'une planète et d'un environnement en bonne santé pour les futures générations pouvait en effet être envisagé comme une cause noble et supérieure à tous les intérêts nationaux, du fait de son caractère essentiel et commun à toute l'humanité. Il fut alors aisé de croire que cette aspiration portée par les différents accords conclus à Rio allait naturellement s'imposer et être embrassée collectivement par les différents acteurs de la communauté internationale. Cette phase d'euphorie fut cependant de courte durée, car les premières divergences étatiques ne tardèrent pas se manifester. Le contexte des années 90 était en effet marqué par la fin de la guerre froide et la victoire du modèle capitaliste américain. Si la fin de la course à l'armement avait été fatale à l'URSS, la dislocation du géant soviétique faisait alors des États-Unis la seule puissance de rang mondial. Malgré l'apparence monopolistique du système international désormais orchestré par Washington, le vide laissé par l'URSS a commencé à être comblé dès cette période, avec l'émergence d'une flopée d'États considérés jusqu'alors en

développement. Ce phénomène structurel est intéressant dans le cadre de notre sujet, car l'évolution suivie par ces États auparavant marginalisés, a bénéficié de la portée des conventions de 1992. En effet, le Sommet de la Terre avait mis en exergue le fait que le mode de vie des pays du « Nord », les États-Unis et l'Europe en premier plan, n'était pas durable. Or ce modèle fut consacré par la victoire du bloc libéral et capitaliste sur celui communiste. La prospérité économique et l'équilibre politique obtenus par les pays du Nord étaient donc perçus comme des objectifs à atteindre pour les autres États, qui cherchaient donc à reproduire leur stratégie de développement et leur mode de vie. Le rattrapage économique du Japon entre les années 60 et 80, basé sur le modèle du « vol d'oies sauvages » théorisé par Kaname Akamatsu, avait démontré l'efficacité d'une transition industrielle et technologique progressive, ponctuée par une exportation commerciale de produits de plus en plus sophistiqués¹⁰⁷. Cette doctrine économique, fortement inspirée de celle utilisée en Occident, avait porté les différents « tigres » ou « dragons » asiatiques dans la dernière partie du XXe siècle. Les différents pays émergents avaient donc vocation à suivre à leur tour cette voie pour accéder au même rayonnement. Le Sommet de Rio s'est ainsi dressé comme un obstacle à la perspective d'une reproduction du modèle de développement des pays du Nord par ceux du « Sud », en raison de la menace d'une telle dynamique pour la biodiversité et l'environnement. En effet, ces derniers ne supporteraient pas une pression équivalente à l'activité des pays industrialisés, cette fois-ci étendue à l'ensemble de la planète. Les trois conventions de Rio ont alors créé une situation paradoxale en incitant la communauté internationale à modifier son mode de production et en demandant aux États du Nord de montrer le chemin à suivre à ceux du Sud, alors même que ces derniers parvenaient à se hisser à une nouvelle place sur la scène internationale.

Le droit international environnemental et les nouvelles mesures décidées à Rio ont très rapidement été interprétées comme une forme de néocolonialisme par certains acteurs étatiques¹⁰⁸. Le fait que les pays « riches » aient bénéficié de la possibilité de se développer sans aucune contrainte leur a permis d'exploiter sans limites les ressources naturelles. Le Sommet de Rio a ainsi alarmé sur l'impact d'un tel modèle de développement sur l'environnement et promu la lutte contre « *les dégâts du progrès et les risques*

¹⁰⁷ REGNIER, Philippe. « Histoire de l'industrialisation et succès asiatiques de développement : une rétrospective de la littérature scientifique francophone », *Mondes en développement*, vol. 139, no. 3, 2007, p. 75.

¹⁰⁸ BIRNIE, Patricia, BOYLE, Alan et REDGWELL, Catherine. *International Law and the Environment*, Oxford University Press, 2009, p. 236.

technologiques majeurs »¹⁰⁹. De plus, cette préoccupation et l'initiative d'une conférence mondiale sur ces sujets émanaient des pays du Nord. Il était donc difficile de s'attendre à une unité internationale sur une transition écologique globale, alors même que les mesures adoptées lors d'évènements internationaux étaient poussées par les pays déjà industrialisés. Plus qu'une simple prise de conscience environnementale, cette position défendue par les pays du Nord était vue par le Sud comme une tentative d'enrayer et de bloquer son développement. Alors qu'une grande partie de ces États issus de la décolonisation accueillait une majorité des milieux naturels et des espèces sauvages emblématiques visés par les différentes conventions internationales, la dynamique insufflée par l'Occident s'apparentait à une remise en cause de leur souveraineté sur les ressources naturelles présentes sur leurs territoires. En réalité, le succès de la CBD s'expliqua par la largeur de ses dispositions, faisant office de compromis entre le Nord et le Sud et permettant ainsi l'adhésion d'un maximum de parties¹¹⁰. Par ailleurs, celle-ci ne possède aucun instrument contraignant et repose sur la confiance mutuelle des États. Dépassé son apport symbolique, la CBD reste en réalité un accord sans pouvoir d'exécution. L'absence d'un consensus international et la remise en question des préoccupations environnementales des pays industrialisés par ceux en développement ne signifient pas qu'aucune mesure de protection n'est appliquée dans ces États, de la même manière que les pays à l'initiative de ce mouvement écologique et du concept de développement durable continuent d'exploiter les ressources naturelles avec un impact supérieur à celui visé par la régulation proposée par les conventions de Rio. Les notions de Nord ou de Sud ne sont aujourd'hui plus d'actualité, des pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil ayant depuis largement dépassé ce stade de « développement » pour devenir des puissances émergentes ou des acteurs centraux des relations internationales. A l'image de l'ascension chinoise, le pays d'Asie orientale passant de « l'atelier du monde » à la seconde puissance mondiale et rivale des États-Unis sur la scène internationale, ou de la réaffirmation de la puissance régionale de la Russie entre les années 2000 et 2010, les différents États anciennement dits « émergents » occupent désormais une place incontournable dans les relations internationales. Ces derniers se réunissent depuis 2011 à l'occasion des sommets des BRICS, l'occasion pour ces derniers de s'entendre sur des positions économiques et politiques, afin d'affirmer leur influence dans les différentes

¹⁰⁹ EWALD, François. « Le droit de l'environnement : un droit de riches ? », *Pouvoirs*, vol. 127, no. 4, 2008, pp. 14-15.

¹¹⁰ PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 42.

instances internationales et de réajuster les rapports de force avec les puissances occidentales au sein de ces institutions. Ces réunions ont pour objectif de servir les intérêts nationaux de ces différents États grâce à une dynamique de groupe, la question des politiques environnementales n'est donc pas véritablement intégrée à ces discussions, du fait des divisions qu'elles pourraient entraîner entre des acteurs disposant de ressources naturelles fondamentales pour leur activité et leur stratégie. L'ère Post-Rio s'est donc avérée plus complexe que ce qu'espéraient les signataires de 1992, ouvrant la porte à différentes revendications de la part d'États en développement ou émergents. Ces problématiques nationales ont souvent laissé la place à une réaffirmation de l'État, créant alors des opportunités et des menaces pour la conservation de la faune.

Section II : La réaffirmation de l'État et de ses intérêts, retour sur un défi majeur aux possibilités inattendues pour la conservation

Le principe de souveraineté étatique est probablement l'une des principales problématiques de la conservation, dans le sens où celui-ci peut s'opposer à l'application de mesures du droit international ou aux ambitions des OIG impliquées dans ce domaine. L'absence d'instruments de contrôle contraignants à l'échelle internationale représente la principale carence du projet conservacionniste. En effet, la simple interdiction juridique de la chasse ou du trafic d'une espèce par une convention, ne suffit pas à sanctionner un État signataire en cas de violation du traité. De plus, la seule condamnation de la communauté internationale en cas d'exploitation d'une espèce internationalement protégée, n'aura probablement pas d'incidence directe pour l'État dénoncé, à l'exception d'une éventuelle atteinte à sa réputation. Il est important de souligner que ces cas concernent régulièrement des États disposant de ressources naturelles exportées mondialement, l'intérêt économique supplantant alors les considérations environnementales. Il est ainsi complexe de mener un plan d'action internationale dans la conservation de certaines espèces dont le territoire ou la zone de présence se situe à cheval entre deux ou plusieurs États, car la bonne conduite de ces mesures de coopération dépend de l'implication de chaque parti national. Un revirement de politique interne peut ainsi mettre fin à l'équilibre écologique instauré par les initiatives multilatérales et menacer les espèces en cas d'arrêt des mesures de protection par l'un des pays hôtes. Si des mesures existent pour favoriser la coopération transfrontalière dans le

domaine, comme nous l'avons vu précédemment avec les programmes AEWA mis en place dans le cadre de la CITES, leur équilibre reste fragile et conditionné par l'action de leurs membres étatiques. Un autre cas de figure concerne les milieux ou les espèces détenus intégralement ou en quasi-totalité par un seul État, qui possède donc un monopole de fait sur l'utilisation et la survie de ces derniers. L'exemple de la forêt amazonienne, considérée comme le « poumon de la Terre », se trouve en majorité sur le territoire national du Brésil et fait donc régulièrement l'objet d'inquiétudes internationales quant à sa gestion et l'augmentation de la déforestation. Cet espace naturel influence l'ensemble des espaces terrestres, sans que les autres États n'aient la compétence d'intervenir sur la régulation de l'exploitation de ses ressources. En effet, chaque État est maître de son patrimoine naturel, par la souveraineté territoriale qu'il exerce sur les ressources qui s'y présentent. Si les conventions internationales élaborées dans la deuxième partie du XXe siècle envisageaient davantage cette compétence étatique comme un pouvoir de contrôle des États en faveur de l'intérêt général, celles-ci ont négligé l'illusion de la séparation entre les domaines politique et économique¹¹¹. L'utilisation des ressources naturelles représente ainsi l'un des moyens de développement les plus importants pour de nombreux États et un moyen de subsistance pour leurs populations. Si l'on prend le cas de l'Indonésie et de la déforestation sur l'île de Sumatra, on peut alors observer l'implication de plusieurs variables socio-économiques, qui expliquent l'existence d'un tel phénomène dans l'un des principaux sanctuaires de la faune en Asie du Sud-Est. L'Indonésie avait engagé une « révolution verte » durant les années 60, avec un plan d'action national pour la protection de ses forêts¹¹². Plusieurs réserves fauniques et parcs nationaux ont également été fondés à travers l'archipel au cours des années 80. En effet, l'Indonésie possède l'une des biodiversités les plus développées de la planète. L'île de Sumatra est ainsi le seul lieu au monde où vivent ensemble des éléphants, des tigres, des rhinocéros, des ours et des orang-outangs¹¹³. Cependant, le WWF alarmait récemment sur la destruction des habitats de ces espèces, parmi les plus menacées au monde. L'organisation considère qu'entre 65 et 80% des forêts de Sumatra ont été rasées entre 2000 et 2012. Ce phénomène s'explique par la présence de grands groupes industriels sur l'île, impliqués dans l'industrie de l'huile de palme. Des parcelles forestières entières sont donc extraites afin de laisser la place à ces plantations, permettant au pays de générer des revenus sur son bois par la

¹¹¹ FISCHER, Georges. « La souveraineté sur les ressources naturelles », *Annuaire français de droit international*, volume 8, 1962, p. 520.

¹¹² SERIN, Olivier. *L'Indonésie*, Que sais-je, Presse universitaire de France, 1993.

¹¹³ Site Internet de WWF, [Sumatra, une île paradisiaque menacée | WWF France](#), consulté 28 août 2023.

même occasion. L'importance de ces ressources pour l'économie nationale est fondamentale et a mené à une accélération de la déforestation depuis 1970. De nombreux acteurs de la conservation internationale dénoncent ce défrichage massif, qui pourrait engendrer l'extinction de plusieurs espèces endémiques. Le rhinocéros de Sumatra est par exemple déjà considéré comme quasi-disparu, tandis que l'orang-outang et le tigre de Sumatra font partie des espèces classées en danger critique d'extinction par l'UICN. Lors de la COP 26 organisée en 2021 à Glasgow, un ensemble de 120 pays (couvrant 90% des forêts dans le monde), s'étaient engagés à inverser la déforestation mondiale d'ici 2030¹¹⁴. L'Indonésie fit partie des États signataires, avant que son président Joko Widodo ne fasse marche-arrière en déclarant qu'il serait « *injuste et inapproprié* » d'imposer à son pays un objectif zéro déforestation et l'arrêt de son « *ère de développement massif* », pour la seule lutte contre les émissions de gaz à effet de serre¹¹⁵. Ces propos ont été décriés par l'opinion internationale, mais démontrent la difficulté pour la communauté internationale d'avancer sur les sujets environnementaux à travers les intérêts nationaux, parfois justifiés par le caractère incontournable des ressources naturelles dans leur économie et leur mode de production. L'Indonésie est également en proie à un problème de sécurité alimentaire majeure, du fait de sa croissance démographique exponentielle. La population de Sumatra a en effet augmenté de 9 millions d'habitants en l'espace de peine dix ans et continue de s'accroître. Joko Widodo a donc pris la décision de libérer plus de 60 000 hectares de forêts dans le Nord de la région en 2021, afin de créer des cultures supplémentaires et prévenir de la crise de famines annoncée par le FAO¹¹⁶. Bien que ce projet se solda par une catastrophe écologique après que les terres se soient révélées stériles, cet exemple illustre la complexité de l'interaction des problématiques humaines et sociétales avec celles environnementales. Ce constat peut également être observé à l'échelle des individus, puisque de nombreux travailleurs engagés dans l'exploitation des ressources forestières de Sumatra n'ont d'autres choix que de participer à ces activités pour subsister et donner une chance à leurs enfants de rejoindre les grandes villes locales pour étudier et se

¹¹⁴ Site Internet du gouvernement français, [Les décisions clés de la « COP 26 » contre le réchauffement climatique | gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr/les-decisions-cles-de-la-cop-26-contre-le-rechauffement-climatique), consulté le 28 août 2023.

¹¹⁵ COURRIER INTERNATIONAL. « COP 26. L'Indonésie renonce déjà à ses engagements contre la déforestation », 5 novembre 2021.

¹¹⁶ COURRIER INTERNATIONAL. « Indonésie. La folie des grandeurs agricole du président Joko Widodo », 24 novembre 2021.

hisser dans la société. Le défrichage à Sumatra constitue alors un cercle vicieux, mêlant problématiques socio-économiques et destruction du patrimoine naturel et de l'île¹¹⁷.

Toutefois, la réaffirmation de l'État présente parfois des opportunités pour la conservation internationale. La décolonisation et le vaste mouvement d'indépendance nationale survenues tout au long de la seconde moitié du XXe siècle a conduit les différents nouveaux États à reprendre le contrôle de leur territoire. Celui-ci passait par l'assurance de ces derniers de retrouver et d'assurer la souveraineté sur leurs ressources naturelles. En effet, la domination des anciens colons se matérialisait en partie par l'exploitation de ces ressources nationales, qui était alors spoliées et « rendues » par l'indépendance à la population libérée. L'État se devait donc de se porter garant de ces ressources, y compris de celles naturelles qui étaient alors dotés d'une dimension culturelle ou symbolique, représentant parfois l'unité du nouveau pays. L'État doit donc intégrer ces symboles à l'exercice de la souveraineté, afin de s'affirmer sur les plans interne et externes. Ceci explique la présence d'éléments fauniques sur de nombreuses armoiries ou drapeaux nationaux, comme le cob de Thomas (une espèce d'antilopes) et la grue couronnée en Ouganda, le zèbre au Botswana ou encore l'aigle en Zambie. De plus, certains États reconnaissent la valeur intrinsèque conférée à la faune par les différentes conventions internationales en raison de l'attrait économique qu'elle représente, par les activités écotouristiques qu'elle peut créer ou par l'aide internationale dont ces derniers peuvent bénéficier. Une situation particulière peut alors parfois être observée, lorsqu'un État souhaite diriger les politiques de conservation des espèces abritées sur son territoire et que des acteurs extérieurs internationaux sont prêts à intervenir pour la mise en œuvre de ces mêmes mesures. Ce cas de figure mène à un jeu de rôle et d'équilibre, que Rozenn Nakanabo Diallo a tenté d'illustrer avec l'exemple du Mozambique. En l'espèce, l'État a fait en sorte de rester l'acteur incontournable de l'action publique nationale, notamment en matière de conservation. Toutefois, ce dernier a des capacités limitées et ne peut pas soutenir financièrement ou matériellement l'ensemble des politiques requises. La chercheuse évoque alors une « *shadow of state power* »¹¹⁸, l'État cherchant toujours à s'intégrer au processus décisionnel, y compris lorsqu'il se trouve en position plus faible ou qu'il ne peut agir, afin de maintenir sa souveraineté. Dans le cas du pays africain, l'État ne

¹¹⁷ GÜNTHER, Benjamin. « Sumatra, un paradis naturel menacé en Indonésie », *Jean Moulin Post*, 6 décembre 2021.

¹¹⁸ NAKANABO DIALLO, Rozenn, *Politiques de la nature et nature de l'État. (Re)Déploiement de la souveraineté de l'État et action publique transnationale au Mozambique*, Science politique, Sciences Po Bordeaux, 2013, p. 443.

s'oppose pas à la conservation, qui présentent des intérêts pour l'activité touristique nationale d'une part, mais aussi pour son image à l'étranger et devant la communauté internationale. Les politiques conservacionnistes et environnementales comme l'extension de la réserve de Maputo et son intégration au parc transfrontalier du Grand Limpopo font partie du projet de fabrication de l'action publique orchestrée par l'État mozambicain¹¹⁹. Cette posture est importante pour la pleine affirmation et la confirmation de ce dernier devant ces administrés. Toutefois, Nakanabo Diallo explique que c'est principalement le rôle de meneur que cherche l'État centralisé, qui n'a pas accès dans les faits à l'ensemble de ses territoires et de ses populations et qui acceptent donc de recourir à des « bailleurs » ou des acteurs intermédiaires pour la mise en œuvre de certaines de ses prérogatives¹²⁰. Cette délégation d'une part de sa souveraineté permet ainsi la réalisation de projets par des acteurs possédant une expertise et des moyens dont ne dispose pas le pouvoir étatique et renforce donc indirectement sa souveraineté. Il s'agit donc d'une brèche pour la conservation internationale, qui dispose alors d'un moyen de se développer dans des pays clés pour les programmes internationaux, tout en contournant les revendications souveraines apparentes de certains États, qui représentent parfois des obstacles et une menace pour la conservation des espèces sauvages. Cependant, l'intégration du rôle de l'État dans la mise en œuvre des programmes internationaux peut servir la réalisation de leurs objectifs. Il est ainsi nécessaire de repenser la stratégie globale de la coopération internationale pour la conservation, de la doter de mécanismes de contrôle et d'impliquer un maximum d'acteurs, afin de répondre aux différents enjeux qui se présentent à elle.

¹¹⁹ *Ibid*, p. 394.

¹²⁰ *Ibid*, p. 448.

CHAPITRE 2 : Entre réorientation stratégique et diversification des acteurs engagés, la conservation de la faune comme exemple d'adaptation pour les problématiques environnementales internationales

Les différents défis auxquels est confrontée la conservation auraient pu mener à la marginalisation et à l'essoufflement des politiques et des initiatives mises en œuvre dans ce domaine. Cependant, alors que la protection de l'environnement connaît des résultats mitigés en dépit d'une omniprésence dans le débat public et les différentes conférences internationales régulièrement organisées et parfois consacrées à ce sujet, la conservation de la faune parvient à maintenir une action et un cap dans l'agenda environnemental mondial. Il convient donc de s'intéresser aux causes d'un tel constat et d'observer comment ce domaine, encore minoritaire au début du siècle dernier, a réussi à s'adapter aux diverses problématiques actuelles grâce à une gouvernance particulière et l'implication de nombreux acteurs d'origine et de nature variées.

Titre 1 : Vers une nouvelle gouvernance environnementale pour la conservation internationale ?

Il convient d'étudier dans un premier temps le rôle et la stature particulière de l'UICN comme meneuse factuelle de la conservation internationale. Nous tenterons de comprendre comment cette organisation unique parvient à faire interagir des acteurs de différentes natures et à proposer des plans d'action globaux, à l'image d'une agence onusienne. Dans un second temps, nous reviendrons sur les enseignements fournis par les échecs d'initiatives de protection environnementale comme le PNUE pour la réorientation de la stratégie de la conservation, nécessaire à sa traduction pratique sur le terrain.

Section I : L’UICN comme institution centrale factuelle de la gouvernance internationale pour la conservation, l’accomplissement d’une organisation pivot entre les différents acteurs du système international

L’UICN possède un statut particulier qui lui confère un rôle atypique dans les relations internationales et le champ de la protection environnementale. Cette dernière possède ainsi un statut juridique hybride qui lui permet d’osciller entre la nature d’ONG et celle d’OIG. Dans ses statuts et règlements, l’UICN se qualifie comme une association internationale, qui réunit des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux autour des problématiques environnementales¹²¹. Le siège de l’organisation est basé à Gland en Suisse, ce qui lui permet de jouir de la personnalité juridique grâce au droit national du pays. L’UICN peut être comparée à une « pieuvre » politique, en raison de la complexité et de l’importance du réseau que celle-ci entretient dans le monde. Alors que l’UICN n’est pas reliée à la galaxie onusienne, celle-ci possède l’un des plus importants tissus associatifs dans le domaine de l’environnement. Avec plus de 1 400 membres, cette organisation permet l’interaction d’acteurs variés, réunissant autant des ONG ou des groupes d’experts et de chercheurs spécialisés dans les problématiques écologiques, que les gouvernements des 160 États engagés ou des entreprises impliqués dans l’application des principes du développement durable¹²². L’UICN forme alors une arène où peuvent s’exprimer les positions et les intérêts de partis de différentes natures. La confrontation et l’échange des informations par ses membres font aussi de l’UICN un véritable laboratoire et générateur d’idées. Cette dernière peut ainsi être considérée comme la clé de voûte de la conservation internationale, grâce à l’union des domaines scientifique et politique au sein de ses programmes. L’UICN est ainsi composée de six commissions spécialisées, qui définissent les plans d’action à mener pour chaque volet de l’organisation et qui soumettent les recommandations publiées par l’UICN. Les différentes commissions sont donc les suivantes¹²³ :

¹²¹ Site Internet de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [IUCN](#), consulté le 13 juillet 2023.

¹²² Site Internet de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [Notre Union | IUCN](#), consulté le 26 août 2023.

¹²³ Site Internet de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [Commissions d’experts | UICN \(iucn.org\)](#), consulté le 26 août 2023.

- La commission de l'éducation et de la communication (CEC), en charge d'amorcer une dynamique de changement par l'éducation et la communication des enjeux environnementaux.
- La commission sur la gestion des écosystèmes (CGE), qui traite de la gestion des espaces terrestres et marins et de l'organisation de la protection de leurs écosystèmes à l'échelle internationale.
- La commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), qui intègre les variables humaines à la conception de programmes de conservation et de protection de l'environnement et de la biodiversité.
- La commission de la sauvegarde des espèces (CSE), qui est chargée de la sensibilisation sociétale sur les menaces d'extinction qui pèsent sur les espèces les plus menacées, afin d'encourager les initiatives de conservation.
- La commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE), affiliée à la promotion des principes énoncés lors du Sommet de Rio et qui œuvre pour le développement de la norme environnementale internationale.
- La commission mondiale des aires protégées (CMAP), qui favorise les discussions, la création et la coordination de réseaux d'aires protégées grâce à l'expertise et le partage d'informations pratiques entre ses participants.
- La commission sur la crise climatique (CCC), qui à l'instar du groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), alerte sur les dangers et les conséquences du réchauffement climatique. Cette commission est également engagée dans la promotion et la conception de solutions, fondées sur des savoirs et des connaissances scientifiques et adaptées grâce à la contribution d'acteurs locaux, comme des représentants des groupes autochtones.

L'ensemble de ces commissions forment le socle d'action de l'UICN, dont le but est celui de « *provoquer l'action des autorités* » selon son ancien secrétaire général M. Bloemers¹²⁴. Le réseau multi-sectoriel dont dispose l'organisation lui permet donc de s'appuyer sur une légitimité scientifique, tout en bénéficiant d'un contact officiel avec les différentes institutions internationales et nationales, mais aussi des partenaires techniques. L'imbrication des engagements de ces différents acteurs donnent la capacité à l'UICN d'organiser et de coordonner des actions ou des programmes de conservation à l'échelle internationale. La

¹²⁴ PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 313.

liaison et le rôle singulier de cette structure extraordinaire sur la scène internationale, lui confèrent un rôle d'autorité et d'institution mondiale pour la conservation. L'UICN est par exemple la référence internationale en termes de suivi de l'état de conservation des espèces sauvages. La liste rouge de l'UICN a ainsi été créée en 1964 et répertorie les informations scientifiques recensées sur les espèces animales et végétales. Il s'agit d'une base de données fondamentale pour l'organisation de la conservation de la faune internationale, car celle-ci est continuellement actualisée par un réseau de chercheurs mondial associé à l'UICN. La liste rouge fait office de référence officielle pour le statut de conservation de chaque espèce étudiée et d'indice mondial pour le suivi de la santé de la biodiversité mondiale¹²⁵. Cet outil a démontré un déclin progressif de la biodiversité, avec plus de 150 300 espèces répertoriées sur la liste rouge, dont 42 100 en menacées d'extinction¹²⁶. L'ensemble des groupes zoologiques et végétaux sont touchés. Dans le cadre de notre sujet sur la faune sauvage, nous pouvons relever des statistiques vertigineuses, puisque 27% des mammifères, 35% des raies et requins, 13% des oiseaux, 36% des coraux ou encore 41% des amphibiens sont en proie à l'extinction. Face à une telle menace pour la biosphère mondiale, l'UICN a ainsi élaboré un système de classement pour les différentes espèces couvertes par la liste rouge, composé de catégories qui classent les espèces en fonction de leur statut de conservation¹²⁷. Cela permet de prioriser les programmes de protection en fonction des animaux les plus menacés et de suivre l'évolution de leurs populations.

Un autre exemple d'action de l'UICN à l'échelle internationale est son Programme sur les aires protégées d'Afrique & Conservation (PAPACO), qui coordonne l'action des différents parcs naturels et aires protégées sur le continent. Son objectif est de renforcer la gouvernance et la gestion de ces zones grâce à la collaboration d'acteurs locaux, scientifiques et gouvernementaux. La difficulté de ces aires de protection ou de conservation de la faune, sont qu'elles ont parfois été tracées durant la période coloniale ou dans des contextes ne prenant pas en compte l'intégralité des variables sociales, économiques ou mêmes géographiques. Ces territoires sont donc soumis à l'ensemble des problématiques de droit international, d'exploitation des ressources naturelles ou de migration et déplacement des espèces entre ou en dehors des espaces consacrés à leur protection. Il convient donc d'organiser une meilleure gestion et une meilleure gouvernance de territoires et d'inclure les différentes problématiques

¹²⁵ Site Internet de la Liste rouge de l'UICN, [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées \(iucnredlist.org\)](http://iucnredlist.org), consultée le 23 août juillet.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Voir le tableau du système d'évaluation du statut de conservation des espèces par l'UICN en annexes p. 116.

locales, comme la valeur culturelle de certains paysages ou lieux situés dans l'enceinte des zones protégées pour les communautés autochtones ou la conditionnalité de leur subsistance par l'utilisation des milieux naturels. Le PAPACO permet donc d'apporter des solutions aux populations locales, en les investissant dans la protection et la gestion durable des ressources, le prélèvement d'essences naturelles n'étant pas strictement prohibé mais nécessitant une régulation pour le maintien des espèces présentes. En plus d'une action sur le terrain, ce programme possède également une partie dédiée à la sensibilisation du public aux enjeux de protection et de conservation de la biodiversité africaine et mondiale, à travers des cours enseignements en ligne et des campagnes d'informations dans les régions concernées. L'objectif est ainsi de sensibiliser et de former la nouvelle génération à ces problématiques¹²⁸.

Si l'UICN s'est imposé comme l'acteur central de la conservation internationale, reliant les différents acteurs de la scène internationale, les limites auxquelles l'organisation peut être confrontée démontre l'importance d'une actualisation de la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs dans ce domaine.

Section II : La nécessaire révision de la stratégie internationale pour la conservation

L'éclosion de l'UICN comme meneur de la conservation internationale démontre indirectement les limites auxquels ce mouvement peut être confronté sur la scène internationale. En toute logique, pour organiser une réponse mondiale aux enjeux de protection de la faune, les Nations unies auraient assuré le leadership de la conservation internationale. Le PNUE avait ainsi vocation à devenir le plan d'action international en matière de coopération environnementale, ce qui aurait également englobé la problématique du maintien de la faune sauvage. On remarque également qu'aucun groupe d'action ou département n'est consacré à la faune ou à la biodiversité par le programme. Il serait cependant incorrect de penser que le PNUE ignorent ces dernières au profit des autres défis écologiques. La polyvalence des domaines d'intervention du programme environnemental onusien lui permet d'agir sur différents plans du développement durable, dont les retombées

¹²⁸ Site Internet de PAPACO, [PAPACO – Programme aires protégées d'Afrique et conservation de l'UICN](#), consulté le 28 août 2023.

et les externalités positives touchent aussi la faune. Le PNUE avait donc vocation à donner l'impulsion au mouvement de politique environnementale internationale et d'engager un dialogue entre les acteurs des différents secteurs et de la communauté internationale¹²⁹. Seulement, le PNUE n'a pas réussi à s'imposer et à devenir l'institution motrice promise lors de sa création en 1972. Cet échec s'explique par le manque d'indépendance financière du programme, dont le budget est conditionné par la participation de ses États membres. Ces moyens sont donc limités et contraints par les politiques étrangères étatiques, qui déterminent leur contribution. De plus, le PNUE ne génère aucune réglementation et se cantonne à la publication de recommandations sans aucun pouvoir d'exécution¹³⁰. Alors que son affiliation aux Nations Unies devait lui conférer une aura particulière et le placer en tête de la dynamique écologique consacrée par le Sommet de Rio, le PNUE s'est heurté à la remise en cause du droit environnemental et au désengagement de certains États. De plus, la multiplication des accords de protection environnementale a créé une concurrence entre les différentes conventions. Face à l'impossibilité d'harmoniser l'intégralité de cette production législative et au retour de la primauté des intérêts économiques portés par des organisations comme l'OMC¹³¹, le PNUE s'est ainsi retrouvé supplanté et a perdu en influence.

L'idée d'une nouvelle organisation ou institution centrale pour coordonner les programmes de conservation a été soumise à plusieurs reprises, mais celle-ci ne s'est jamais imposée. L'échec du PNUE démontrait pour certains les limites de l'institutionnalisation des problématiques écologiques, l'environnement constituant une réalité trop large pour pouvoir être dirigé par le seul prisme d'une organisation centrale¹³². Les difficultés rencontrées lors des négociations multilatérales dans le cadre de conférences internationales ont démontré à plusieurs reprises l'absence d'un consensus internationale sur les questions d'écologie. La conclusion d'un accord international ne constitue par ailleurs que la première étape pour la mise en place d'une solution globale et dépend de la volonté des pouvoirs politiques internes des États signataires pour pouvoir être appliqué. Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris obtenu lors de la COP 21 en 2016 en est l'un des exemples les plus marquants. La fondation d'une énième organisation risquant de perdre certains de ses membres directement concernés

¹²⁹ PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 306.

¹³⁰ DESFORGES, Domitille. « Une ONU de l'environnement ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, p. 258.

¹³¹ *Ibid*, p. 259.

¹³² PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 311.

par son champ d'action reviendrait à créer une nouvelle coquille vide. De plus, nous avons vu précédemment que l'UICN avait profité de ce vide pour s'imposer *de facto* comme la coordinatrice de la coopération internationale pour la conservation et pour certaines problématiques environnementales affectant directement la faune et les milieux naturels qui l'accueillent. La force de l'UICN réside dans sa capacité à faire échanger et collaborer des acteurs variés. Cette dernière jouit également d'une légitimité à l'international, grâce à son expertise scientifique et sa neutralité politique reconnue¹³³. Les principaux problèmes que rencontrent l'UICN sont donc les restrictions de ses capacités matérielles et financières, qui dépendent elles aussi de ses donateurs et l'absence de mécanisme de contrôle. Ce dernier constat est commun à la plupart des conventions de protection de la biodiversité mises en œuvre, qu'il s'agisse de celle de Ramsar, de Berne ou même de la CITES. Cette lacune du droit international n'est pas spécifique à domaine de la protection environnementale, mais fait défaut à l'application d'une majorité de ses apports. L'organisation centrale de la conservation existe donc déjà, mais il est nécessaire de tirer les enseignements des échecs et obstacles rencontrés lors des différentes initiatives environnementales menées durant les cinquante dernières années. Alors qu'aucun outil de contrôle ou de sanction contraignant n'est à la disposition des organisations internationales engagées dans la conservation, il est nécessaire de travailler avec les États et les réseaux de protection internationaux ou régionaux existants, afin de combattre les violations des mesures reconnues par les accords et conventions multilatéraux. Face à l'interconnectivité des variables socio-économiques et des objectifs des programmes internationaux de conservation de la faune, il convient également de s'appuyer sur des partenaires privés dans leur mise en œuvre ou leur conduite sur le terrain.

Titre 2 : La confirmation des ONG et des acteurs privés comme intervenants incontournables de la conservation de la faune

La conservation internationale ne se limite pas aux acteurs publics, tels que les États ou les OIG et s'étend à d'autres types d'acteurs privés, dont l'implication dans la coopération internationale est fondamentale pour l'application des programmes de conservation

¹³³ BOARDMAN, Robert. *International Organization and the Conservation of Nature*, Palgrave Macmillan UK, 1981, pp. 74–75.

internationaux. Nous aborderons donc l'importance des parcs zoologiques pour la conservation *ex situ* des espèces sauvages, avant de nous intéresser à l'engagement des ONG dans les projets internationaux.

Section I : L'importance des parcs zoologiques dans la conservation *ex situ* des espèces sauvages

Lorsque l'on évoque la conservation de la faune sauvage, les premières images que l'on imagine représentent la plupart du temps le maintien et la protection des animaux dans leurs milieux naturels. Il existe pourtant deux branches dans la conservation, toutes les deux reconnues par l'UICN. La conservation *in situ* correspond à la première branche de la conservation et peut se définir comme « *la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et le rétablissement de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas d'espèces domestiquées ou cultivées, dans l'environnement où elles ont développé leurs particularités* »¹³⁴. Il s'agit de la part la plus connue des politiques conservationnistes, notamment grâce aux nombreuses aires de protection ou de conservation à travers le globe, qui couvrent près de 13% des terres émergées¹³⁵. Il n'est cependant pas toujours possible d'agir directement dans les habitats naturels des espèces qui font l'objet d'un programme de conservation. La conservation *ex situ* correspond donc à la conservation opérée en dehors du milieu naturel ou de « *l'habitat historique du taxon de l'espèce* »¹³⁶. Il est nécessaire de préciser que ce type de conservation peut intervenir à l'extérieur du milieu d'origine, mais également à l'intérieur de l'aire de répartition naturelle de l'espèce¹³⁷. La question est de savoir si le lieu qui accueille les espèces concernées par les mesures de protection où sont pratiquées les mesures de protection a été modifié par l'homme et si les conditions de détention des animaux sont conditionnées par ce dernier. De nombreuses situations peuvent justifier de procéder à une gestion *ex situ*. La première est le danger

¹³⁴ ISNARDON, Marie, *Apports et limites de la captivité d'espèces animales pour la conservation – Étude dans le cadre du débat actuel au sujet des parcs zoologiques*, Sciences vétérinaires, Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2020, p. 23.

¹³⁵ MILIAN, Johan et RODARY, Estienne. « La conservation de la biodiversité par les outils de priorisation. Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation », *Revue Tiers Monde*, vol. 202, no. 2, 2010, p. 33.

¹³⁶ ISNARDON, Marie, *Apports et limites de la captivité d'espèces animales pour la conservation – Étude dans le cadre du débat actuel au sujet des parcs zoologiques*, Sciences vétérinaires, Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2020, p. 23.

¹³⁷ *Ibid.*

critique d'extinction ou la déstructuration très avancée d'un habitat naturel, qui implique de trouver un refuge aux individus sauvages pour leur survie. Il n'est pas toujours possible d'assurer la protection ou de procéder aux mesures de conservation sur le terrain, par manque de moyens et d'infrastructures ou du fait d'une situation exceptionnelle comme en temps de guerre ou de crise. Dans ce cas, il est parfois plus simple de déplacer une population ou plusieurs représentants d'une espèce, afin d'assurer le maintien d'une partie de ses effectifs ou de travailler pour sa reproduction. La solution *ex situ* peut également prendre la forme d'une incubation d'œufs à distance du milieu d'origine, ou à la récupération de semences et de produits biologiques pouvant être stockés à basse température et utilisés dans le cadre d'une reproduction extérieure. L'exemple le plus connu de conservation *ex situ* reste cependant l'élevage d'espèces sauvages en captivité, favorisés par des acteurs comme les parcs zoologiques.

La détention d'animaux sauvages en captivité dans des zoos figure parmi les grands débats écologiques sociétaux actuels. En effet, de nombreuses critiques existent à l'encontre des parcs zoologiques et une partie de l'opinion publique est favorable à la fermeture de ces établissements. Ceci s'explique par le fait que les zoos remplissaient auparavant un rôle d'exposition et de divertissement (bien que l'industrie touristique parle encore de parcs de loisir pour les désigner). La captivité des animaux sauvages existe depuis l'Antiquité et les cirques romains. Les espèces servaient alors au spectacle. Par la suite, les premières ménageries se sont développées et pouvaient être comparées à des collections exposées dans des jardins ou des parcs privés. Celles-ci étaient réservées aux élites gouvernantes ou à la noblesse. Elles servirent également de points d'observation pour les scientifiques de l'époque, à l'image de Buffon pendant les Lumières. En France, ces lieux ne furent accessibles au reste du peuple qu'après la Révolution et le renversement de la monarchie. Le « rhinocéros de Louis XV », offert au souverain en 1769 et introduit à la ménagerie royale de Versailles, fut ainsi mortellement blessé en 1793 par des révolutionnaires qui reprochaient au pachyderme de symboliser l'Ancien régime¹³⁸. La ménagerie du Jardin des Plantes de Paris inspira également des artistes comme Eugène Delacroix, qui passa de nombreuses heures à observer les félins et les représenter dans ses tableaux. Jusqu'au XXe siècle, les zoos ont donc servi d'attraction, de promenade ou de lieu d'inspiration. Le bien-être animal n'entrait alors pas en compte dans la politique de ces établissements, l'objectif étant de distraire et d'impressionner les visiteurs. La

¹³⁸ Site Internet du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, [Rhinocéros de Louis XV \(mnhn.fr\)](https://mnhn.fr), consulté le 31 août 2023.

période coloniale permit aussi à de nombreux État européens de prélever directement dans la nature des individus et de les transférer sur le vieux continent afin de les présenter au public.

Le rôle des zoos dans la conservation est récent et a débuté dans les années 1970. Si la possibilité d’engager ces établissements dans la protection des espèces avait été envisagée durant la période d’après-guerre et la création de l’UIPN, l’idée fut vite oubliée et la capture d’animaux sauvage se poursuivit¹³⁹. La convention de Washington de 1973 interdit l’exportation d’espèces menacées et mit fin à cette pratique¹⁴⁰. C’est après une conférence à Jersey en 1972, que le rôle des parcs zoologiques fut réévalué pour permettre la « réintégration dans leurs milieux naturels » des espèces sauvages¹⁴¹, une perspective confirmée en 1978 par la Déclaration Universelle des Droits de Animaux de l’UNESCO. Dès l’année suivante, une base de données internationale, l’*International species information system*, fut créée et mise à la disposition de ces acteurs afin de créer des programmes d’élevage. L’objectif est d’encadrer et d’orienter la reproduction des espèces les plus menacées. C’est dans cette optique qu’a été créé le programme d’élevage des espèces menacées européen *EAZA-Ex-situ-program* (EEP). Ce dernier est donc géré par l’association européenne des zoos et aquariums (EAZA ou *European Association of Zoos and Aquaria* en anglais), qui coordonne les échanges d’individus entre les différents établissements engagés dans le projet, afin de varier les gènes et d’éviter la consanguinité. Le but de l’EEP est de relâcher dans la nature des individus issus de cet élevage, afin de reconstituer les populations sauvages. Certaines espèces menacées d’extinction ont donc vu leurs effectifs accroître grâce à cette initiative, tandis que d’autres alors éteintes dans la nature ont pu être réintroduites à l’état sauvage, à l’image de l’oryx algazelle en Afrique du Nord ou en Arabie. Une autre mission assurée par les zoos dans la conservation est la sensibilisation du grand public. Alors que les établissements zoologiques servent de refuges pour des espèces en danger d’extinction dans leurs milieux d’origine, les individus sont présentés dans des habitats artificiellement reconstitués où ils jouent le rôle d’ambassadeurs auprès des visiteurs et permettent d’exposer les menaces de l’activité humaine pour la biodiversité. Des campagnes de communication et de sensibilisation sont donc régulièrement impulsées par l’association mondiale des zoos et

¹³⁹ ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES, *Le rôle du zoo dans la conservation de la biodiversité*, 2018.

¹⁴⁰ ISNARDON, Marie, *Apports et limites de la captivité d’espèces animales pour la conservation – Étude dans le cadre du débat actuel au sujet des parcs zoologiques*, Sciences vétérinaires, Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2020, p. 29.

¹⁴¹ ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES, *Le rôle du zoo dans la conservation de la biodiversité*, 2018.

aquariums (WAZA ou *World Association of Zoos and Aquariums* en anglais) auprès des différentes fédérations nationales. Le succès rencontré par la conservation *ex situ* (on décompte plus de 400 programmes d'élevages européens pour 245 espèces en danger critique d'extinction ou vulnérables selon les critères de l'UICN¹⁴²) doit donc beaucoup aux parcs zoologiques, devenus des acteurs essentiels de la conservation internationale face à la multiplication des menaces pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Les conservations *in situ* et *ex situ* sont donc complémentaires. Pour ces deux branches, il est nécessaire de posséder une expertise scientifique, mais aussi technique. De la même manière que les parcs zoologiques dans la conduite d'opérations extérieures aux habitats naturels, il est ainsi fondamental que la conservation internationale se tourne vers des acteurs privés spécialisés dans la conduite des programmes internationaux sur le terrain. Ceci explique la hausse de l'implication des ONG dans la conservation.

Section II : L'essor des ONG dans la mise en œuvre des programmes de coopération internationale pour la conservation

L'évolution de la structure internationale au cours du XXe siècle et l'essor des ONG a nettement impacté la conservation. Les politologues Robert Keohane et Joseph Nye décrivaient un « *nouveau paradigme de la politique mondiale* » à la suite de la fin de la guerre froide et de l'affirmation des Nations unies dans le modèle multilatéral promu par les États-Unis¹⁴³. Les deux auteurs décrivent un phénomène de transnationalisation des relations internationales, auparavant statocentrées, et la hausse de l'influence des acteurs non gouvernementaux. On assiste également à l'émergence des individus comme nouvel acteur, ces derniers cherchant eux aussi à investir la scène internationale et jouer un rôle dans la conduite des grandes problématiques actuelles, comme l'environnement. Leur action prit par exemple la forme de mouvements collectifs, comme lors des manifestations pro-environnementales organisées en marge du sommet de Seattle en 1999. Cependant, cette nouvelle réalité se matérialisa principalement à travers de l'action des ONG. Ces dernières offrent à la société civile un moyen de s'exprimer et de porter sa voix auprès des gouvernants

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ KEOHANE, Robert et NYE, Joseph *Power and Interdependence*, Addison-Wesley, 2001, p. 15.

et des différentes institutions officielles. La hausse de l'implication des acteurs non-gouvernementaux rendait ainsi impossible de ne pas les intégrer à la production de la norme environnementale internationale ou à son application sur le terrain. La conservation de la faune représente par ailleurs le type de problématique à laquelle la société civile est réactive. De très nombreuses ONG sont ainsi actives dans le domaine de l'environnement et présentent donc plusieurs intérêts pour la mise en œuvre des objectifs conservationnistes.

Alors que la position des États dans le domaine environnemental est une variable complexe pour les programmes internationaux, l'implication des ONG représente une solution idéale pour leur mise en œuvre sur le terrain. S'il ne s'agit pas de remettre en cause la souveraineté étatique, les ONG présentent plusieurs caractéristiques avantageuses dont ne bénéficient pas les acteurs étatiques ou intergouvernementaux. En effet, les actions internationales pour la conservation de la faune sont régulièrement dirigées dans des pays confrontés à l'enchevêtrement de plusieurs variables politiques, comme la recherche de légitimité et d'affirmation de l'État préalablement évoquée ou une défiance à l'encontre de la communauté internationale et des institutions de l'ONU. L'intérêt d'investir une ONG dans des programmes de coopération internationale est de missionner auprès des populations locales un intermédiaire, qui ne souffrira pas de la même méfiance qu'un acteur officiel. De plus, les organismes non gouvernementaux sont généralement moins soumis à l'influence des groupes de pression et ne répondent pas aux mêmes obligations diplomatiques. Il s'agit donc d'une sécurité pour les mandatants de la société civile internationale, qui voient leurs intérêts priorités par rapport aux intérêts nationaux des pays bénéficiaires des programmes¹⁴⁴. Le fait de missionner des ONG permet également aux commanditaires des programmes de conservation internationaux de rallier l'opinion publique et de légitimer leur action. L'expertise technique et l'implantation antérieure sur le terrain de certaines ONG a donc un double-intérêt, puisque ces dernières facilitent l'implémentation des projets et possèdent des contacts et des relations avec les acteurs locaux. Il est donc beaucoup plus simple de leur faire accepter ou de les impliquer dans le programme, grâce à la confiance que peuvent déjà avoir acquis les ONG avec ces derniers. S'il est difficile pour les ONG de prétendre représenter la majorité de l'opinion publique, du fait des divergences idéologiques et politiques qui existent entre elles, leur notoriété peut également servir aux programmes, grâce à l'attrait que peut représenter l'implication d'un organisme internationalement reconnu comme le WWF pour

¹⁴⁴ PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017, p. 327.

les donateurs. De plus, les ONG possèdent d'importants réseaux et sont généralement interconnectées. La participation de l'une d'entre elle peut ainsi mener à une extension du projet en cas d'arrivée d'autres participants habitués à travailler avec les équipes déjà engagées. Le projet prend ainsi de l'ampleur et peut viser des objectifs supérieurs, attirant ainsi de nouvelles subventions. Dans tous les cas, la participation des ONG dans la conduite des programmes internationaux liée à la conservation a un impact positif sur la protection des espèces sauvages, par l'application facilitée de mesures de protection de la faune sur le terrain, mais aussi grâce à la publicité générée par ces succès et qui incite à renforcer la coopération internationale et investir dans la conservation.

CONCLUSION PARTIELLE

L'émergence de la conservation dans les relations internationales est corrélée à l'admission par la communauté internationale, du rôle joué par l'humanité dans la dégradation de la biosphère. Ce changement de paradigme a initié la prise de conscience collective des enjeux environnementaux auxquels font face les sociétés et de la nécessité d'apporter une réponse globale à ces problématiques. De nombreuses conventions ont ainsi été conclues et ont permis la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la faune, non plus comme simple ressource économique, mais comme pilier de l'équilibre écologique. L'identification par la communauté internationale de l'environnement comme un facteur majeur du bien-être des populations, mais aussi comme l'espace dans lequel évolue l'humanité, a été déterminante. La faune sauvage a alors été perçue comme une actrice primordiale pour les milieux naturels et la régénération des écosystèmes, dont dépendent depuis toujours les civilisations. La protection des espèces a donc été intégrée aux principes du développement durable, un concept global conciliant à la fois les problématiques liés à la protection de l'environnement et aux développement économique et humain à travers le monde. Cette notion est devenue l'un des piliers des programmes des institutions intergouvernementales, dans la promotion par ces dernières de valeurs communes et d'un modèle international. Cependant, si des sommets internationaux comme celui de Rio laissaient présager l'amorce d'une véritable action de la communauté internationale, à travers des initiatives comme le PNUE par exemple, la réalité s'est cependant révélée bien différente. La remise en cause des normes juridiques environnementales admises lors de ces différentes conventions, a fragilisé l'élan environnemental engagé depuis plusieurs décennies par les pays industrialisés. Les pays en cours de développement ont ainsi dénoncé le déséquilibre créé par de telles mesures, en faveur des anciennes puissances et du maintien de leur domination sur la scène internationale. De plus, de nombreux États ont dans leur recherche du pouvoir et de la légitimité opposer leur souveraineté à l'application de ces règles juridiques ou perpétué leurs activités économiques, mettant en danger d'extinction de nombreuses espèces à cause de la destruction de leurs habitats. Malgré la mise à mal de la protection environnementale internationale, la conservation de la faune est parvenue à rester une problématique importante dans ce domaine et à continuer de se développer sur différents plans. Cette situation a été permise grâce à l'adaptation de ce domaine, qui s'est organisé autour d'une institution centrale extérieure aux Nations unies. Cette coordination par l'UICN a contribué à la prospérité de l'action de la

conservation, car cette organisation singulière permet la collaboration d'une multitude d'acteurs, aussi bien de nature étatique, scientifique ou non gouvernementale. En effet, la force de la conservation internationale a été de s'adapter aux différents enjeux qu'elle rencontrait afin de faire perdurer la prise d'initiative en faveur de la protection et de la gestion durable de la faune sauvage, notamment par l'ouverture de la coopération internationale aux acteurs privés. Il est ainsi important de créer une dynamique multisectorielle et d'engager un maximum de participants dans les programmes internationaux, afin d'engager la société civile et d'encourager les acteurs publics à agir pour la sauvegarde des espèces les plus menacées. L'imbrication des compétences et des actions permet ainsi la mise en œuvre d'objectif globaux à différentes échelles, notamment grâce à la coordination internationale d'expertises techniques et scientifiques à l'échelle locale.

DEUXIEME PARTIE : DE LA PROTECTION D'UN ECOSYSTEME EXCEPTIONNEL A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'EXEMPLE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE DU DELTA DE L'OKAVANGO

Cette seconde partie vise à illustrer en deux chapitres le contenu précédemment décrit et expliqué, afin de proposer une analyse de la coopération internationale dans le domaine de la conservation, grâce à un exemple concret. Nous choisirons ici de nous intéresser au cas de la faune du delta de l'Okavango et des solutions mises en œuvre par différents acteurs des relations internationales pour la protéger et la conserver. Il s'agit donc ici de la section « pratique » de notre étude, pour laquelle nous nous appuyerons sur le retour d'expérience et les observations réalisées au cours d'un stage au sein d'une ONG spécialisée dans la conservation et impliquée dans un programme onusien en Afrique australe.

CHAPITRE 1 : La gestion de de la faune du delta de l'Okavango, un projet transfrontalier au cœur des programmes internationaux

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons aux programmes internationaux mis en œuvre pour la conservation de la faune dans la région du delta de l'Okavango. Nous traiterons ainsi l'exemple particulier du projet KAZA TFCA, qui réunit cinq États d'Afrique australe autour de la gestion transfrontalière d'une des plus grandes aires de conservation au monde, dont fait partie ce milieu naturel unique. Ce dernier fait l'objet d'une protection internationale, qui mobilise de nombreuses OIG et ONG dans le cadre de projets de coopération, à l'image du programme de gestion durable de la faune sauvage lancée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Titre 1 : Du KAZA TFCA à l'inscription inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du delta de l'Okavango, retour sur le modèle transfrontalier de conservation d'une faune unique.

Le delta de l'Okavango au Botswana, constitue un environnement rare qui accueille certaines des espèces animales les plus menacées du continent africain. La singularité de ce

milieu naturel et les différentes problématiques régionales propres à cette partie de l'Afrique australe expliquent le mouvement de conservation transnational organisé pour protéger la faune du delta et sa diversité. Nous reviendrons donc d'abord sur le caractère atypique de cet environnement et les espèces qu'il abrite. Par la suite, nous étudierons le projet de coopération transfrontalière du KAZA TFCA et la manière dont cette initiative se matérialise sur le terrain par le biais d'aires protégées ou de politiques étatiques spécifiques comme au Botswana. Enfin, nous évoquerons l'inscription du delta de l'Okavango au patrimoine mondial de l'UNESCO, les opportunités et les obstacles pour la promotion de la conservation dans la région.

Section I : État des lieux : le delta de l'Okavango, un espace naturel atypique et un sanctuaire pour la biodiversité

Le delta de l'Okavango est situé au Nord-Ouest du Botswana et s'étend sur 266 165 hectares de marécages permanents auxquels s'ajoute une surface pouvant atteindre 1 106 400 d'hectares à l'occasion de l'inondation des plaines environnantes durant la saison des pluies¹⁴⁵ entre novembre et avril. Il s'agit du second plus grand delta intérieur ou « endoréique » au monde après celui du Niger¹⁴⁶, c'est-à-dire qui ne se jette pas dans une mer ou un océan. Ce type d'embouchure peu commun et la situation atypique du delta de l'Okavango, dont les eaux sont drainées par les sables du désert du Kalahari, suscite un grand intérêt scientifique pour la géologie de ce milieu. Des équipes de chercheurs du monde entier se rendent ainsi sur place afin d'étudier la structure et la morphologie hydrogéologiques du delta¹⁴⁷. En effet, malgré un âge estimé au moins à 12 000 ans et la disparition du lac Makgadikgadi, peu de données sont disponibles sur le delta de l'Okavango et l'évolution à long terme des caractéristiques précédemment citées. Déterminer une tendance semble donc primordial afin de répondre aux différents enjeux écologiques et humains qu'implique l'influence du delta sur la région. En effet, sans l'apport du fleuve de l'Okavango, formé 1 500 km en aval par la convergence des deux rivières Cuito et Cubango en Angola, le delta ne pourrait exister¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Décision 38 COM 8B.5 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, *Delta de l'Okavango*, Doha, 2014.

¹⁴⁶ INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, *Okavango - Géologie, climat et biologie du delta de l'Okavango*, 2022.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ NATIONAL GEOGRAPHIC. « La mission National Geographic pour sauver le delta de l'Okavango », 27 octobre 2017.

Parfois considéré comme la plus grande oasis du monde, le delta de l'Okavango constitue l'une des plus grandes zones humides de la planète et un sanctuaire naturel pour une variété extraordinaire d'animaux. Éléphants, buffles, girafes, crocodiles, babouins, zèbres, impalas, autruches ou léopards sont autant d'exemples d'espèces pouvant être observées dans la région du delta. Ces derniers sont attirés par la pureté de l'Okavango, peu pollué grâce à l'absence d'industrialisation massive sur ses rives, mais également par la richesse végétale générée par la montée des eaux lors de la saison des pluies. Le delta n'abrite ainsi pas moins de 765 espèces animales (89 poissons, 64 reptiles, 482 oiseaux, 130 mammifères)¹⁴⁹. Il s'agit également d'un des rares écosystèmes à réunir plusieurs des grands mammifères les plus menacés d'Afrique comme les rhinocéros blanc et noir, le guépard, le lion ou encore le lycaon¹⁵⁰. La biodiversité exceptionnelle de cet écosystème, la présence d'individus à haute valeur pour la conservation de la faune et la problématique de l'eau font du delta de l'Okavango l'objet de nombreuses préoccupations scientifiques mais également politiques. En effet, le réchauffement climatique a pour conséquence de modifier la localisation des zones d'inondation du delta de l'Okavango, passant du Nord au Nord-Est. Au contraire, des recherches ont démontré que les surfaces au Sud du delta avait tendance à s'assécher et que la partie centrale de celui-ci pourrait stocker de l'eau à une profondeur encore indéterminée¹⁵¹. Les risques de crue dans certaines régions inhabituées à ce phénomène pourraient impacter les populations qui y résident, tandis qu'un assèchement d'une partie des marais du delta pourrait être fatales aux espèces comme les hippopotames, les varans et crocodiles du Nil ou les sitatungas (une antilope endémique de la région) qui peuplent ces milieux¹⁵². De plus, le delta de l'Okavango représente une source d'eau dans une région soumise aux risques d'un stress hydrique. Il est donc nécessaire pour les différents États traversés par l'Okavango de veiller à ce que celui-ci continue d'alimenter le delta. Un autre enjeu pour ces derniers, est la protection de la faune que nous avons évoqué, principalement contre le braconnage. Celle-ci présente en effet un double intérêt pour ces pays, au-delà même de sa valeur biologique. Elle fait ainsi partie de l'identité de ces pays et permet d'attirer des touristes internationaux, venus admirer et observer les animaux dans leurs habitats naturels. C'est donc pour répondre à ces

¹⁴⁹ Décision 38 COM 8B.5 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, *Delta de l'Okavango*, Doha, 2014.

¹⁵⁰ ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE, *Delta de l'Okavango : reconnaître le patrimoine culturel dans un site naturel*, 2019.

¹⁵¹ INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, *Okavango - Géologie, climat et biologie du delta de l'Okavango*, 2022.

¹⁵² NATIONAL GEOGRAPHIC. « La mission National Geographic pour sauver le delta de l'Okavango », 27 octobre 2017.

problématiques que six États d’Afrique australe ont décidé de construire ensemble un projet de gestion transfrontalière comprenant le delta de l’Okavango : le Kavango-Zambèze Transfrontier Conservation Area.

Section II : Le KAZA TFCA, une coopération interétatique aux enjeux complexes favorisée par des États comme le Botswana

Le Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area (KAZA TFCA ou KAZA en version abrégée) est une zone transfrontalière de conservation qui s’étend sur les territoires de cinq États voisins (Angola, Botswana, Namibie, Zambie et Zimbabwe). L’idée d’une coopération interétatique autour des bassins de l’Okavango et du Zambèze a émergé dès les années 1990¹⁵³. Après plusieurs années de négociations sur les contours du projet, les cinq gouvernements nationaux ont conclu en 2003 un accord jetant les bases du KAZA TFCA. L’objectif fixé par les cinq participants était d’instaurer un espace transnational suffisant pour garantir les libres mouvements de la faune locale sans barrière étatique, tout en promouvant la coopération et la conservation¹⁵⁴. Le projet a débuté en 2004, donnant lieu à une série de consultations interétatiques afin de mettre en place le réseau et d’organiser sa gestion sur le terrain. En 2006, il est même intégré aux projets officiels de la Communauté de développement d’Afrique australe (SADC). Le KAZA TFCA est finalement officiellement lancé en 2010, devenant l’une des aires géographiques de conservation les plus importantes au monde avec une surface de près de 520 000 km², ainsi que le plus grand réseau d’aires protégées d’Afrique¹⁵⁵. En effet, le KAZA relie 36 aires protégées, parmi lesquelles 14 parcs nationaux¹⁵⁶, dont ceux de Chobe et des chutes Victoria au Botswana et entre la Zambie et le Zimbabwe. Le fait que le projet couvre une multitude de types de milieux naturels (zones désertiques en Namibie, marais du delta de l’Okavango, forêts tropicales en Zambie, bush et prairies etc.), celui-ci est donc également soumis aux conséquences météorologiques et spatiales des changements saisonniers. L’inondation de plaines par les crues des fleuves Okavango et Zambèze (dont les bassins font tous les deux parties du KAZA), ou au contraire

¹⁵³ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Voir carte en annexes p. 119.

¹⁵⁶ CUMMING, David, *Large Scale Conservation Planning and Priorities for the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area*, Conservation International, 2008, p. 47.

l'assèchement des milieux après la saison des pluies, déclenchent d'importants mouvements migratoires de populations animales à travers les différents territoires des États membres. Cette situation, la diversité des paysages et des espèces abritées et la haute valeur de certains de ces individus menacés d'extinction, ont motivé les objectifs de gestion et de conservation transfrontalières fixés par les membres du KAZA TFCA. L'objectif global est ainsi d'assurer la sauvegarde de cette biodiversité exceptionnelle à travers une série de mesures que nous classerons ici en trois grands volets : l'inclusion économique des communautés vivant sur les territoires du KAZA, la conservation de la faune et la mise en place d'un écotourisme international¹⁵⁷.

La faune évoluant au sein du KAZA TFCA est en effet l'une des plus riches au monde, composée d'un grand nombre d'espèces placées sur la liste rouge de l'IUCN et dont la survie dépend de l'organisation de leur protection. Nous avons ainsi précédemment cité le cas des rhinocéros, menacés pour leur corne. La problématique du braconnage touche en effet la région du fait des populations d'animaux rares qu'elle accueille. On estime par exemple à 15% des effectifs sauvages mondiaux, le nombre de lions ou de guépards vivants dans ces aires protégées et à 25% pour les lycaons¹⁵⁸. Autre espèce emblématique de la conservation internationale, l'éléphant d'Afrique (*loxodonta*) apparaît également comme l'un des enjeux majeurs du KAZA. En effet, avec près de 200 000 individus, le KAZA TFCA accueille la plus grande population au monde et la moitié des éléphants du continent africain¹⁵⁹. Considéré comme l'un des atouts majeurs du projet, cette concentration régionale d'éléphants implique donc de prendre en compte leurs mouvements et leurs modes de vie pour garantir des espaces suffisants à leurs habitats. Cependant, certaines aires protégées de la zone transfrontalières ont été tracées à l'époque sans intégrer ces paramètres. Il arrive alors que les communautés locales s'installent ou mènent leurs activités à l'intérieur de ces aires, entrant alors en conflit avec les animaux¹⁶⁰. Si l'éléphant est l'espèce dont les relations sont les plus complexes et les plus mortelles en Afrique australe, il n'est pas la seule espèce animale à se déplacer entre les différentes aires du KAZA. De nombreux herbivores partent ainsi à la recherche de nouvelles

¹⁵⁷ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁵⁸ WORLD WIDE FUND FOR NATURE NAMIBIA, *WWF in KAZA*, 2023.

¹⁵⁹ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁶⁰ MUNARI, Joëlle, *Quels modèles de gestion d'une aire protégée et meilleures pratiques pour la conservation de la mégafaune sauvage : évaluation comparative du Parc National de Kaziranga en Assam (Inde) avec des aires protégées comparables en Afrique*, Sciences de l'environnement, Agro Paris Tech, 2022, p. 82.

prairies pour se nourrir (comme dans le cas de la célèbre migration des gnous), suivis de leurs prédateurs. Ces conflits entre la faune et l'Homme sont des préoccupations pour les acteurs étatiques, car elles peuvent être la source d'incompréhension des populations voire d'un rejet du projet et de représailles avec des actes braconniers. Il est donc fondamental d'organiser des corridors de passage pour les animaux et de les protéger, afin de réduire les interactions nuisibles entre les communautés humaines et les animaux et de garantir à ces derniers une libre circulation. Il ne faut toutefois pas négliger ces conflits Homme-faune, qui s'expliquent en grande partie par la surconcentration animale dans la région. Le bétail des élevages entre alors en concurrence avec les animaux sauvages pour l'herbe des pâturages, ainsi que pour l'accès à l'eau, qui est inégalement répartie selon les territoires. De plus, la restriction de ressources nutritives entraîne la baisse d'herbivores et donc des proies pour les prédateurs comme les lions ou les hyènes, qui se rabattent ainsi sur les animaux domestiques, plus faciles à chasser et qui attirent par leur nombre. Si 25% du territoire de la KAZA sont consacrés à la protection de la biodiversité et préservés de toute activité humaine¹⁶¹, cette zone vierge représente déjà une superficie équivalente au quart de la France métropolitaine et ne saurait être augmentée sans causer d'importants déplacements humains. Le Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC) a ainsi mené plusieurs études de terrain entre 2013 et 2015 et soumis ses résultats à l'UICN afin de garantir leur maintien sur place aux populations San du delta de l'Okavango, mais aussi d'obtenir la reconnaissance de la valeur de bien culturel des paysages locaux pour ces dernières¹⁶². L'UICN a donc recommandé l'intégration par le gouvernement du Botswana de ces communautés à la gestion de ces aires de conservation (au sein du programme COMPACT, déjà mis en place sur certains sites du pays). Gaborone a depuis reconnu le caractère autochtone des San dans le delta et s'est engagé à effectuer des recherches sur leur patrimoine culturel après consultation de leurs représentants en 2017. Malgré un soutien financier de l'UNESCO, les avancées en la matière restent aujourd'hui mineures selon l'IPACC¹⁶³. Cet exemple démontre la difficulté d'intégrer les communautés à la gestion des aires protégées, faute d'une réelle contrainte ou d'un réel intérêt du projet pour ces dernières. En effet, il semble difficile d'imposer des restrictions à une population sous prétexte de la conservation d'une faune avec laquelle celle-ci peut être directement en concurrence ou dont elle ne saisit pas la valeur qu'on lui confère. Pour certains,

¹⁶¹ *Ibid*, p. 77.

¹⁶² ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE, *Delta de l'Okavango : reconnaître le patrimoine culturel dans un site naturel*, 2019.

¹⁶³ *Ibid*.

la stratégie du KAZA consiste ainsi à privilégier la valeur « d'usage » et les perspectives économiques d'une telle coopération environnementale, au détriment des valeurs socio-culturelles du patrimoine des peuples locaux¹⁶⁴. Il est vrai que l'idée d'une « *paix par la coopération environnementale* »¹⁶⁵ défendue par l'IUCN et intégrée à la Peace Park Foundation du KAZA TFCA, favorise la présence et l'action d'acteurs extérieurs. En effet, de nombreuses ONG et des institutions étrangères aux pays du projet soutiennent et conditionnent la gestion du KAZA par leur expertise ou des subventions. Le *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KFW), banque de développement de la République fédérale d'Allemagne, est par exemple l'un des principaux partenaires financiers de la *Peace Park Foundation* et s'inscrit dans la Coopération économique allemande pour le développement (BMZ) avec laquelle travaille les membres du KAZA TFCA¹⁶⁶. Le KFW apporte son soutien à des projets au Botswana dans la région de l'Okavango depuis 30 ans, qu'ils conditionnent à la protection du delta¹⁶⁷. Le programme Peace Park Foundation repose ainsi sur une « *coopération régionale dans le développement de cadres communs pour la conservation des ressources naturelles et l'application des lois régissant l'utilisation durable* » défini par un protocole sur la faune sauvage introduit par la Banque mondiale en 1996¹⁶⁸. L'idée est de créer un processus de paix et un projet inter-étatique commun autour du concept « *d'écorégion* » du WWF¹⁶⁹, à savoir l'harmonisation des politiques étatiques en matière de conservation et de protection de la biodiversité, sur un territoire défini par des critères biologiques et géographiques. En s'unissant autour du KAZA TFCA, les cinq États membres ont donc opté pour les principes de conservation et le développement durable promus par la communauté internationale, donnant alors de la visibilité à la région grâce à l'exemple de l'une des plus grandes aires de conservation transfrontalières au monde. Toutefois, des critiques existent face à ce type de projet, parfois jugés comme un retour aux zones de chasse préservées au XIXe siècle par les colons européens. Des auteurs comme Guillaume Blanc parle même de

¹⁶⁴ BELAIDI, Nadia. « La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation ? Étude des aires transfrontalières en Afrique australe », *Afrique contemporaine*, n°257, 2016, p. 143.

¹⁶⁵ *Ibid*, p. 129.

¹⁶⁶ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁶⁷ UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, *La conservation des zones humides. Problèmes actuels et mesures à prendre*, 1997.

¹⁶⁸ BELAIDI, Nadia. « La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation ? Étude des aires transfrontalières en Afrique australe », *Afrique contemporaine*, n°257, 2016, p. 135.

¹⁶⁹ WORLD WIDE FUND FOR NATURE, *Ecoregions. Earth's most Special Places*, 2009.

« *colonialisme vert* »¹⁷⁰, pour désigner l'influence des nations européennes sur celles africaines dans la protection de zones sauvages entières. Ce dernier considère que cette doctrine découle du mythe de « *l'Éden vert* » né durant la colonisation du continent, les Européens ayant fantasmé l'Afrique comme une entité « *verte, vierge, sauvage mais malheureusement surpeuplée, dégradée qu'il faut absolument protéger des Africains* »¹⁷¹. Selon Blanc, cette vision s'est perpétuée dans l'action des institutions comme l'UNESCO ou le WWF après la décolonisation¹⁷², qui chercheraient à intégrer de force la naturalisation de l'Afrique dans la réalisation des objectifs environnementaux internationaux. La mise en œuvre de programmes de coopération internationale officiellement dédiés à la protection ou à la conservation de la nature, auraient en réalité une double conséquence sur les populations autochtones avec des déplacements massifs d'individus locaux¹⁷³ et à leur stigmatisation, ces derniers étant alors catalogués comme braconniers ou comme obstacles aux projets.

Cependant, l'idée d'une Afrique « naturelle » n'a pas pour seule origine l'imagerie coloniale portée par les différentes expositions organisées entre la fin du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle en Europe ou en Afrique du Sud¹⁷⁴. Celle-ci est également liée à l'essor des activités touristiques en Afrique depuis plusieurs décennies, à l'initiative des gouvernements nationaux¹⁷⁵. En Afrique australe, ces derniers ont par exemple profité de l'opportunité laissée par les productions cinématographiques ou les documentaires animaliers de magazines comme National Geographic, pour promouvoir une vision esthétique et attractive de leur territoire. Les pays de la région, notamment ceux du KAZA TFCA, ont ainsi développé une industrie du tourisme qui représente parfois l'une des sources de revenus majeures pour leurs économies. Si l'on prend l'exemple du Botswana, le Nord-Ouest du pays où se trouve le delta de l'Okavango était auparavant quasiment exclusivement dépendant de l'élevage de troupeaux bovins, les mines de diamant nationales étant situées dans le désert du Kalahari, à l'Ouest. L'arrivée du tourisme lié à la faune du delta a permis à la région de s'ouvrir à de nouvelles perspectives en devenant l'un des atouts du Botswana à l'échelle

¹⁷⁰ BLANC, Guillaume. *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Préface de F.-X Fauvelle, Paris, Flammarion, 2020.

¹⁷¹ DIAW, Papa Atou, « Qu'est-ce que le colonialisme vert ? », *BBC Africa*, 11 octobre 2022.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ GASCON, Alain. « BLANC Guillaume. — L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain », *Cahiers d'études africaines*, no 247, 2022, p. 2.

¹⁷⁴ Nous évoquons ici les expositions coloniales portant sur l'Afrique, mais des expositions similaires ont aussi été organisées en Australie ou sur les territoires conquis par l'empire du Japon.

¹⁷⁵ GERVAIS-LAMBONY, Philippe. « Chapitre 1 - L'Afrique australe, une « région » ? », *L'Afrique du Sud et les États voisins*. sous la direction de Gervais-Lambony Philippe. Armand Colin, 2013, p. 18.

internationale. La ville de Maun, principal centre urbain régional, connaît l'une des dynamiques d'expansion géographique les plus importantes du pays. Ces constructions continues s'expliquent par l'attractivité de la ville et le développement des activités liés à sa position stratégique. En effet, la proximité de Maun avec le delta de l'Okavango et en a fait le siège de l'industrie du tourisme nationale, avec la présence de nombreuses agences de voyages et du deuxième aéroport mondial spécialisé dans le transit vers des sites naturels, après celui de Jackson-Hole aux États-Unis. Le développement et la diversification économiques de Maun et de sa région sont ainsi des externalités positives des politiques de conservation mises en œuvre par le Botswana depuis les années 1980, et sur lesquelles nous auront l'occasion de revenir postérieurement. Le développement économique par des solutions durables a par ailleurs été repris et intégré aux objectifs du KAZA¹⁷⁶. En effet, on peut estimer que la conservation et le tourisme se nourrissent mutuellement et créent des revenus bénéfiques pour les populations. Toutefois, l'ONU souligne l'importance des ressources terrestres pour un nombre important de populations et rappelle qu'environ 1,6 milliards de personnes dépendent par exemple des forêts pour survivre¹⁷⁷. Le KAZA TFCA doit donc prendre en compte les besoins des communautés locales, afin de leur permettre un accès aux ressources naturelles dont elles ont besoin pour subsister. Le meilleur moyen de concilier les intérêts de ces dernières avec les objectifs environnementaux du KAZA, est ainsi de mieux inclure ces populations dans la gestion des territoires. Le projet « *Every River has its People* » de gestion du fleuve Okavango par les communautés riveraines a ainsi démontré les bénéfices de telles initiatives, mais aussi l'importance de leur donner des moyens financiers suffisants pour leur maintenance sur le long terme¹⁷⁸. Une solution pour les membres du KAZA pourrait alors être d'investir davantage les communautés locales dans l'un des principaux objectifs économiques du programme de conservation, l'organisation d'un écotourisme régional.

Le tourisme correspond à la deuxième série de mesure. Les États du KAZA accueillent tous des activités touristiques liées à l'observation de leurs milieux naturels et de leur faune sauvage depuis de nombreuses années. L'innovation du projet transfrontalier était donc de repenser les pratiques du tourisme autour de solutions plus durables et plus

¹⁷⁶ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁷⁷ ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Vie terrestre : pourquoi est-elle importante ?*, 2019.

¹⁷⁸ HASSENFORDER, Emeline, et NOURY, Benjamin. « La gestion des projets de coopération dans les bassins transfrontaliers : vers un nouveau paradigme », *Géoéconomie*, vol. 60, no. 1, 2012, p. 72.

respectueuses de l'environnement. Les cinq États se sont d'abord engagés à inclure les communautés locales dans ce processus, afin qu'elles aussi bénéficient des retombées économiques. L'idée est de garder les atouts touristiques initiaux et d'accentuer la présentation du patrimoine naturel et culturel régional (mode de vie, habitations, élevage, équitation). De manière générale, le KAZA TFCA a pour objectif d'ancrer la sensibilisation de son public aux problématiques écologiques et de conservation au centre de son projet touristique. L'objectif est de faire de la KAZA une région écotouristique internationale et un modèle en la matière¹⁷⁹. Une autre initiative a été proposée en 2014 par la Zambie et le Zimbabwe pour favoriser le tourisme au sein du KAZA au-delà des barrières imposées par les frontières étatiques¹⁸⁰. Les deux États se sont ainsi accordés pour créer un visa touristique de 30 jours permettant à leurs visiteurs de se rendre librement dans les deux pays au cours de cette période. Cette mesure est particulièrement intéressante car elle démontre que le projet KAZA TFCA dépasse la simple gestion transfrontalière de la faune et contient également une dimension politique. En effet, l'accord Zambie-Zimbabwe a vocation à s'étendre à l'ensemble des cinq acteurs du KAZA dans le futur. Cette harmonisation des politiques étatiques est également l'un des piliers de l'objectif majeur du projet KAZA TFCA, dont dépend aussi son projet touristique, à savoir la conservation de sa biodiversité exceptionnelle.

La conservation de la faune est en effet l'élément central du projet KAZA TFCA et doit répondre à deux principales problématiques, le braconnage et les conflits entre les Hommes et les animaux. Le braconnage existe dans l'ensemble des pays du KAZA, bien qu'il ne touche pas chaque membre de la même manière. On relève ainsi trois formes de braconnage allant de la simple chasse pour la subsistance, au prélèvement d'un individu à des fins commerciales et au braconnage des espèces menacées d'extinction dont l'essence possède une très haute valeur sur les marchés noirs ou étrangers¹⁸¹. Comme nous le rappelions, des populations du Big 5 (éléphant, rhinocéros, buffle, lion et léopard) évoluent au sein de l'espace transfrontalier. Il n'est donc pas surprenant que celles-ci attisent les convoitises et soient en proie à des trafics internationaux. La situation est ainsi très alarmante en Angola, où le nombre de carcasses d'éléphants décomptées par voie aérienne en 2015, correspondait à la

¹⁷⁹ Site Internet du KAZA TFCA, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ MUNARI, Joëlle, *Quels modèles de gestion d'une aire protégée et meilleures pratiques pour la conservation de la mégafaune sauvage : évaluation comparative du Parc National de Kaziranga en Assam (Inde) avec des aires protégées comparables en Afrique*, Sciences de l'environnement, Agro Paris Tech, 2022, p. 83.

moitié des effectifs connus¹⁸². L'un des pays les plus exposés reste cependant le Zimbabwe, où le nombre d'animaux tués est 3 à 4 fois supérieur à celui en Angola, avec plus de 4 130 carcasses retrouvées¹⁸³. La fondation internationale contre le braconnage a ainsi été fondée en 2009 et réunit des groupes de rangers opérant selon des méthodes militaires, afin de servir de bras armé pour la conservation des espèces menacées en Afrique¹⁸⁴. Cette organisation a été très active dans la région des chutes Victoria et au Zimbabwe en général durant les années 2010 et a réuni le soutien de plusieurs acteurs occidentaux. L'inclusion et la formation de femmes dans des brigades spécialisées pour la protection de la faune a également attiré l'attention de plusieurs médias occidentaux tels que la BBC ou National Geographic qui soutiennent la fondation, ainsi que des grands noms de la conservation comme Jane Goodall¹⁸⁵. Si la présence d'acteurs privés a permis de mettre en avant les enjeux de la conservation dans la région et de sensibiliser le grand public sur les dangers du braconnage, cela a également créé une obligation pour les gouvernements d'Afrique australe d'apporter à leur tour une réponse étatique à ce problème. Le KAZA TFCA était ainsi le meilleur moyen de proposer une réponse collective efficace face à ce problème et de prouver que les États avaient la capacité de protéger leur faune. Le projet a ainsi pu s'appuyer sur l'expérience du Botswana, qui mène des politiques de régulation et conservation depuis plus de cinquante ans.

Dès 1968, le gouvernement botswanais a organisé la régulation des prélèvements de ressources naturelles par les communautés locales avec le Tribal Land Act, afin de concilier tradition et gestion durable autour d'un cadre institutionnel. En 1974, c'est le domaine de l'agriculture qui a été adapté aux enjeux du développement durable et à la conservation de la faune botswanaise. Le Agricultural Resources Conservation Act a donc intégré ces problématiques aux prérogatives du ministre de l'Agriculture mais a aussi mené à la fondation d'un nouveau ministère consacré à l'environnement, au tourisme et à la faune sauvage¹⁸⁶. C'est finalement en 1986, que le gouvernement du Botswana portera le texte qui deviendra la clef de voûte de sa politique de conservation. Dans le cadre d'un plan de développement

¹⁸² MUNTALI, Simon et SMART, Nicholas. « Integration of Ecological and Socioeconomic Factors in Securing Wildlife Dispersal Corridors in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area », *Selected studies in biodiversity*, IntechOpen, 2018.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Site de International Anti-Poaching Foundation, [International Anti-Poaching Foundation | Anti-Poaching Charity \(iapf.org\)](https://www.iapf.org/), consulté le 13 août 2023.

¹⁸⁵ CALLAGHAN, Greg. « Killing season: Crisis time for Africa's famed wildlife », *The Sydney Morning Herald*, 25 septembre 2018.

¹⁸⁶ MULALE, K. et HAMBIRA, W. L. *An overview of the policy and legislative framework for the management of rangelands in Botswana and implications for sustainable development*, University of Botswana, 2007, p. 575.

national, le Botswana a organisé des mesures de protection pour la survie de sa faune sauvage, notamment dans les zones arides du pays. Les gouvernants se sont appuyés sur les recommandations du *Department of Wildlife and National Parks*, afin d'établir des corridors pour le passage des animaux lors de leurs migrations. Cette Wildlife Conservation Policy eut également pour objectif de contrôler les zones de chasses ou d'activité humaine, afin de garantir des espaces dédiés à la faune, où les individus sauvages peuvent évoluer librement. L'objectif est de réguler l'utilisation des ressources naturelles pour garantir le maintien des espèces présentes au Botswana, qui font partie du patrimoine et de l'identité nationale (le zèbre est par exemple le symbole du pays et est présent sur l'armoire nationale avec la défense d'éléphant). La chasse est donc limitée par le fait qu'un important ensemble de terres fait partie de la propriété de l'État et par l'instauration de quotas de chasse annuels¹⁸⁷, qui doivent permettre de garder le contrôle sur le nombre d'individus sauvages prélevés. Ce texte majeur fut consacré par le Wildlife Conservation And National Parks Act (WCNPA) en 1992, qui reconnaît l'établissement de parcs et de réserves nationaux, d'aires de gestion et de protection de la faune et de zones de chasse pour les communautés¹⁸⁸. Cette loi confirme les acquis de 1986, plaçant l'État comme le garant de la conservation des espèces sauvages et d'une gestion durable des ressources naturelles dans le pays. En catégorisant ces différentes zones, le Botswana clarifie l'application de ses lois de conservation selon les territoires. Une autre particularité relative à la faune existe cependant, car la protection de celle-ci ne se limite pas à la simple condition géographique. En effet, un individu qui quitterait une zone de protection ne peut être pas pour autant être chassé. C'est finalement la faune qui possède un statut particulier et non pas les territoires en eux-mêmes, ce qui garantit la « mobilité » de sa protection. De plus, les peines en cas de braconnage au Botswana sont, à l'instar des pays voisins, particulièrement lourdes et peuvent aller jusqu'à la peine de mort. Cela se justifie par l'idée que nuire aux animaux du Botswana constitue une attaque contre l'État et sa population, car la faune est un symbole d'unité et une part importante de la culture et de l'économie du pays. Le Botswana est par ailleurs considéré à l'international comme l'un des plus grands sanctuaires de la mégafaune africaine et un exemple de conservation. Le Botswana peut donc être perçue comme une locomotive de la conservation pour le KAZA TFCA. En effet, pour être efficaces, les cinq États participants doivent harmoniser leurs politiques et s'accorder sur une feuille de route commune. Il est nécessaire de procéder à une sorte d'intégration régionale

¹⁸⁷ *Ibid*, p. 576.

¹⁸⁸ *Ibid*.

pour certains domaines comme la poursuite des braconniers à travers les frontières des cinq États membres¹⁸⁹. Le KAZA peut ainsi s'inspirer de l'UE et du traité de Maastricht de 1992 dans ce domaine, qui a jeté les bases d'une coopération transfrontalière en matière de lutte contre la criminalité et de poursuite des individus recherchés. Pour se faire, les États du KAZA doivent communiquer entre leurs services nationaux les informations connues sur les trafics existants et les modes opératoires utilisés par les braconniers, afin que leurs agents puissent anticiper leurs mouvements et agir le plus rapidement possible sur le terrain, le temps étant la variable la plus importante dans cette guerre contre les trafiquants. Il est également nécessaire d'établir un cadre juridique commun, notamment en ce qui concerne les sanctions contre les braconniers identifiés ou arrêtés¹⁹⁰. Nous pouvons par exemple supposer que les classifications internationales comme la liste rouge de l'UICN, peuvent servir de base commune pour établir une définition générale du « *crime d'espèce sauvage* »¹⁹¹ et justifier de la fixation pour celui-ci d'une peine identique dans chaque État membre.

Concernant les conflits Homme-faune, la plupart des cas recensés concernent les éléphants, dont la population massive conduit logiquement à une concurrence avec les implantations humaines. L'accès réduit à l'eau dans certains territoires mènent ainsi ces derniers à parfois se rapprocher des puits où des points de stockage dans les villages. Les champs et les potagers sont également parfois ravagés par les défenses de ces animaux, privant les habitants de leur récolte et mettant en péril leur subsistance. L'autre problème concerne les accidents mortels liés aux rencontres humaines avec les éléphants. Cette espèce étant très territoriale, celle-ci n'hésite pas à attaquer l'Homme si elle se sent menacée dans son espace. Les femelles sont d'autant plus protectrices quand il s'agit de défendre leurs éléphanteaux, n'hésitant pas à agir ensemble pour repousser le danger. Les troupeaux peuvent donc être une source d'inquiétude pour les populations vivant à proximité de ces animaux, notamment lors des déplacements à pied sur des espaces communs à l'Homme et aux éléphants. Les mâles adultes peuvent également causer de gros dégâts aux infrastructures humaines ou tuer des individus, notamment lors de leur période de rut, qui les rend particulièrement violents et imprévisibles. Il arrive ainsi que ces derniers se déplacent jusqu'aux villages, détruisent des habitations et fassent des victimes. Ces phénomènes s'expliquent par les

¹⁸⁹ MUNTHALI, Simon et SMART, Nicholas. « Integration of Ecological and Socioeconomic Factors in Securing Wildlife Dispersal Corridors in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area », *Selected studies in biodiversity*, IntechOpen, 2018.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

mouvements importants des éléphants, sur des territoires également occupés par l'Homme. La cohabitation entre les deux espèces dans la région a toujours été complexe et l'éléphant représente à la fois une figure majeure des cultures locales (de nombreux mythes donnent à l'éléphant un rôle de créateur du monde ou de sage témoin du passé) et une crainte pour les populations. Il convient ainsi d'accentuer les recherches sur le comportement des individus et leurs déplacements, afin de réaliser un travail de cartographie commun aux cinq États pour dessiner et bâtir dans le KAZA, un réseau de corridors plus adaptés à la réalité et permettant aux populations humaines et d'éléphants de coexister. De plus, si les représailles humaines existent et que l'idée d'une surpopulation régionale d'éléphants justifie pour certains une plus grande ouverture de l'attribution de permis de chasse de ces derniers (dans les réserves de gros gibiers pour le tourisme de la chasse aux trophées), il est nécessaire de réaffirmer la valeur de ces individus dont l'espèce est globalement menacée. L'exemple des éléphants est probablement le plus marquant pour la région, mais illustre l'importance générale de conférer aux différentes espèces du KAZA TFCA un statut de protection adapté à la situation de chacune et commune à l'ensemble des participants. La démographie animale au sein du KAZA mène à différentes problématiques, mais reste une exception que les États ne sauraient négliger et dont la conservation s'avère fondamentale. Cette raison a ainsi en partie convaincu l'UNESCO de placer le delta de l'Okavango sur la liste du patrimoine mondial.

Section III : L'inscription du delta de l'Okavango au patrimoine mondial de l'UNESCO, la concrétisation d'un projet de conservation encore inachevé

Lors de la 38^e session du Comité du patrimoine mondial organisée à Doha en 2014, l'assemblée a reconnu la valeur universelle exceptionnelle du delta de l'Okavango. Le Comité a donc décidé d'inscrire le delta sur la liste du patrimoine mondial¹⁹², faisant de celui-ci le deuxième site du KAZA TFCA classé, après les chutes Victoria. Cette décision est donc bénéfique pour le Botswana et l'ensemble des États du KAZA, car la reconnaissance du caractère unique et inestimable d'une deuxième place dans la région (les chutes Victoria étant déjà listées parmi les sept merveilles naturelles mondiales), vient accroître l'attractivité touristique de leurs territoires. Au-delà du prestige, l'inscription d'un site au patrimoine mondial de l'UNESCO confère principalement des avantages juridiques et économiques. En

¹⁹² Décision 38 COM 8B.5 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, *Delta de l'Okavango*, Doha, 2014.

effet, le niveau de protection et de conservation du site classé est augmenté et permet de sensibiliser davantage les gouvernements ou le grand public à l'importance de sa préservation et de celle du patrimoine en général¹⁹³. Ce statut particulier ouvre également la possibilité pour le pays hôte de demander des subventions ou une assistance technique du Comité du patrimoine mondial, afin de l'aider dans la conservation du bien¹⁹⁴. Le classement sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est donc un moyen d'œuvrer pour une prise de conscience globale de la valeur des sites historiques et naturels et encourage les États du monde entier à les protéger. En leur offrant un soutien et des avantages, l'UNESCO encourage aussi ces derniers à proposer d'autres sites à l'inscription au patrimoine mondial, ce qui a pour intérêt de tisser un réseau de conservation des biens international, qui garantit le maintien d'un patrimoine universel, témoin de l'histoire humaine et de celle du monde. De plus, cela mène aussi à l'arrivée d'autres acteurs publics ou privés, qui investiront et seront davantage actifs dans la protection et la conservation d'un site reconnu par une instance internationale comme l'UNESCO.

L'inscription du delta de l'Okavango a été justifié par le fait que celui-ci répondait à trois critères du patrimoine mondial. Les critères VII et IX portent principalement sur l'aspect géologique de ce bien. Le Comité a reconnu la situation extraordinaire du delta, dont les eaux cristallines viennent nourrir une diversité abondante d'écosystème dans une zone pourtant sèche et arrive comme le désert du Kalahari, créant alors un ensemble de zones humides unique au monde (critère VII)¹⁹⁵, dont la spécificité est comparable à celle du Pantanal en Amérique du Sud. Le Comité a également souligné la rareté et la complexité du processus écologique de la région, mêlant différents types de milieux naturels allant de prairies et plaines inondables à des forêts boisées et des lagons, grâce à l'interaction des phénomènes géologiques, hydrologiques et climatiques (critère IX)¹⁹⁶. Enfin, la décision s'est appuyée sur le critère X et la biodiversité du delta de l'Okavango pour justifier sa valeur exceptionnelle. En effet, le Comité considère que la présence d'importantes populations d'animaux et la diversité des espèces et des groupes auxquelles elles appartiennent, font du delta un véritable sanctuaire pour la conservation de la faune. Le site accueille ainsi certains des mammifères les plus en danger du monde, ainsi que trente-trois espèces d'oiseaux dont le nombre correspond

¹⁹³ Site de l'UNESCO, [UNESCO Centre du patrimoine mondial](#), consulté le 15 août 2023.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Décision 38 COM 8B.5 du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, *Delta de l'Okavango*, Doha, 2014.

¹⁹⁶ *Ibid.*

à 0,5% ou plus des effectifs mondiaux, faisant de la région une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)¹⁹⁷.

L'inscription du delta de l'Okavango au patrimoine mondial de l'UNESCO marque une victoire importante pour le KAZA TFCA, car en consacrant internationalement la nécessité de conserver ce site naturel, l'agence onusienne reconnaît l'utilité de l'association transfrontalière du Botswana et de ses partenaires dans la réalisation de cet objectif. De plus, dans le cadre de la Convention sur le patrimoine mondial, l'État hôte (ici le Botswana), doit rédiger et soumettre au Comité un rapport annuel sur la situation et les avancées de la conservation du bien classé. Cela permet ainsi un contrôle sur la scène internationale par l'institution de l'ONU et son Comité, mais aussi par les États contributeurs, afin de justifier les aides financières et techniques allouées à l'État hôte. Le plan de conservation du bien est ainsi étudiée chaque année, ce qui donne à l'UNESCO l'occasion de dresser un bilan sur l'état des missions et d'alerter sur les risques auxquels le site est confronté. En 2021, le rapport rendu par l'UNESCO accueillait par exemple favorablement le rôle moteur du Botswana dans une potentielle extension transfrontalière de la gestion du delta de l'Okavango et l'organisation d'une surveillance aérienne de la faune, dont les données permettront un suivi annuel des populations¹⁹⁸. Cependant, il avertissait aussi de l'impact et des conséquences que pourraient avoir la captation ou la pollution des eaux de l'Okavango sur le delta, alors que l'Angola, la Namibie et le Botswana ont décidé de collaborer dans la gestion hydraulique de son bassin¹⁹⁹. Les inquiétudes du Comité s'expliquent en raison de la hausse d'octroi de licences d'exploitation pétrolière en Namibie et au Botswana dans des zones proches de l'Okavango et de son bassin²⁰⁰. En effet, le développement des activités de forage pétrolier intervient alors la région fait face à importante période de sécheresse due au manque de précipitations, l'année 2018-2019 étant même la plus sèche enregistrée depuis 1981²⁰¹. Une baisse de la quantité ou de la qualité de l'eau disponible pour les espèces évoluant dans le delta causeraient une dégradation conséquente de leur mode de vie et un obstacle majeur à leur survie.

La faune du delta de l'Okavango est également menacée par la hausse du braconnage au Botswana depuis 2014. On relève ainsi une augmentation de 600% des actes braconniers

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, *Rapport de gestion du delta de l'Okavango*, 2021.

¹⁹⁹ Site de la Convention de Ramsar, <https://rsis.ramsar.org>, consulté le 8 août 2023.

²⁰⁰ COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, *Rapport de gestion du delta de l'Okavango*, 2021.

²⁰¹ *Ibid.*

dans le pays entre 2014 et 2018²⁰². Ces données sont particulièrement inquiétantes, car de nombreux éléphants ont été abattus sur cette période, dont 365 seulement entre 2017 et 2018²⁰³. Cette situation démontre la difficulté pour les États du KAZA, de mener des politiques de conservation tout en préservant la subsistance des communautés locales. L'intensification du braconnage des éléphants ces dernières années trouve son origine dans la loi d'interdiction de la chasse de la faune sauvage promulguée en 2014 par le gouvernement botswanais et qui a privé certaines populations de la majorité de leurs revenus, autrefois tirés de la chasse aux trophées²⁰⁴. Cette loi s'inscrivait dans la continuité de la doctrine de conservation du Botswana, mais surtout dans celle de l'inscription au patrimoine mondial du delta de l'Okavango. En effet, dans sa décision, le Comité du patrimoine mondial se positionnait en faveur de la protection de la population d'éléphant du delta. Si de nombreux observateurs nationaux considéraient que le surnombre de ces animaux justifiait une régulation de leur démographie, en accordant des permis de chasse encadrés ou en supprimant certains groupes d'individus, l'UNESCO a considéré que leur nombre était l'un des éléments contribuant à la valeur du site. Pour cette dernière, le fait que le delta abrite la plus grande population mondiale d'éléphant en fait un site clé pour sa conservation. Le delta s'apparenterait alors à un sanctuaire pour les éléphants d'Afrique pour le Comité du patrimoine mondial, plaçant alors le Botswana comme l'un des garants de l'espèce devant la communauté internationale. Le pays possédait déjà cette réputation de refuge pour certains grands mammifères terrestres. Des rhinocéros blancs et noirs avaient ainsi été transférés dans la région de l'Okavango au Botswana depuis les États voisins, afin de les préserver d'éventuelles attaques. La crainte d'une extension du braconnage aux rhinocéros, qui n'était jusqu'à présent pas une menace réelle, s'est avérée le devenir après l'abattage de neuf spécimens en 2019²⁰⁵ et a mené les autorités à renforcer la protection des deux espèces nationales avec des contrôles réguliers de leurs habitats, voire une garde rapprochée des individus. L'organisation Rhino Conservation Botswana estime qu'environ 400 rhinocéros vivaient aujourd'hui dans le pays. Ces derniers sont considérés comme des trésors nationaux et leur conservation est jugée comme primordiale pour la survie de leurs espèces par la

²⁰² MUNTHALI, Simon et SMART, Nicholas. « Integration of Ecological and Socioeconomic Factors in Securing Wildlife Dispersal Corridors in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area », *Selected studies in biodiversity*, IntechOpen, 2018.

²⁰³ SCHLOSSBERG, S., CHASE, M. J., et SUTCLIFFE, R. « Evidence of a Growing Elephant Poaching Problem in Botswana », *Current Biology*, 2019.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ LE MONDE AFRIQUE, « Au Botswana, un chiffre record de rhinocéros braconnés cette année », 10 octobre 2019.

communauté internationale. En effet, les rhinocéros blancs (*ceratotherium simum*) étaient divisés en deux sous-espèces, celle du Nord (*ceratotherium simum cottoni*) et celle du Sud (*ceratotherium simum simum*). Cependant, le rhinocéros blanc du Nord est aujourd'hui au bord de l'extinction et ne compte plus que deux femelles depuis la mort du dernier mâle en 2018²⁰⁶. La survie de la sous-espèce ne tient donc qu'à des embryons obtenus grâce à la récupération d'ovocytes de ses deux uniques représentantes et la conservation de la semence de deux mâles décédés²⁰⁷. Les deux femelles ne pouvant mener à terme une grossesse, l'hypothèse d'une fécondation in vitro avait été abandonnée et la solution d'une gestation par mère porteuse avait été priorisée. Ce procédé avait déjà été envisagé pour le maintien du rhinocéros de Sumatra en Indonésie, une sous-espèce elle aussi quasi-éteinte après la disparition de son représentant mâle. Les recherches avaient cependant démontré que les scientifiques ne maîtrisaient pas encore une telle technique pour les rhinocéros et devaient donc recourir à d'autres espèces pour porter leurs embryons, comme le cheval²⁰⁸. A ce jour, aucun rhinocéros n'est né d'une telle opération, bien que certains chercheurs aient l'espoir de pouvoir utiliser à l'avenir cette méthode pour reproduire les deux sous-espèces du rhinocéros blanc ensemble, afin de reconstituer une population au Nord. Il ne s'agit là que d'une ambition encore très lointaine au regard des avancées actuelles. Protéger le rhinocéros blanc du Sud apparaît donc primordial pour sauver l'espèce de l'extinction. Si la sous-espèce est classée jusqu'à présent comme « préoccupation mineure » (LT) sur la liste rouge de l'UICN, l'augmentation du braconnage en Afrique australe et au sein du KAZA pourrait mener à une réévaluation de son statut de conservation. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant que l'autre espèce de rhinocéroïde du delta, le rhinocéros noir (*diceros bicornis*), est en danger critique d'extinction. Celui-ci était auparavant plus répandu que le rhinocéros blanc répandu en Afrique, mais sa popularité dans les safaris et la chasse aux trophées, ainsi que la convoitise que suscitait sa corne (bien que moins développée que celle de son cousin « blanc »), ont conduit à l'espèce au bord de l'anéantissement. Avec une sous-espèce éteinte et plusieurs réintroductions à travers le continent, le rhinocéros noir est probablement le grand mammifère le plus vulnérable du delta de l'Okavango. Sa disparition serait alors un immense revers pour la conservation internationale et pour le Botswana. La pandémie de Covid-19 a

²⁰⁶ NBC News, « Sudan, the world's last male northern white rhino, dies », 20 mars 2018.

²⁰⁷ BIORESCUE, *BioRescue creates two new embryos in race against time to prevent the extinction of the northern white rhinoceros*, 24 mars 2022.

²⁰⁸ SIPALAN, Joseph. « Back from the dead? Stem cells give hope for revival of Malaysia's extinct rhinos », *The Japan Times*, 12 août 2020.

également contribué à l'essor de sa menace, puisque l'absence de flux touristiques a favorisé la présence des braconniers dans les parcs et les réserves où vivent les populations de rhinocéros noir du delta. Les autorités nationales ont rapidement réagi, mais le mouvement des braconniers est difficile à anticiper, d'autant plus que ces derniers utilisent la lumière générée par les nuits de pleine lune ou de lune rouge pour pouvoir se déplacer sans utiliser de lampes torches, qui permettent généralement aux gardes des parcs et des réserves de plus facilement les repérer²⁰⁹. Face à de tels risques, des patrouilles ont été organisées afin de trouver et de déplacer les individus en lieu sûr, en attendant la relance des activités touristiques. Cet épisode a mis en lumière les défis pour la conservation dans le delta de l'Okavango, alors même que le Botswana était considéré comme l'une des places les plus sûres pour la faune en Afrique australe.

L'inscription au patrimoine mondial du delta de l'Okavango n'est donc pas une consécration du KAZA TFCA, dans la mesure où de nombreuses problématiques sont encore à régler pour les cinq États associés et que le projet n'en est encore qu'à son commencement. La reconnaissance de la valeur du site botswanais par l'UNESCO s'apparente cependant à une véritable opportunité pour le KAZA et le Botswana, qui pourrait permettre au projet de conservation transfrontalier de se structurer dans un cadre multilatéral et de bénéficier d'un appui international grâce au soutien onusien. Cette dynamique est une bonne nouvelle pour la région, les États d'Afrique australe étant dépendants de l'Afrique du Sud dans un nombre important de domaines. En se détachant de Pretoria avec une initiative transfrontalière portée par des États politiquement et économiquement plus « faibles », ces derniers démontrent leur capacité à agir par eux-mêmes pour des causes reconnues par la communauté internationale et les objectifs de l'ONU. De plus, le fait que le projet du KAZA TFCA ait survécu à la crise sociale et économique au Zimbabwe en 2013, démontre l'importance de la conservation pour ces États. Alors même que la région était touchée par l'absorption des migrants zimbabwéens n'ayant pas pu rejoindre l'Afrique du Sud et par l'immobilisme de la SADC²¹⁰, le KAZA aurait pu disparaître ou stagner. Au contraire, les négociations interétatiques se sont poursuivies avec le projet de visa commun entre la Zambie et le Zimbabwe dès 2014, avant la décision de l'UNESCO relative au delta de l'Okavango la même année. Le KAZA TFCA, avec la Peace Park Foundation, permet ainsi aux États investis de proposer un projet d'unité et

²⁰⁹ MARON, Dina Fine. « Botswana : les rhinocéros noirs sont évacués pour échapper aux braconniers », *National Geographic*, 8 septembre 2021.

²¹⁰ GERVAIS-LAMBONY, Philippe. « Chapitre 1 - L'Afrique australe, une « région » ? », *L'Afrique du Sud et les États voisins*. Sous la direction de Gervais-Lambony Philippe. Armand Colin, 2013, p. 28.

de paix autour d'une gestion durable de leurs ressources naturelles et une protection de la faune. En effet, si de nombreux enjeux économiques et sociaux existent dans la région du delta, leur conciliation avec les objectifs de conservation s'inscrit dans l'optique du développement durable défendu par les Nations Unies et de nombreux accords internationaux. Des acteurs de la société civile comme les ONG s'engagent donc au Botswana dans le cadre de la coopération internationale, afin d'œuvrer pour protéger et conserver les espèces du delta de l'Okavango, tout en s'engageant dans les problématiques locales. Nous prendrons ainsi l'exemple de l'action de Wild Entrust et du programme SWM au Botswana.

Titre 2 : La hausse du rôle des OIG et des ONG dans la conservation internationale, l'exemple du programme SWM et de Wild Entrust Africa au Botswana

La protection de la faune dans la région du delta de l'Okavango fait l'objet d'un intérêt particulier sur la scène internationale, du fait du statut de patrimoine mondial du site et de la diversité des espèces qu'il abrite. Il est évident que la présence de nombreux grands mammifères emblématiques du règne animal attribue une dimension symbolique à la conservation de la biodiversité locale auprès de l'opinion internationale. S'engager pour la protection du delta et de ses animaux revient donc dans l'imaginaire collectif à œuvrer en faveur de l'un des plus importants sanctuaires du monde pour la vie sauvage. Cela mène alors certains États ou entreprises à investir dans la conservation. L'ONU a par ailleurs intégré la protection de la faune à ses différents objectifs environnementaux pour la planète et de nombreux acteurs privés et de la société civile, dont une majorité d'ONG, participent à la mise en œuvre de projets ou de programmes de développement durable internationaux. L'objectif de cette sous-partie est de nous intéresser à un exemple spécifique, afin de comprendre les relations qu'entretiennent à différents niveaux les acteurs d'un programme de coopération internationale dans le domaine de la conservation et les formes que celle-ci peut prendre. Nous prendrons donc ici le cas du programme SWM de l'agence de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture et du projet mené dans ce cadre par l'ONG Wild Entrust Africa (WEA) à Habu au Botswana. Nous évoquerons alors les différents acteurs impliqués à différentes échelles, dans le but de comprendre leur imbrication dans un objectif global de conservation de la faune. Nous présenterons alors dans une première section le programme

SWM et son exécution en Afrique australe. Nous étudierons ensuite les relations qu'entretient le Botswana avec la France et l'Union européenne, qui investissent toutes les deux dans la conservation du pays et des initiatives locales. Enfin, nous aborderons le rôle de WEA comme facilitateur technique d'un projet de coexistence entre la faune et la communauté du village de Habu. Il sera intéressant d'observer les rapports que possède cette ONG avec le trust et la communauté locale, afin de comprendre son rôle sur place et son lien avec la coopération internationale.

Section I: Le programme SWM, une coopération internationale pour le développement durable et la conservation sous l'égide du FAO et de l'Union européenne.

En 2017, le FAO a créé le programme *Sustainable Wildlife Management* (SWM) afin d'agir à l'échelle internationale pour une meilleure gestion durable de la faune sauvage. Le projet a été mis à l'essai pour une durée de six ans à partir de 2018 et jusqu'en 2024²¹¹. L'initiative présente dans un double-objectif, qui vise à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et à intervenir pour protéger la faune et les écosystèmes naturels. L'agence onusienne considère que ces deux problématiques sont directement liées par la dépendance de certaines communautés, notamment autochtones, à la chasse pour assurer leur survie. La pression alors exercée sur les populations d'animaux sauvages risque de mener à la disparition de certaines espèces et au déséquilibre des milieux naturels qui les abritent. Le programme s'inscrit donc dans une démarche « *d'utilisation durable et légale des animaux sauvages* »²¹² et cherche à promouvoir l'adoption de législation pour encadrer la chasse et la pêche de ces espèces²¹³. Le but est également de limiter l'envoi et la demande de viande sauvage dans les villes, afin de soulager la pression subie par les écosystèmes locaux. Toutefois, cette perspective pour la conservation est conciliée avec celle de la subsistance des communautés autochtones, qui doivent être impliquées et consultées dans la mise en œuvre du projet. Les activités comme l'élevage ou l'agriculture sont ainsi soutenues par le programme SWM, qui

²¹¹ FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, *Des nouvelles du programme SWM et du projet ressource*, 2020.

²¹² CIRAD, *Changement d'échelle pour le programme de gestion durable de la faune*, 2023.

²¹³ Site Internet du programme SWN, [Le Programme de gestion durable de la faune sauvage \(SWM Programme\) - SWM Programme \(swm-programme.info\)](http://LeProgrammedegestiondurablede lafaunesauvage(SWMProgramme)-SWMProgramme(swm-programme.info)), consulté le 17 juin 2023.

assure un accompagnement technique sur le terrain. Ces populations sont parfois elles-mêmes victimes de la dynamique que prend l'extraction des ressources naturelles par les nouveaux-venus extérieurs, qui consomment et prélèvent sans se soucier de la régénération des milieux naturels. C'est par exemple le cas des forêts du bassin du Congo en Afrique centrale, où se précipitent les compagnies minières et forestières ou les chasseurs, attirés par les minerais d'or et de diamant et les nombreuses espèces parfois rares qui y évoluent, comme l'okapi²¹⁴. Alors que les habitants originaires de ces territoires pratiquaient une utilisation durable et équilibrée des ressources à disposition, ces derniers se retrouvent alors menacés par leur surexploitation.

Le programme SWM a donc réuni un consortium de partenaires afin de proposer des solutions à ces problématiques et d'instaurer une coopération internationale pour assister et aider les acteurs les plus exposés et œuvrer pour la conservation des espèces sauvages les plus menacées. SWM s'apparente donc à un véritable réseau de projets locaux à travers 16 pays entre l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. Plus de 80 communautés autochtones sont ainsi accompagnées aussi bien dans des écosystèmes forestiers, de savane ou de zones humides²¹⁵. Des facilitateurs techniques sont missionnés par le FAO dans le cadre du programme, afin d'épauler les populations et de diriger les opérations sur le terrain. Il s'agit par exemple du rôle attribué à WEA à Habu dans le cadre du projet Community Coexistence. Parmi les acteurs institutionnels engagés dans le financement et la direction de ce programme onusien, on retrouve des organisations de la société civile issues du monde de la recherche comme Cirad et le Centre de recherche forestière internationale, des ONG comme Wildlife Conservation Society ou des organisations internationales comme l'Union Européenne. Le programme SWM est une autre forme de sa politique de coopération pour le développement mondial, qui s'ajoute aux partenariats économiques que cette dernière possède avec plusieurs États qui accueillent des projets affiliés à SWM. L'UE investit donc 45 millions d'euros dans cette initiative. Dans le cas de notre sujet et du projet mené à Habu, l'implication indirecte de l'UE dans la conservation et la lutte contre la pauvreté au Botswana permet à cette dernière de diversifier ses relations avec le pays, jusqu'à présent principalement conditionnées par le marché du diamant. Il s'agit également d'une ouverture diplomatique intéressante avec la participation du Botswana à la SADC, une autre organisation internationale dont s'est

²¹⁴ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, *Protéger la faune et les moyens de subsistance des populations autochtones en République Démocratique du Congo*, 2022.

²¹⁵ Site Internet du programme SWN, [Le Programme de gestion durable de la faune sauvage \(SWM Programme\) - SWM Programme \(swm-programme.info\)](http://www.swm-programme.info), consulté le 17 juin 2023.

éloignée Bruxelles depuis le Brexit et la chute de ses investissements dans la région, auparavant majoritairement assumés par le Royaume-Uni. Toutefois, l'UE n'est pas le seul acteur politique impliqué, puisque des États comme la France sont également actifs dans le programme. Plusieurs agences françaises investissent donc dans SWM, comme le Fonds français pour l'environnement mondial ou l'Agence Française de Développement (AFD). C'est par ailleurs cette dernière qui a proposé d'intégrer le projet CoEX au programme SWM, mettant en avant l'implication française dans la conservation au Botswana.

Section II : Entre diplomatie et partenariat pour la conservation de la faune dans le delta de l'Okavango, les relations du Botswana avec la France.

Les relations entre la France et le Botswana sont généralement méconnues, du fait de l'éloignement géographique et du peu d'interactions dans l'histoire entre les deux États. Comme pour l'UE, la vente de diamants constituait auparavant le principal objet des rapports entre les deux parties. Cette situation a évolué avec le temps, notamment grâce aux très bons résultats du Botswana en matière de gouvernance et de développement depuis son indépendance en 1966²¹⁶. En effet, le pays est considéré comme l'un des moteurs de l'Afrique australe par son implication dans la SADC et son rôle de « stabilisateur » de la région, grâce à une gouvernance transparente et une promotion de la démocratie qui permette une alternance politique souvent absente dans les États voisins. Le Botswana connaît également l'une des meilleures croissances économiques régionales. Cette réussite apparente, ajoutée à l'efficacité de son administration grâce à un faible taux de corruption, lui vaut souvent le surnom de « Suisse de l'Afrique ». Ces résultats sont particulièrement appréciés par la France, qui possède un ambassadeur à Gaborone depuis 2001. Le Botswana présentait l'avantage d'ouvrir une fenêtre sur la SADC et sur de nouveau partenaire pour l'État français. Paris a donc également missionné en 2002 un représentant auprès de l'organisation interétatique²¹⁷. La présence de la France dans la région était alors minoritaire, cet espace ne faisant pas partie de son ancienne sphère d'influence coloniale. Il s'agit donc en réalité pour elle d'une réelle opportunité, car la France ne connaît aucune animosité de la part des pays locaux et de leurs

²¹⁶ Site Internet de France Diplomatie, [Les relations bilatérales - La France au Botswana \(ambafrance.org\)](https://ambafrance.org/), consulté le 31 juillet 2023.

²¹⁷ *Ibid.*

populations, du fait qu'il ne porte pas l'étiquette d'ancien colon sur ces territoires. Au contraire, les Français sont très appréciés au Botswana et jouissent d'une bonne réputation. Une situation exceptionnelle sur le continent africain, notamment dans un contexte de rejet de la présence française au Sahel. Celle-ci a été favorisée par la multiplication des visites officielles entre la France et le Botswana, puisque le président Mokgweetsi Masisi s'est rendu à trois reprises à Paris depuis 2020 et qu'un groupe de représentant français a été reçu par le parlement à Gaborone en 2022²¹⁸.

Les deux États ont donc développé des liens dans différents domaines politiques et économiques, mais aussi en matière de développement, le Botswana étant en réalité fragilisé par sa dépendance à l'industrie minière et la pauvreté dans les territoires ruraux. Le pays traîne encore aujourd'hui les séquelles de l'épidémie de sida ayant ravagé sa population, le pays étant l'un des plus touchés dans le monde. En effet, une étude récente a conclu qu'une personne sur cinq vivrait en étant séropositive au VIH²¹⁹. Si le pays a récemment atteint les objectifs fixés par l'ONU en matière de prise en charge des individus infectés, cette problématique sanitaire reste un défi majeur pour le développement humain dans le pays. C'est cependant sur la question du développement en lien avec la protection de l'environnement que la France se mobilise au Botswana, à travers l'engagement de ses agences nationales dans les programmes internationaux comme SWM ou auprès des acteurs sur le terrain. Comme expliqué précédemment, l'AFD a proposé d'y intégrer le projet mené par WEA à Habu. Cela a permis à SWM d'étendre son action au Botswana et de débiter une nouvelle partie de son programme dans le pays et en Namibie à partir de 2021. En s'impliquant dans le domaine de la conservation de la faune du delta de l'Okavango et la lutte contre la pauvreté en Afrique australe, la France développe une autre forme de diplomatie avec un nouveau partenaire et s'affirme comme une puissance engagée dans la lutte pour la protection environnementale sur la scène internationale. C'est dans cette optique que l'ambassadeur de France au Botswana, Olivier Brochenin, s'est rendu à Habu le 7 juin 2023 avec sa délégation composée de diplomates et de membres de l'AFD, à l'occasion d'une cérémonie officielle regroupant les différents partenaires institutionnels de CoEx, regroupant aussi l'ambassadrice de l'UE, le ministre de la Santé du Botswana et le député de la région du Ngamiland. Dans son discours, Olivier Brochenin soulignait ainsi l'importance de

²¹⁸ *Ibid.*

²¹⁹ LE MONDE, « Lutte contre le sida : le Botswana deuxième État du monde à atteindre les objectifs de l'ONU », 22 juillet 2022.

l'interconnectivité entre la faune et la communauté et le caractère innovant en matière de développement durable, d'un projet comme celui de CoEx pour des observateurs européens. Si le programme mené par WEA à Habu s'inscrit dans la coopération internationale et l'action commune d'une multitude d'acteurs étatiques et institutionnelles, l'ONG doit collaborer avec la communauté du village dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Section III : L'implantation d'une ONG dans une communauté locale, le difficile équilibre de Wil Entrust Africa à Habu.

En 2013, le Habu community trust avait choisi de consacrer une partie des pâturages communaux au projet d'une zone de « bétail libre » (*livestock-free*), afin de proposer à terme des activités touristiques dans le village²²⁰. L'objectif était de s'inspirer du développement des plus grands villages du district, comme Nokaneng, Tsao ou Gumare²²¹, pour donner à Habu une nouvelle dynamique et l'intégrer à l'activité économique de la région. En effet, le positionnement géographique du village, à une vingtaine de kilomètres du principal axe routier de la région, explique son isolement par rapport à l'industrie du tourisme régional. Avec Tubu et Nokaneng, Habu forment la circonscription administrative du Ngmiland-Ouest, également appelée NG8. Les trois villages se sont accordés pour proposer leurs territoires au gouvernement du Botswana, afin d'en faire une zone pilote où plusieurs activités seraient conduites dans le même temps, allant des plus classiques comme l'élevage ou la production agricole à celles de la conservation avec une gestion de l'environnement et une surveillance de la faune. Cela pourrait alors permettre de mener une entreprise touristique dont les revenus et les bénéfices iraient aux communautés du NG8. Cette vision a été portée par le « *kgosi* » Mokadi Mod Masedi, le chef du village, devant la communauté et le trust. Bien que le *kgosi* ait accès à sa fonction de manière héréditaire, ce dernier doit également avoir la confiance de ses administrés pour se maintenir à son poste. Il s'agit donc d'un équilibre fragile, puisque le chef n'est pas le seul investi d'un pouvoir de décision. Si le Botswana reconnaît un héritage culturel aux communautés, le système politique local n'est pas tribal et un ensemble de représentants des villageois est également régulièrement élu pour diriger le village aux côtés

²²⁰ WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022, p. 56.

²²¹ Voir carte en annexes p. 118.

du *kgosi*. Il existe donc deux pouvoirs « municipaux » qui se contrebalancent. A Habu, l'équipe élue dirige ainsi, le *Habu Elephant Communautory Trust*, tandis que le chef siège au sein du bâtiment officiel du village qui équivaut aux mairies en Europe et que l'on retrouve dans chaque municipalité au Botswana (il s'agit généralement d'une ou d'un ensemble de constructions aux couleurs bleu, noire et blanche du drapeau national avec une cour afin d'accueillir les assemblées ou les réunions). Pour mener à bien le projet du NG8, la communauté de Habu a fait appel en 2016 à l'ONG Wild Entrust Africa pour l'assister sur le terrain et l'aider à mener un programme la coexistence entre village et son environnement. En effet, l'expertise de WEA dans la conservation de la faune constituait un véritable atout, du fait de l'importance pour la communauté d'adapter ses activités à la présence des espèces environnantes, notamment à celle des très nombreux éléphants aux alentours du village. Les étendues sauvages à proximité de Habu étaient aussi une opportunité pour la communauté de s'investir dans la conservation en patrouillant et en participant à la sauvegarde de la faune régionale. Il était cependant nécessaire de s'associer à un partenaire spécialisé pour organiser ses missions et former des agents. Après la signature d'un agrément entre l'ONG et la communauté, WEA a officiellement lancé le programme *Community Coexistence* (CoEx) à Habu en 2018.

Le programme CoEx est dirigé entre le siège de WEA à Maun²²² et Habu par le docteur américain Ben Heermans, qui s'appuie sur quatre adjoints responsables des différents volets du projet. On retrouve alors un directeur des ressources humaines, un responsable de la conduite et l'évaluation de l'élevage, une coordinatrice du développement entrepreneurial, ainsi qu'un officier IT chargé des données et du suivi de la faune et de la flore locales. Plusieurs « officiers » complètent cette équipe encadrante, avec une gestionnaire logistique et administrative, un éducateur environnemental, un officier BAITs²²³ et cinq « *scout leaders* ». CoEx est également composé de vingt-cinq scouts répartis entre les différentes tâches du programme, d'un mécanicien et d'un chauffeur pour faciliter les déplacements et la liaison entre les différentes postes de fermiers et campements dans le bush. WEA fait également appel au consultant extérieur Montshiwa Montshiwa, secrétaire permanent du cabinet présidentiel et directeur du programme national de lutte pour l'éradication de la pauvreté au Botswana, qui se rend régulièrement à Habu pour conseiller l'équipe et l'aider à construire une feuille de route adaptée à la réalisation de ses différents objectifs. Cela permet également

²²² Maun et Habu sont séparés par environ 200 km, voir carte en annexes p 118.

²²³ Nous reviendrons ultérieurement sur le système BAITs et son rôle dans le suivi du bétail au Botswana.

de proposer un management varié et plus adapté des agents, puisqu'une grande partie de ces derniers sont des membres de la communauté et que l'ensemble de l'effectif (à l'exception du docteur Heermans) viennent du Botswana. Le fait qu'un représentant gouvernemental botswanais supervise également le programme et encourage chacun de ses membres, permet donc de créer une dynamique de groupe et un esprit d'équipe qu'il serait difficile d'obtenir avec la seule présence d'un coordinateur étranger régulièrement absent du site. Cela a également pour intérêt d'impliquer directement l'État botswanais, ce qui permet lui permet de garder une visibilité et de pas l'exclure d'un projet important de son territoire. En effet, le fait d'intégrer le projet de Habu dans le programme SWM du FAO et de faire interagir des donneurs du monde entier avec un acteur privé comme WEA, nécessite d'inclure le Botswana dans le procédé. Le cas contraire pourrait alors s'apparenter à une nouvelle forme de colonialisme, justifiée par les aspirations environnementales de l'ONU et de la communauté internationale. Une telle situation risquerait alors de discréditer l'importance d'œuvrer pour la conservation de la faune sauvage auprès des populations locales et de mettre fin au projet si les soutiens financiers venaient à se retirer. Les missions menées à Habu entrent donc dans le cadre de la coopération onusienne, de l'engagement d'acteurs de la conservation internationaux et d'un équilibre des relations entre WEA et la communauté du village. L'équipe de CoEx partagent les locaux du Habu Elephant Trust de la communauté, qui prennent en réalité la forme de deux bâtiments composés de trois bureaux et d'un atelier et stock extérieur. Ceci s'explique par le fait que les scouts sont à la fois employés du programme CoEx et reliés au trust, car le projet de développement appartient à la communauté. WEA n'est donc que le facilitateur technique missionné par le FAO dans le cadre programme global SWM et par le trust pour la mise en œuvre des opérations du projet communautaire sur le terrain. Cela explique que les équipes de CoEx et du trust se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les avancées du programme et justifier les actions de WEA. L'organisation doit par ailleurs présenter un bilan annuel aux membres du trust. Celle-ci prend la forme d'une assemblée des représentants de l'équipe communautaire et des cadres de CoEx, dirigée par le docteur Heermans, le secrétaire national Montshiwa Montshiwa et le *kgosi* (en tant que chef du village et initiateur du programme CoEx). Ces derniers exposent un rapport détaillé des activités menées lors des douze derniers mois et argumentent en faveur des mesures nécessaires pour l'année à venir. La communauté est donc représentée par le trust, dont les membres peuvent alors interroger les meneurs de CoEx, afin de leur soumettre leurs interrogations et exprimer leurs potentiels désaccords avec le projet annuel proposé. Si la séance n'est pas sanctionnée par un vote, cet événement est important pour WEA car il

conditionne la confiance de la communauté et la poursuite du programme Community Coexistence.

Cet exercice est d'autant plus difficile que l'équipe de WEA doit composer avec les luttes politiques du village. Depuis les dernières élections du trust, les relations entre celui-ci et le *kgosi* se sont nettement détériorées. En effet, la nouvelle équipe dirigeante ne fait pas confiance au chef, ce qui a pour conséquence de diviser la communauté entre ces deux camps. Une guerre d'influence existe donc au sein du village, notamment sur la position que devrait adopter la communauté vis-à-vis de son développement. Le trust est par exemple très actif dans le développement des jardins communautaires et du Habu Garden Group créés en 2022. Ce projet est soutenu par la SADC et son centre pour les énergies renouvelables (SACREEE) et la compagnie de loges safari partenaire, Xigera²²⁴. Lors du lancement de son lancement, l'initiative comptait 60 membres, mais lors de sa concrétisation, seuls 20 d'entre-deux se sont finalement investis, dont 19 femmes. Le projet est donc un véritable moyen d'insertion professionnelle et d'engagement des femmes à Habu. Les jardins s'étendent sur six hectares, équipés d'un système d'irrigation tirant son énergie de panneaux photovoltaïques installés sur le site. Une serre a également été construite pour les végétaux plus sensibles au soleil. Les jardins produisent différents types de fruits et légumes (tomates, melons, épinards, oignons, carottes, betteraves rouges etc.), qui sont ensuite vendus sur les marchés à Maun ou aux loges partenaires. Le reste de la production (jugée moins « esthétique » pour les clients ou les touristes) est distribué aux travailleurs, qui ne sont pas encore salariés, ou revendu aux villageois à Habu. De nombreuses pousses utilisées pour la production des jardins viennent des plantations personnelles du vice-président du trust, qui les donnent gratuitement afin d'aider la communauté. Le 14 juin 2023, le Habu community trust et le Habu Garden Group (piloté par la coordinatrice du développement entrepreneurial de CoEx) ont accueilli le ministre botswanais de l'énergie, ainsi que plusieurs représentants politiques et chercheurs nationaux, afin de leur présenter le projet des jardins communautaires. L'évènement a connu un grand succès et a mis en avant les efforts de la communauté d'Habu dans la conduite d'une agriculture durable. Ce succès partagé entre le trust et l'équipe CoEx démontre leur capacité et une relation suffisamment saine pour travailler ensemble. Dans le même temps, WEA entretient de bons rapports officiels avec le *kgosi*, qui est par ailleurs consultant du programme CoEx par son statut. Ce dernier élément peut cependant parfois causer du tort à

²²⁴ WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022, p. 63.

l'organisation, du fait du droit de regard et de la possibilité pour le chef du village d'enrayer ou de bloquer certaines actions si celles-ci ne vont pas dans son intérêt. Il est donc difficile pour l'équipe de CoEx d'avoir les mains totalement libres pour agir et l'omniprésence du meneur de la communauté est parfois perçue comme un obstacle au bon déroulement du programme. Cette volonté du chef de s'interposer dans toutes les décisions de CoEx est également liée à la crainte de se faire écarté par le Habu community trust. Face à cette concurrence, les deux acteurs poussent WEA à prendre parti pour l'un des deux camps. La posture de l'ONG est d'autant plus complexe, qu'une grande partie des membres de CoEx est issue de la communauté, ce qui entraînent des prises de position et des division internes à l'équipe. Face à cette situation délicate, les dirigeants de CoEx ont consulté les représentants du FAO responsables du programme SWM en Afrique australe, afin de connaître la marche à suivre. La réponse a été sans appel : le rôle de WEA à Habu est de faciliter l'implémentation du programme. L'équipe doit donc rester en dehors des luttes de pouvoir locales, sous peine de politiser davantage le projet et de perdre toute capacité d'action.

Plusieurs rencontres ont donc été organisées par cette dernière avec l'équipe du trust et le chef du village, dans un objectif de médiation et de réaffirmation de l'indépendance du programme aux problématiques politiques de la communauté. Ces initiatives sont pour le moment restées sans succès, contraignant les membres de WEA à trouver un équilibre dans leurs relations avec l'ensemble des acteurs du village. Alors que Community Coexistence a fêté ses 5 ans en 2023 et a déjà profondément changé le visage de Habu depuis son lancement, la situation actuelle pourrait entraver les objectifs futurs et mettre en péril un programme de coopération internationale, important pour la conservation de la faune locale et la régulation des conflits Homme-animaux dans la région. Dans une dernière partie, nous nous intéresserons donc aux différentes facettes du programme Community Coexistence et aux limites que connaît celui-ci, mais aussi à l'action globale de WEA pour la conservation.

CHAPITRE 2 : Agir pour l'Homme et son environnement, l'engagement de Wild Entrust Africa

Ce chapitre sera consacré à l'activité de l'ONG Wild Entrust Africa au Botswana. Nous aborderons donc dans un premier temps l'aspect pratique de l'organisation par le biais d'un retour d'expérience sur le programme Community Coexistence organisé dans la communauté de Habu, dans le Nord du pays. Dans un second temps, nous nous concentrerons sur les autres programmes de l'organisation pour la conservation de la faune, dans les domaines de la recherche et de la sensibilisation du public.

Titre 1 : Lutter contre la pauvreté et œuvrer pour la conservation en Afrique rurale, le programme Community Coexistence à Habu

Le programme Community Coexistence regroupe différentes activités menées par WEA en partenariat avec la communauté de Habu. Ces différentes initiatives couvrent l'ensemble des objectifs visés par le projet et visent à favoriser simultanément la lutte contre la pauvreté dans le village et la conservation de la faune du delta de l'Okavango présente aux alentours. Nous étudierons donc les deux grands volets de ce programme intégré à la coopération internationale, au travers du projet d'élevage durable proposé par WEA et des mesures de conservation opérées par les scouts communautaires dans les environs de Habu. Nous reviendrons par la suite sur la gestion des données collectées, afin de relever les différentes limites existantes pour un projet de développement durable en Afrique rurale comme CoEx.

Section I : Le projet *Herding 4 Health*, une tentative d'adaptation d'un élevage traditionnel aux problématiques sociales et environnementales à Habu

Le programme Community Coexistence est une branche de l'ONG *Wild Entrust* basée dans le village de Habu, dans le district de Ngamiland au Nord-Ouest du Botswana, proche du détroit de l'Okavango. Il s'agit d'un espace rural reculé, en marge des principales routes du pays. La communauté d'Habu tire majoritairement ses revenus de la production bovine. En effet, la majorité des habitants sont des éleveurs et des fermiers, dont les troupeaux circulent

dans les pâturages situés aux alentours du village. La communauté dépend donc de cette activité pour subsister, ce qui la rend particulièrement vulnérable. De plus, la situation géographique de Habu entraîne des conséquences sur l'accessibilité au marché de la production locale. Si le milieu naturel est composé de prairies qui permettent aux troupeaux de se déplacer librement durant le jour et de se nourrir d'une grande diversité d'herbes naturelles, la faune environnante constitue un véritable obstacle pour les éleveurs. Il existe ainsi deux grandes problématiques liées à la présence d'animaux sauvages. Tout d'abord, on retrouve la prédation, intrinsèque à l'activité d'élevage d'animaux domestiqués. En effet, depuis la sédentarisation humaine, la question de la protection du groupe domestiqué s'est toujours posée face aux potentiels prédateurs et comporte une certaine dimension universelle. On remarque ainsi que même des pays européens comme la France, dont les principales espèces de prédateurs tels que l'ours et le loup avaient été décimées, sont de nouveau confrontés à cette situation depuis la réintroduction et la prolifération de ces espèces sur leurs territoires. La comparaison entre le Botswana et la France est par ailleurs intéressante, car malgré des écosystèmes et un rapport à la nature profondément différents, la protection des grands prédateurs figure dans les politiques environnementales des deux États. En France, il s'agit d'un objectif de réhabilitation de la biodiversité, tandis qu'au Botswana, la biodiversité est considérée comme un héritage naturel faisant partie intégrante de l'identité nationale et comme un moyen pour le pays de générer des revenus financiers grâce au tourisme. Dans les deux cas, les prédateurs sont jugés comme des espèces utiles et nécessaires à la régulation des populations animales sauvages et donc à l'équilibre des écosystèmes. Malgré cette protection théorique, la cohabitation entre éleveurs et prédateurs repose sur un équilibre fragile. Les actes de braconnage (la viande et la fourrure d'espèces emblématiques restent recherchées sur les marchés noirs malgré leur prohibition) ou de représailles à des attaques sur des troupeaux peuvent donc être recensés. Cependant, la plupart des prédateurs craignent l'Homme et restent ainsi à l'écart des campements ou du village. Ceci permet aux troupeaux de se déplacer librement dans un périmètre de plusieurs kilomètres autour de Habu (certaines vaches se rendent même au-delà du campement de l'équipe du Community Coexistence Program, situé à 4 kilomètres du village) sans risque majeur, les attaques de prédateurs restant généralement marginales. La principale menace dans la région n'est par ailleurs pas les lions, les léopards ou les lycaons mais bien les hyènes. Ces dernières sont responsables de la plupart des attaques de troupeau au Botswana. Les incidents sont si nombreux à l'échelle nationale, que ce problème est ignoré par les autorités du pays, qui ne sont pas en mesure d'engager une quelconque politique pour contrer ce phénomène du fait du coût qu'aurait une telle campagne.

Face aux prédateurs et charognards de moindre envergure, comme les chacals, la solution trouvée par éleveurs est la présence de nombreux ânes, qui jouent le rôle de protecteurs des troupeaux. En effet, si de nombreuses races de chiens bergers existent à travers le monde, les chiens au Botswana sont d'avantage utilisés comme de simples compagnons de camp ou de ferme.

La présence d'une faune sauvage à Habu a une deuxième conséquence, relevant cette fois-ci de l'ordre sanitaire, puisque parmi les espèces qui peuplent les environs, le buffle est considéré comme un potentiel transmetteur de virus mortels pour le bétail, comme la fièvre aphteuse. Si les cas de contagion ne sont pas fréquents, de nombreux marchés exigent de répondre à certaines conditions en matière de santé publique, afin de protéger leurs consommateurs et de prévenir d'un risque d'importation d'épidémie due à de la viande infectée. Les mesures prises dans un premier temps par le gouvernement botswanais pour encadrer la viande acheminée vers les différents marchés se sont rapidement révélées insuffisantes. En effet, certains échantillons contaminés auraient pu causer la perte de crédibilité de la production botswanaise aux yeux des partenaires économiques et entraîner la chute du marché national. Pour pallier ce manquement, une nouvelle réglementation a été établie par le Parlement national et prend la forme d'une classification entre « zones vertes » et des « zones rouges » (*green zones* et *red zones*) en fonction de la position géographique des pâturages. Cette solution est défendue par des lobbies auprès des parlementaires, afin de favoriser leurs intérêts dans les régions plus urbanisées et moins exposées à la faune. Le district du Ngamiland, dans lequel se trouve le village de Habu, est ainsi classé comme zone rouge par sa proximité avec le détroit de l'Okavango et l'importante biodiversité propre à ce milieu naturel unique au monde. La principale conséquence pour le village est donc l'exclusion de sa production de certains marchés, comme celui de l'Union Européenne, le plus important pour les exportations. Celui-ci représente 72% des exportations de viande de bœuf nationales, loin devant des marchés comme celui des pays d'Arabie, encore en développement et pour lesquels la demande concerne principalement certaines pièces particulières, le produit recherché devant correspondre à certains standards de prestige dans des pays tels que l'Arabie Saoudite ou les Emirats Arabes Unies. La viande issue des zones rouges a tout de même accès au marché domestique et à certains marchés peut être exportée vers certains pays voisins comme l'Afrique du Sud. Toutefois, une différence de prix significative s'applique entre les produits selon leur provenance. Il existe donc une véritable rupture entre des régions comme celles du Ngamiland et de Gaborone (située en zone verte), où le niveau de développement et

les tarifs pratiqués sur le marché bovin sont profondément disparates. Par exemple, la vente d'une vache rapporte en moyenne 2 000 pulas à un éleveur dans le Ngamiland, contre 7 000 à 8 000 pulas pour un éleveur à Gaborone²²⁵. De plus, le marquage au fer des animaux indique le district et le sous-district de provenance de l'individu. Ces informations, en plus de celles contenues sur le document officiel attestant de la propriété de l'animal comme son numéro sur le marché, permettent de contrôler l'origine de celui-ci et de ne pas mélanger les individus issus des zones rouges avec le bétail des zones vertes. Toutes ces données sont retranscrites sur le système BAITIS du ministère de l'agriculture du Botswana, qui regroupe également l'ensemble des caractéristiques physiques et les antécédents malades de chaque animal. Ce centre de sauvegarde garantit un suivi de l'ensemble de l'élevage national et atteste du respect des produits aux conditions fixées par les marchés étrangers. Seule une reclassification d'un secteur en zone verte peut alors permettre aux éleveurs de sortir de l'exclusion mise en place par les critères sanitaires appliqués par les autorités botswanaises.

C'est dans ce cadre qu'intervient le projet *Herding 4 Health*, mis en place par WEA dans le cadre du programme Community Coexistence. L'idée est de rassembler les troupeaux en des « quarantaines mobiles » (*mobile quarantine*), afin de contrôler leur déplacement et de s'assurer de leur bonne santé. Cette méthode d'élevage a pour intérêt de maintenir à l'écart le bétail des animaux sauvages. Les fermiers guident ainsi les effectifs à travers les pâturages communaux et s'assurent qu'aucun risque de contamination extérieur ne pèse sur le troupeau. Une fois qu'un animal a été jugé apte à servir la production, celui-ci est isolé dans un enclos durant une période de trente-quatre jours, à l'issue de laquelle il est envoyé à l'abattoir. Sa viande peut alors accéder à de nouveaux acheteurs sur le marché et être vendue à un prix plus élevé, grâce aux garanties sanitaires fournies par le système des quarantaines mobiles. Si le projet Herding 4 Health ne se substitue pas à une requalification des pâturages de Habu en zone verte, cette initiative est bénéfique pour les éleveurs du village, qui voient leurs revenus augmenter. Il s'agit donc ici d'œuvrer pour la réduction de la pauvreté dans le village, tout en marquant une première étape vers la réévaluation de son statut de zone rouge pour la production bovine nationale. Dans cette optique, le programme CoEx a entrepris d'engager un maximum d'éleveurs de la communauté. En 2022, le projet Herding 4 Health employait ainsi 45 fermiers, dont 22 femmes. Plusieurs d'entre-elles exerçaient déjà des activités d'élevage

²²⁵ 1 euro peut être converti en 14,70 pulas, les prix indiqués dans l'exemple correspondent donc à une somme comprise entre 490 et 560 euros par animal dans le district de Gaborone, contre seulement 140 euros dans celui du Ngamiland.

avant la mise en place du nouveau projet par WEA, mais n'étaient pas toujours payées et travaillaient afin d'aider leurs maris sur le terrain. La signature d'un contrat avec WEA est donc un moyen pour elles de s'assurer d'un revenu fixe mensuel et d'être payé de manière égale avec les hommes du programme. L'insertion professionnelle des femmes était donc également l'un des objectifs sociaux du programme CoEx à Habu, pour leur permettre une plus grande indépendance financière et une protection professionnelle qu'elles ne possédaient pas forcément avant le lancement du projet. Concernant le bétail, celui-ci est composé autant de bœufs, de vaches que de vaux, qui évoluent ensemble sans distinction. Seuls les nouveaux sont écartés du groupe les premiers temps, jusqu'à ce qu'ils aient la capacité de suivre le troupeau durant la journée. En 2022, le projet Herding 4 Health comptait 489 animaux²²⁶. Ces derniers appartiennent à différents membres de la communauté. Les propriétaires délèguent alors l'élevage de leurs bovins aux fermiers engagés avec CoEx. Ces derniers gardent cependant les charges financières liées à la vaccination et aux moyens d'identification de leurs animaux. Le bétail est réparti entre quatre troupeaux, situés dans différentes aires de pâturage autour du village. On retrouve ainsi les « *clusters* » de Habu, Gweedao, Nxwirii et Boajankwe. Les enclos ne sont pas définitifs et sont régulièrement déplacés, notamment à cause du méthane rejeté par les bovins et auquel sont exposés les travailleurs. Les scouts utilisent une espèce de bois invasive de la région comme barrière naturelle pour contenir les animaux, grâce aux épines présente sur les branches de ces arbres. Sur certains sites, des bâches extensibles peuvent aussi être parfois utilisées, en fonction du nombre d'individus composant le troupeau. Une équipe de trois à quatre fermiers est affiliée à chacun des troupeaux, sous la responsabilité de l'un des *scout leaders*, qui est chargé de faire appliquer les directives du responsable du projet sur le terrain. Une rotation est mise en place, le programme CoEx accordant neuf jours de repos par mois à chacun de ses salariés. Il s'agit d'une mesure conséquente, la semaine de travail hebdomadaire moyenne au Botswana ne comprenant généralement que le repos dominical. Ici aussi, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des membres de la communauté, en reconnaissant les difficultés de leur profession. En intégrant toutes ces problématiques sociales, le nouveau projet mené par WEA a pour vocation de favoriser la mise en œuvre d'un élevage adapté à la faune environnante et aux conflits avec cette dernière, mais aussi de lutter pour l'éradication de la pauvreté à Habu grâce à la hausse des revenus de la production bovine et à un meilleur statut professionnel pour les éleveurs à Habu.

²²⁶ WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022, p. 53.

Sur le terrain, le projet Herding 4 Health mise donc sur l'accompagnement des troupeaux tout au long de la journée. Les animaux quittent leur enclos en début de matinée, après la traite et un contrôle de routine du bétail, afin de repérer un éventuel individu blessé ou malade. Un protocole d'observation est donc appliqué pour déterminer les symptômes en cas de doute, avant d'appeler un vétérinaire ou un professionnel en capacité de dresser un diagnostic. La position géographique reculé du village pose ainsi un problème, car le déplacement d'un vétérinaire est très coûteux et n'est pas toujours possible. L'équipe doit donc parfois avoir recours à un médecin non spécialisé en cas d'urgence. Cet accès difficile à la médecine pose également un véritable problème de gestion des effectifs, du fait que les fermiers ne peuvent pas toujours attendre plusieurs heures pour une consultation, les bêtes devant être sorties et abreuvées. Il arrive donc qu'un individu blessé ou malade soit amené avec le reste du troupeau malgré ses mauvaises conditions, risquant alors de contaminer ses congénères ou de subir une infection. Une vache du troupeau de Boajankwe, a ainsi été blessée par un lion et n'a pas pu recevoir de soins à temps. Face à la dégradation de son état et les risques sanitaires pour le reste du groupe, cette dernière a été abattue. En plus de la perte d'un individu, cette opération a également un coût pour le propriétaire car celle-ci est effectuée par un professionnel habilité par le ministère. Cette situation peut ensuite créer des tensions entre la communauté et l'équipe CoEx, qui doit justifier des incidents survenus sous sa surveillance et qui risque de perdre sa crédibilité. La perte de bovins peut également arriver lors du déplacement du bétail. En effet, le nombre de fermier n'est parfois pas suffisant pour encadrer efficacement plusieurs centaines d'animaux, notamment depuis le récent départ de plusieurs salariés qui n'ont pas encore été remplacés. Certains individus peuvent alors s'éloigner du troupeau ou se mélanger avec le grand nombre de vaches extérieures au programme. Il est donc régulier que des bêtes s'égarant entre le début de la journée et la rentrée du troupeau le soir. Si les animaux sont généralement retrouvés quelques heures plus tard ou le lendemain, plusieurs cas de vol dans le secteur ont été recensés. Il arrive aussi que certaines vaches soient retrouvées plusieurs dizaines de kilomètres plus loin dans les villages environs, rendant difficile leur déplacement retour. Les fermiers de CoEx tiennent donc un registre quotidien dans lequel ils recensent le nombre d'animaux à la sortie de l'enclos et au retour, mais aussi leurs différentes observations sur le terrain. Ces informations concernent par exemple l'état des prairies, afin de faire remonter les aires de pâturage surexploitées par les élevages locaux et de les préserver le temps de la réhabilitation naturelle de ces zones. La localisation des herbes et des plantes intéressantes pour les cheptels est aussi répertoriée. Il peut également s'agir de données concernant la faune, lorsqu'une espèce sauvage est

rencontrée, qu'il s'agisse d'un herbivore se nourrissant au même endroit que le bétail. Trois postes de surveillance mobiles supplémentaires ont également été ajoutés depuis 2018, afin de repérer la potentielle présence d'un prédateur aux abords des troupeaux. Certains fermiers ont par exemple signalé que des lions avaient été aperçus à plusieurs reprises pendant la nuit à proximité du *cluster* de Habu. Il semblerait que ces derniers aient été attirés par le bétail et aient étendu leur territoire de chasse pour s'en rapprocher. En cas de suspicion de braconnage ou de carcasses inhabituelles, l'information est alors transmise au responsable du programme de conservation de CoEx. Le projet *Herding 4 Health* permet ainsi de compléter le suivi de la faune à Habu.

Section II : Entre lutte contre le braconnage et réduction des conflits Homme-faune, la conservation dans le programme *Community Coexistence*.

L'implication de WEA à Habu s'explique par la spécialisation de l'organisation dans la conservation de la faune. La relation entre la communauté à Habu et les animaux sauvages des environs, est l'une des problématiques majeures pour le développement du village. Il est ainsi nécessaire d'instaurer un équilibre entre les activités menées par les villageois et le mode de vie de la faune locale, afin de réduire les conflits entre les deux parties. C'est dans cette optique qu'Habu a été intégré au projet d'aires de conservation communautaires de SWM. Il s'agit du premier site du programme international au Botswana, choisi en raison de sa proximité avec les aires de protection de la faune du district de Ngmiland²²⁷. En effet, le village est situé dans une aire classée comme agricole et résidentielle par l'État botswanais, mais l'obsolescence du cordon vétérinaire mis en place par les autorités nationales pour contenir la faune, rend possible la présence d'animaux sauvages sur ces terres. Comme nous l'avons vu précédemment, les éléphants détruisent régulièrement les deux barrières de la *Buffalo Fence* et créent des passages pour les différentes espèces, qui circulent alors librement entre les aires protégées et les zones d'habitations humaines. Bien que les animaux soient protégés par la législation nationale qui interdit aux locaux de les chasser, le braconnage dans les environs de Habu est fréquent. L'objectif du programme SWM dans le village est donc

²²⁷ ROGANA M.S., LINDSEY P.A., TAMBLINGE C.J., GOLABEKA K.A., CHASE M.J., COLLINS K., MCNUTT J.W. « Illegal bushmeat hunters compete with predators and threaten wild herbivore populations in a global tourism hotspot », *Biological Conservation*, n°210, 2017, p. 234.

d'allier la gestion durable des ressources naturelles de la communauté et la protection de la faune sauvage alentours. Pour cela, *Wild Entrust* a été missionné par le FAO comme facilitateur technique du programme sur place. Ce projet occupe donc une place majeure dans l'agenda de l'ONG à Habu et correspond au volet du programme CoEx dédié à la conservation.

Différentes mesures sont donc mises en œuvre par l'équipe de CoEx pour répondre aux objectifs du programme SWM. Concernant la gestion de la terre et des ressources naturelles, des enquêtes sur les zones de pâturage ou les espaces forestiers communautaires sont régulièrement organisées. Ces études permettent de relever les différentes espèces d'herbes ou de bois disponibles. Pour l'arpentage des pâquis, les enquêteurs déploient une corde sur 200 mètres ponctué par vingt plots marqueurs, tous distancés de 5 mètres et qui délimitent les échantillons observés. A chaque plot, un outil prenant la forme d'un cadre de fer est utilisé afin de dessiner un carré dont le contenu est examiné. Le nombre, l'espèce et l'espace entre les pouces d'herbe sont reportés dans des carnets. Ces informations sont précieuses, car elles donnent un indice sur l'état des pâturages et leur conformité avec les besoins du bétail. En effet, la prolifération d'espèces invasives risque d'entraver le développement des herbes adaptées au régime alimentaire des troupeaux. Au contraire, un espace trop important entre les différentes pousses, voire l'absence de ces dernières dans toute une partie de la parcelle étudiée, démontrent la nécessité de réhabiliter la zone et donc d'éloigner les animaux durant une période de plusieurs semaines destinées à la régénération de la végétation. La présence d'une multitude de trous de terrier creusés par les oryctéropes (*orycteropus afer*), un animal nocturne aux griffes puissantes qui lui permettent de creuser le sol et de déloger les termites dont il se nourrit, peut également avoir une incidence sur la qualité de l'herbage pour les cheptels. L'inventaire du bois consiste au recensement des différentes espèces et de leur nombre d'individus. La taille et la circonférence des troncs sont également mesurées. Ces différentes données sont analysées afin de choisir les politiques les plus adaptées au renouvellement naturel des ressources à disposition de la communauté. Il est alors possible de s'appuyer sur les renseignements obtenus pour construire un modèle d'utilisation durable des pâturages, prenant en compte leur temps de repousse des herbes grâce à un travail de cartographie et à l'organisation d'une rotation périodique des déplacements des troupeaux du projet d'élevage à Habu.

La lutte anti-braconnage fait l'objet d'une série de mesures spécifiques par les équipes de CoEx. En effet, il arrive que certains villageois se rendent dans le bush afin de prélever un

impala (*aepyceros melampus*) ou un grand koudou (*tragelaphus strepsiceros*), deux antilopes communes dans la région. Il s'agit d'un moyen facile pour obtenir de la viande gratuitement et nourrir leurs familles. Ces comportements sont également liés aux mœurs locales, la chasse étant une activité courante dans la culture et le mode de vie traditionnel des communautés rurales au Botswana. Cependant, la majorité des braconniers actifs dans le secteur de Habu ne sont pas issus du village et viennent de Nokaneng, situé à plus de 30 kilomètres au Nord. Ces derniers parcourent cette distance afin d'accéder à la faune sauvage, moins présente aux abords de l'axe routier régional qui traverse ce plus grand village. Ils s'attaquent généralement à des animaux plus imposants, leur objectif étant de vendre les matériaux et la viande récupérés afin de générer les revenus les plus importants possibles. Leur mode opératoire consiste à chasser durant la nuit ou entre le samedi et le dimanche, afin de profiter de toute absence humaine environnante pour conserver leur discrétion. Des patrouilles nocturnes et diurnes sont donc régulièrement menées par les scouts de CoEx dans le bush et sur les principales routes autour de Habu²²⁸, afin de contrôler d'éventuelles activités suspectes et de dissuader les braconniers. La tâche est cependant périlleuse, car face à des individus armés dont la réaction reste imprévisible, les gardes communautaires ne sont assermentés pour porter une arme et n'ont donc aucun moyen de défense pour répliquer en cas d'attaque. Chaque patrouille comporte donc des risques et requiert une vigilance permanente. Si les scouts viennent à rencontrer un braconnier, deux situations sont alors possibles. Dans le cas d'un habitant de Habu ou d'un individu ne montrant pas de signe d'hostilité, un dialogue peut tenter d'être engagé par les scouts afin de sensibiliser le chasseur et le convaincre de mettre un terme à sa démarche. Toutefois, dans certaines situations plus dangereuses, l'action des patrouilleurs se limite à la collecte d'un maximum d'informations dont la localisation de l'événement constaté. Il est fondamental d'assurer la sécurité des scouts et de rapporter leurs observations au département national en charge de la faune sauvage, afin que ces derniers puissent agir dans les zones concernées. La recrudescence des actes de braconnage au Botswana est visible dans le périmètre, avec de nombreux restes de campements, marqués par des traces de feu, des déchets ou encore des cabines parfois encore en place. Les différents crânes et ossements éparpillés sur place attestent de la multiplicité des espèces que ces braconniers chassent lors de leur passage, allant de l'autruche à la girafe, en passant par le buffle d'Afrique. Les techniques de chasse les plus efficaces utilisées par les braconniers dans le bush sont le tir par arme à feu et la pose de piège dans les prairies où se nourrissent les

²²⁸ SWM PROJET D'AIRES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRES, *Bulletin d'information*, 2021, p. 2.

animaux²²⁹. Pour lutter face à ce phénomène, l'armée botswanaise engage certaines de ses unités dans la lutte contre le braconnage. Celles-ci sont donc particulièrement actives dans le Nord du pays et proche des réserves, afin de défendre les territoires des espèces à haute valeur pour braconniers, comme les rhinocéros ou les éléphants. Leur consigne depuis 2015 et la hausse du braconnage à la suite de son interdiction formelle dans le pays, est de « *tirer pour tuer* » en cas d'ouverture du feu par les braconniers présumés, afin d'affirmer la volonté du pays de protéger ses animaux²³⁰. Un groupe de quatre soldats de la Botswana Defense Force (BDF) a ainsi été déployé à Habu en juillet 2023 pour une durée de plusieurs jours, afin de patrouiller et de tenter d'agir contre la hausse du braconnage dans les environs depuis plusieurs semaines. La durée de présence restreinte de cette unité, qui doit également se rendre sur les autres zones exposées de la région, n'a donc qu'un impact très limité sur le braconnage local. En effet, le nombre de troupes disponibles de la BDF ne permet pas d'assurer la protection de l'ensemble des sites ou des lieux abritant des animaux attractifs pour les braconniers. Pour autant, le travail des scouts de Habu permet de relayer des informations primordiales pour la conservation régionale. De plus, lors des patrouilles menées par l'équipe CoEx, l'ensemble des observations sur la faune en générale est retranscrit, même si celles-ci n'ont aucun lien avec le braconnage. La présence des animaux sauvages au-delà de leur territoire d'origine nécessite un suivi particulier de ceux-ci, notamment pour estimer leur nombre et leur position géographique. En connaissant leurs territoires et leurs habitudes migratoires, il est alors possible d'œuvrer pour une meilleure coexistence entre la communauté et les éléphants par exemple, très craints par les villageois. En effet, le son est la puissance de ces pachydermes impressionnent et inquiètent les personnes vivant dans le village. Tomber à la rencontre d'un de ces géants dans la nature est toujours redouté par les populations du bush, ces animaux n'hésitant pas à charger pour défendre leur territoire ou leurs petits s'ils se sentent menacés. Il arrive aussi qu'ils approchent des villages, attirés par l'eau ou les cultures. Un accident tragique est ainsi survenu en juillet 2023 à Gumare, le centre administratif du sous-district du delta de l'Okavango, un éléphant tuant un homme en plein centre-ville. Cet évènement a particulièrement choqué dans la région, déjà marquée par un fait similaire dans le village de Tsao plus au Sud, un fermier ayant été tué avec deux de ses vaches par un lion, alors qu'il tentait de défendre son troupeau. Ces deux exemples survenus à

²²⁹ ROGANA M.S., LINDSEY P.A., TAMBLINGE C.J., GOLABEKA K.A., CHASE M.J., COLLINS K., MCNUTT J.W. « Illegal bushmeat hunters compete with predators and threaten wild herbivore populations in a global tourism hotspot », *Biological Conservation*, n°210, 2017, p. 237.

²³⁰ SUNDAYSTANDARD. « BDF commander justifies 'shoot to kill' against poachers », 11 juin 2015.

quelques jours d'intervalle, démontrent la difficile relation entre les communautés et la faune qui les entoure. Les conflits Homme-faune sont donc l'une des priorités des autorités nationales botswanaises, mais sont aussi reconnus par les Nations Unies comme l'une des préoccupations majeures du cadre mondial de la biodiversité post-2020²³¹. Le programme SWM a donc intégré cette variable à ces objectifs de conservation des espèces sauvages et les données recensées lors des patrouilles des scouts communautaires à Habu, permettent de suivre les effectifs de chaque espèce présente en dehors de la Buffalo Fence. Il est ensuite possible de dégager une tendance sur les mouvements des animaux et leur proximité avec le village ou les routes limitrophes, afin de mettre en place des solutions de coexistence sur les zones de chevauchement entre la communauté et la faune. Un corridor pour les éléphants a ainsi été construit à partir de ces observations, pour séparer ces derniers des pâturages du bétail communautaire et ainsi éviter les interactions avec les éleveurs. De plus, l'équipe de CoEx a monté un camp appelé *Hammerkop*, situé à quelques centaines de mètres du cordon vétérinaire²³² et qui accueille en permanence un groupe de cinq scouts. Ce poste avancé est un moyen de surveillance de l'activité aux abords de la *Buffalo Fence*, qui permet aux scouts de patrouiller à travers le bush et de signaler toute activité faunique ou humaine exceptionnelle. L'équipe CoEx est en droit de se déplacer du côté extérieur de la frontière, composée de deux barrières et d'une bande de terre et de sable, le côté intérieur étant géré par les gardes nationaux. L'accès intérieur se fait par un checkpoint après un contrôle d'identité des visiteurs. Une installation militaire sert également de centre d'opération en cas d'intervention contre les braconniers. Les équipes de CoEx peuvent être amenés à interagir avec l'armée via un intermédiaire du département de la faune sauvage, afin d'échanger ou de rapporter des informations. Ces contacts restent cependant limités du fait du caractère confidentiel des actions de la BDF. Le programme CoEx a donc pour principal interlocuteur le département de la faune sauvage et se concentre sur la partie extérieure de la frontière. En plus des missions de reconnaissance, les scouts communautaires veillent également à l'état des animaux qu'ils rencontrent ou observent. Cela peut concerner un animal blessé, mais aussi un individu mené d'un collier scientifique. Dans ce cas spécifique, l'animal est photographié et l'information est envoyée au département de faune sauvage par CoEx. Il s'agit du protocole pour toutes les organisations basées dans la région, qui permet d'opérer un contrôle mutuel pour s'assurer que ces accessoires soient bien liés à la recherche et ne servent pas d'outils de pistage pour les

²³¹ UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, *Conflits entre l'homme et la faune et la faune sauvage*, Issues brief, 2022.

²³² Voir carte en annexes p. 117.

braconniers, notamment pour localiser les troupes d'éléphants. La position géographique de Hammerkop est un atout pour cette surveillance, car le camp est basé près d'un aquifère. La plaine voisine permet donc aux animaux de s'abreuver grâce à un point d'eau accessible en surface, à proximité des scouts. Un puit de treize mètres a également été creusé pour l'équipe sur place et sert parfois à ravitailler les citernes du campement général et du bureau à Habu. Cette infrastructure est dotée de panneaux photovoltaïques pour l'électricité sur le camp et est entouré d'un fossé pour éloigner les éléphants.

Le volet de la conservation occupe donc une place théorique majeure dans le programme CoEx. Toutefois, une série d'éléments limite l'efficacité du projet et pourrait constituer un obstacle à sa pérennité.

Section III : La conservation, grande oubliée du programme Community Coexistence ?

Community Coexistence est confronté à plusieurs limites qui menacent la poursuite du programme sur le long terme. Celles-ci sont de nature politiques et organisationnelles, liées directement et indirectement à l'organisation. Le principal problème concerne la gestion des données récoltées depuis la création du projet. En effet, l'essentiel des données liées à la conservation ont été perdues lors d'un incident informatique. L'équipe de Habu ne possède que quelques ordinateurs portables, qui sont répartis entre les cadres. De plus, les données des différents volets du programmes ne sont pas partagées entre ces derniers. L'absence d'un stockage dur (*hard storage*) ou de différentes sauvegardes a donc mené à la disparition de ces informations. Cela est d'autant plus surprenant, que celles-ci n'ont pas toutes étaient remontées jusqu'au siège de WEA à Maun. CoEx s'est donc retrouvé amputé d'une partie de ses datas. Il est donc nécessaire de tenter de réunir les documents restants dispersés au sein de l'équipe, afin de reconstituer une chronologie suffisamment complète des activités du programme à Habu. Cette opération a mis en exergue les lacunes de la gestion des données relatives à la conservation. Les informations sur la faune et la flore aux alentours du village font l'objet de rapport que nous avons évoqués précédemment. Certains sont donc remis au département botswanais de la faune sauvage, comme ceux concernant les conflits entre les hommes et les animaux. WEA rend cependant également des comptes à ses donateurs et aux parties qui financent le programme SWM. Dans le cadre de l'initiative du FAO, de l'AFD et

du de l'UE, l'équipe de CoEx compile les informations fournies par les patrouilles et les études sur le terrain en deux catégories de documents. Les enquêtes sur la végétation sont transcrites sur des tableaux, auxquels sont ajoutés des moyennes pour chaque type d'information, afin de dégager une tendance de l'état des aires parcourues et justifier auprès des partenaires l'action de l'organisation. Les patrouilles contre le braconnage et pour le suivi de la faune sont quant à elles décrites dans les rapports SMART, envoyés aux coordinateurs du programme SWM. Il s'agit d'un retour d'activité de WEA comme facilitateur technique sur le terrain. Si ces documents ont jusqu'à présent toujours été envoyés à temps et se sont avérés satisfaisants pour leurs destinataires, une dégradation de la qualité et de la quantité des données reste néanmoins observable. Une baisse drastique du nombre d'enquête sur les pâturages peut ainsi être relevée, passant d'une centaine de sessions d'étude sur le terrain au début du programme en 2018 à seulement une dizaine en 2023. Les recensements des espèces autour du village sont également beaucoup plus rares et régulièrement incomplets, certains documents ne mentionnant pas la localisation géographique des rencontres. Au contraire, certains fichiers font état de numérotation ou de lignes de code sans légende ou description particulière. L'organisation archaïque des archives rassemblées ne permet que difficilement de lier les informations entre elles. Cela peut s'expliquer en partie par la double casquette du responsable de la gestion des données, qui est aussi chargé des questions liées à la conservation dans le programme. Ce dernier occupe seul ces deux fonctions depuis le départ de l'ancien responsable, sans équipe attitrée pour l'épauler. Il s'agit d'une problématique majeure, car l'organisation présente des résultats moins développés que lors des débuts du programme CoEx et pourrait être mise à l'amende en cas de contrôle plus approfondi. Si la visite des partenaires et des institutions officielles le 7 juin 2023 a marqué un grand succès pour la communauté et l'équipe de WEA, ouvrant la porte à de nouvelles subventions et au développement d'une aire d'écotourisme dans le village, la réalité est pourtant davantage préoccupante. En effet, la présentation des jardins du village, des enclos des quarantaines mobiles pour le bétail, ou les éléphants s'hydratant près du puit de Hammerkop, ont particulièrement séduit les invités. Cependant, cet événement s'est limité à un protocole cérémonial, cantonné à la façade du programme, sans réellement s'intéresser aux différentes problématiques auxquelles il est confronté. Cette situation biaise donc le regard de l'ensemble des acteurs, y compris ceux qui animent le projet. Ces derniers ont ainsi la conviction d'être en réussite et ne bénéficient donc pas d'un recul sur les failles de celui-ci, ce qui pour conséquence de les laisser exister sans apporter de quelconque solution. Un audit plus poussé

des activités menées à Habu pourrait cependant causer du tort à l'organisation et affecter sa légitimité auprès des donateurs.

Un autre phénomène dans le village limite l'évolution du champ de la conservation dans le programme CoEx. Il s'agit de la relation de l'équipe de WEA avec le *Habu community trust* et de leurs discussions sur l'avenir du projet pour le village. La difficulté est de concilier les différents objectifs parts du programme pour construire une feuille de route pour les années à venir. En effet, CoEx a eu 5 ans en 2023. Les premières années ont donc amené des résultats directs qui ont transformé le village, qui est entré dans une nouvelle dynamique. Néanmoins, le programme est arrivé à une nouvelle étape, qui nécessite de lui choisir une nouvelle trajectoire pour le futur. Les deux aspects centraux de Community Coexistence, la lutte contre la pauvreté par le développement des activités du village et la conservation de la faune, entrent donc en collision. Cette opposition n'est pas clairement établie, mais apparaît nettement lorsque l'on décrypte les positions des différentes parties. En effet, le trust priorise le projet d'élevage communautaire plutôt que la conservation. L'objectif est d'accroître le nombre d'animaux des troupeaux des quarantaines mobiles, quitte à les vendre plus tôt pour maximiser les revenus des propriétaires. Un taureau venu des États-Unis a même été acheté 15 000 dollars à une compagnie américaine, afin de se reproduire avec les vaches du projet *Herding 4 Health* et de générer de nouvelles rentrées d'argent pour le village. Cet investissement a été justifié par la possibilité de congeler la semence du mâle pour pouvoir l'utiliser lors d'inséminations artificielles dans les années à venir et après la mort du taureau. Le trust a donc choisi cette solution pour augmenter la valeur du bétail du village. Cette solution pourrait s'avérer rentable, à condition de trouver des acheteurs intéressés en capacité de répondre aux exigences financières de la communauté. Une augmentation du nombre d'individus dans les troupeaux ignorerait pourtant la réalité de la situation locale. La problématique de l'eau, principal enjeu agricole au Botswana, touche également Habu. Seuls trois des quatre réservoirs communaux sont encore utilisables par la population, tandis que l'eau disponible pour le programme CoEx n'est plus suffisante pour couvrir les besoins du personnel et du bétail. En plus de ce contresens, le trust refuse de développer un projet de recherche sur la faune, privant dès lors le programme CoEx d'une base scientifique. L'aspect biologique est pourtant déterminant pour le programme en général et pour la pérennité de *Herding 4 Health*. Alors que le projet d'élevage présente un rapport détaillé de ses activités, celui-ci ne comporte aucune indication quant à la faune voisine des troupeaux. En refusant de s'intéresser aux ongulés, tels que les antilopes ou même les buffles

qui peuvent se trouver à proximité des pâturages, le trust condamne le projet à délaissier des mesures de contrôle contre les zoonoses. De plus, les véhicules tout terrain pour le programme sont souvent mobilisés pour des déplacements liés à *Herding 4 Health*, rendant impossible les patrouilles diurnes dans le bush pour les scouts chargés de la surveillance de la faune à *Hammerkop*. Cet empiètement limite l'avancée des travaux de CoEx sur tout un champ de son programme, alors même que les véhicules sont initialement dédiés aux missions anti-braconnage et de SWM. De plus, la conservation justifie l'essentiel des moyens alloués par les partenaires de WEA. Reléguer l'élément centrale du projet au profit de la lutte contre la pauvreté n'est pas une solution durable, l'objectif global étant d'œuvrer pour la conservation à travers la lutte contre la pauvreté dans un programme de développement durable en Afrique rurale. Le risque est de perdre des donateurs investis pour la sauvegarde de la faune, donc des ressources pour le programme et ainsi limiter à terme son action et son impact sur le terrain. Le réel problème du projet serait alors son anthropocentrisme et la confusion des intérêts personnels avec les objectifs de CoEx. Il s'agit en réalité d'un bon exemple pour illustrer la difficulté de mettre en œuvre un programme de coopération internationale sur un territoire local, pour un domaine comme celui de la conservation et dans un contexte particulier avec des variables socio-économiques qui influent sur le déroulé du projet. Le fait qu'un grand nombre de membres de CoEx soient directement issus de la communauté garantit leur investissement, mais favorise également des comportements individualistes pour leur gain personnel, ainsi que des divisions au sein même de l'équipe sur la stratégie à adopter. Il est ainsi parfois reproché au programme CoEx par certains de ses membres, de ne pas parvenir à se démarquer des activités traditionnelles du village, notamment dans le cadre de son projet d'élevage, où le bétail partage en partie les mêmes points d'eau que les autres troupeaux de la communauté et où les fermiers utilisent régulièrement le même procédé que leurs collègues extérieurs à *Herding 4 Health*. Ce manque d'innovation, additionné à l'ambition de créer une aire écotouristique entre le village et *Hammerkop* tout en garantissant simultanément des activités de surveillance de la faune dans le même périmètre, met en exergue l'absence d'une projection et d'objectifs futurs concrets et d'un calendrier d'action pour y parvenir. Le programme CoEx est donc une initiative ambitieuse, qui vise à répondre à plusieurs problématiques environnementales et sociétales. Toutefois, il semble difficile pour une seule organisation d'agir sur un ensemble aussi ouvert sans être influencée par les variables politiques locales et en garantissant les résultats dans le domaine de la conservation, pour lesquelles elle est missionnée à l'échelle internationale.

Si les mesures de conservation doivent être attentives et intégrées aux problématiques de développement humain, afin de garantir un équilibre entre les hommes et la faune et un respect du mode de vie des populations locales, il est également nécessairement de s'intéresser à la faune en elle-même. Il paraît indispensable de recentrer le domaine de la conservation autour de cette dernière, afin d'apporter les solutions les plus adaptées à sa protection. Dans cette optique, WEA mène également d'autres programmes d'action, qu'il convient désormais d'étudier.

Titre 2 : De la recherche scientifique à la sensibilisation du public, transmettre les enjeux de la conservation.

Dans cette dernière sous-partie, nous allons nous intéresser aux deux autres branches de WEA, afin d'étudier les autres formes que peuvent prendre les projets de conservation sur le terrain. Nous étudierons donc les côtés scientifique et éducatif de l'organisation, à travers les programmes *Botswana Predator Conservation* et *Coaching Conservation*. L'objectif sera donc de comprendre l'intérêt de ces initiatives et leur apport dans les problématiques de conservation au Botswana, mais également à l'échelle internationale. Il semblait nécessaire d'aborder les autres aspects de l'action de WEA, afin de saisir l'imbrication que peuvent avoir les différentes spécialités de cette ONG entre elles et appréhender la manière dont elles interagissent dans son activité globale.

Section I : La recherche comme moteur de la conservation, l'exemple du programme Botswana Predator Conservation

Le programme *Botswana Predator Conservation* (BPC) est en réalité l'activité d'origine de WEA, fondée à Maun en 1989 par le docteur John Weldon « Tico » McNutt et Lesley Boggs-McNutt. Ces derniers se sont installés dans le nord du Botswana afin d'établir un camp de recherche continu sur les populations de lycaon (*lycaon pictus*), une espèce de canidé en danger d'extinction qui évolue dans les plaines et les savanes d'Afrique subsaharienne, centrale et australe. La région du Ngamiland est l'un des principaux refuges pour ce carnivore, dont on estimait à seulement 5 000 le nombre d'individus sauvages en

2009²³³. Le *Dog Camp*, tiré du nom anglais du lycaon « *african wild dog* » (chien sauvage africain), accueille des scientifiques issus du monde entier pour étudier le comportement de ces animaux et ainsi élaborer des solutions pour leur maintien et l'accroissement de leur effectif dans le pays. Le lycaon est devenu le symbole de WEA et la spécialité du docteur McNutt, dont les études ont permis de dépasser les mythes dont souffrait cet animal et de décrypter pour la première fois son mode de vie complexe²³⁴. En effet, si le groupe de rock américain Toto rendait hommage aux cris nocturnes du lycaon dans sa célèbre chanson *Africa* en 1982, ce chasseur reste encore méconnu du grand public et des populations locales, qui l'ont longtemps accusé de cannibalisme ou de mettre en péril l'équilibre de la vie sauvage dans le bush. Les travaux du couple McNutt ont ainsi permis de lutter contre ces préjugés et d'œuvrer pour la conservation de ces « chien-hyènes ». Les populations de ces derniers ont largement décliné à la suite de leurs contacts avec les hommes, décimées par les maladies transmises par les chiens domestiques. Les lycaons ne sont pas les seuls animaux ciblés par le programme de recherche WEA, qui s'est étendu avec le temps aux lions (*panthera leo*) et aux léopards d'Afrique (*panthera pardus pardus*), puis à l'ensemble des prédateurs du Botswana, incluant alors les hyènes (*hyaenidae*) et les guépards (*acinonyx jubatus*). Les quartiers de l'équipe scientifique sur le terrain sont donc installés en plein cœur du bush sauvage, au-delà de la Buffalo Fence et à proximité de la réserve de Moremi²³⁵. Cette position géographique permet aux chercheurs d'observer sans interruption les comportements de ces différentes espèces dans leurs milieux naturels en fonction des heures de la journée. Le programme surveille ainsi dix « *packs* », qui correspondent aux territoires des différentes meutes de lycaons présentes autour du camp. Cet ensemble forment le périmètre géographique du projet, à laquelle s'ajoute parfois une partie de la réserve de gibier de Moremi. Cette aire protégée très touristique accepte également d'accorder un accès aux chercheurs travaillant dans la région, qui leur permet d'intervenir à leur guise et de manière illimitée dans l'enceinte du domaine. Il ne s'agit pas véritablement d'un partenariat, car ce laissez-passer est conditionné par le paiement d'une accréditation spéciale, qui doit être justifiée par un statut scientifique reconnu et l'affiliation à une organisation spécialisée. La réserve accueille certains des animaux les plus menacés du pays, comme les rhinocéros, ce qui la conduit à s'assurer de

²³³ Site du Zoo de Bâle, [Les lycaons du Botswana \(zoobasel.ch\)](http://zoobasel.ch), consulté le 26 août 2023.

²³⁴ MCNUTT John et BOGGS Lesley. *Running Wild: Dispelling the Myths of the African Wild Dog*, Smithsonian Institution Press, 1996.

²³⁵ Voir carte en annexes p. 120.

l'identité et de la motivation des visiteurs autorisés à entrer sur ses terres. Les recherches effectuées sur les prédateurs de la région servent cependant à l'élaboration de mesures nationales, liées à la réduction des conflits entre les carnivores et les populations humaines. En s'intéressant aux habitudes et aux déplacements de ces espèces, il est par la suite possible de proposer des corridors contournant les élevages ou d'analyser les conséquences du changement climatique sur leurs territoires, qui peuvent les conduire à rejoindre de nouvelles zones où l'homme est présent. En anticipant ces migrations grâce à des informations récoltées sur le terrain, il est donc possible de prévenir les situations conflictuelles. Il s'agit d'une première mesure de conservation, car les prédateurs sont perçus souvent perçus comme une menace et peuvent subir des représailles en cas d'attaque du bétail, comme l'a récemment montré la triste série de dix lions tués par des fermiers en mai dernier au Kenya, dont l'un plus vieux mâles du monde²³⁶. La sécheresse et le réchauffement global des températures ont pour conséquence l'intensification des risques de conflit entre les hommes et la faune. Les exemples comme celui précédemment évoqué pourraient donc se multiplier. Cette nouvelle concurrence accentuée entre les communautés et les animaux sauvages s'ajoute à la problématique du braconnage et fait craindre aux organisations internationales de la conservation l'extinction de ces grands félins ou canidés d'Afrique. Le programme BPC représente ainsi une opportunité d'échapper à cette possibilité, grâce à la mobilisation de différents acteurs du monde de la conservation et à un projet scientifique international, dont les renseignements pourront servir de socle de connaissances dans l'élaboration de solution de protection des prédateurs. WEA travaille donc avec les universités partenaires de Washington de Nouvelle-Galles du Sud et de Zurich²³⁷, qui permettent à de nombreux doctorants de se rendre au Dog Camp pour effectuer leurs PHD ou leurs recherches postdoctorales et ainsi contribuer à l'avancée du programme sur place. L'ONG contribue alors à la formation d'une promotion de spécialistes des prédateurs botswanais, qui pourront à terme participer à leur protection sur d'autres territoires où évoluent ces espèces et renforcer le tissu de la conservation professionnelle mondiale. WEA travaille également avec les de fondations des parcs zoologiques de Cincinnati et de Saint Louis aux États-Unis ou du zoo Taronga à Sydney²³⁸, qui accueille également le siège l'association océanienne des zoos et des aquariums (ZAA). Ces institutions s'intéressent spécifiquement aux problématiques écologiques comme la coexistence humaine avec les prédateurs dans le cadre de l'élevage, ce

²³⁶ SYMONS, Angela. « Un des plus vieux lions du monde a été tué », *Euronews*, 16 mai 2023.

²³⁷ WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022, p. 70.

²³⁸ *Ibid*, p. 31.

qui favorise également la sensibilisation du grand public à ces questions, notamment grâce aux campagnes d'information auprès de leurs visiteurs. En s'alliant avec d'autres acteurs de la société civile, WEA augmente d'une part la notoriété de son programme de recherche, mais en décuple son impact dans le monde de la conservation. Le programme BPC est ainsi un poste d'observation scientifique, mais également un générateur de solutions grâce à la transmission des informations collectées à la nouvelle génération de chercheur et aux différents champs de la conservation internationale.

L'action de l'équipe de BPC sur le terrain s'inscrit dans une démarche différente de celle du programme CoEx, dans le sens où le rapport à la faune diffère. A Habu, les animaux sauvages sont davantage considérés comme une richesse à protéger, qui constitue dans le même temps un obstacle pour le développement du village. Il est nécessaire donc trouver un équilibre afin d'assurer la coexistence pacifique entre le village et la faune environnante, tout en protégeant cette dernière. Il est important de noter que les membres de ce programme sont issus du village ou du reste du Botswana. Ces derniers ont donc grandi avec une autre expérience de la nature et connaissent les difficultés d'une telle relation avec des espèces sauvages comme l'éléphant. Leur perception ne peut donc pas être comparée à celles de chercheurs venus d'Amérique ou d'Europe, dont l'objectif premier consiste d'abord à comprendre et sauvegarder cette biodiversité, sans être confronté aux mêmes enjeux de subsistance qu'implique la cohabitation cette dernière avec les communautés humaines. Ces deux programmes ne sont pas pour autant diamétralement opposés et se complètent. Les connaissances fournies par BPC peuvent ainsi servir à la mise en œuvre de CoEx sur le terrain. Il est ainsi possible de lier ces deux branches et de favoriser le développement des initiatives de WEA à Habu. Le nouveau responsable du projet *Hearding 4 Health* implanté dans le village est ainsi un ancien chercheur de l'équipe de BPC. Son savoir sur les prédateurs et leurs déplacements est un élément précieux pour la gestion des troupeaux. De plus, en cas d'interrogation sur les traces ou le comportement d'un potentiel carnivore, il est toujours possible pour les membres de CoEx de recourir à l'expertise scientifique de leurs collègues.

L'approche de BPC peut s'apparenter sous certains angles à la doctrine préservationniste. En effet, l'équipe côtoie les animaux sauvages dans leur milieu naturel et n'intervient pas pour réguler ou contrôler leur mobilité. Comme nous l'avons préalablement expliqué, le programme couvre les territoires des différents groupes locaux de lycaons, sur lesquels vivent aussi les autres espèces étudiées sur le camp. Les chercheurs suivent donc la trace des animaux grâce à des colliers émetteurs. Ces accessoires sont placés autour du cou du

spécimen et émettent des fréquences qui peuvent être retransmises sur les appareils de l'équipe. Il est donc possible de les localiser grâce à des signaux qui indiquent la présence ou non de l'animal recherché. Une antenne haute d'une dizaine de mètres est installée sur le camp et permet de savoir avec une précision de six kilomètres à la ronde, si l'individu se trouve à proximité. Pour connaître la direction depuis laquelle les signaux sont émis, il suffit de brancher un instrument à l'infrastructure et d'activer la rotation de l'antenne grâce à une manivelle, jusqu'à obtenir le son recherché. Il est alors possible de se diriger dans le sens indiqué pour retrouver le groupe à étudier. Lors du trajet, les chercheurs sont équipés d'une antenne portative et d'un GPS qu'ils utilisent en montant sur la plateforme en hauteur de leur véhicule, afin de poursuivre la même manœuvre pour se diriger. La « traque » d'un animal peut durer plusieurs heures, du fait des déplacements simultanés de ce dernier et des vastes étendues du bush parfois difficiles à parcourir et dans lesquelles il est aisé pour les individus de se camoufler. Une fois le groupe ou le spécimen trouvé, il est alors possible de passer à une séance de photographie dans laquelle un maximum d'images doit être capté, afin de pouvoir procéder par la suite à l'identification des animaux observés. L'équipe compile ainsi des fichiers complets de clichés et procède à la reconnaissance visuelle de chaque individu représenté, à partir des données iconographiques antérieurement recueillies. Cela permet d'ajouter de nouveaux documents plus actuels à la banque d'image du programme et de suivre l'évolution des différents animaux observés, notamment la croissance des petits jusqu'à l'âge adulte. Il est également possible de savoir si un membre disparu est alors de retour ou de constater le décès d'un animal. Cela s'inscrit alors dans le suivi de ces populations et permet aux chercheurs de veiller à la bonne santé et à la sécurité des animaux dans leur habitat. Lors de l'observation, une caméra est également installée afin de filmer le porteur du collier. Cela rend possible la comparaison entre les fréquences retranscrites par la balise et le comportement capté par la vidéo. Plus cette manœuvre est répétée, plus il est possible de déterminer à quoi correspondent les informations reçues grâce à l'appareil de traçage. Ces colliers ne sont placés que sur les lycaons et les lions, les léopards étant plus rares et difficiles à trouver. En cas de rencontre imprévue, les membres du programme doivent cependant procéder à la même étude du comportement de l'animal croisé. L'individu choisi pour porter le collier dépend de l'information recherchée. Il peut ainsi s'agir d'un mâle, d'une femelle ou d'un jeune en fonction de l'objet de l'enquête. Les scientifiques cherchent par exemple à comprendre la période de départ de la meute des jeunes adultes lycaons et la destination vers laquelle se dirige ces derniers. L'accessoire a généralement une durée de vie d'un an. Certains de ces colliers sont munis d'une bande qui se rompt à la fin de cette période. Il suffit alors de

les localiser et de les récupérer. Une autre possibilité est d'endormir l'animal de la même manière que lors de l'installation de l'appareil, afin de lui retirer. Grâce à l'utilisation de ces colliers émetteurs, le programme BCP a réussi à suivre l'histoire de plus de 2 500 lycas depuis sa création²³⁹.

L'autre spécialité de WEA dans l'étude des prédateurs botswanais est l'utilisation de pièges photographiques. Le programme en compte soixante, installés à différents endroits stratégiques d'un périmètre de recherche de 3 000 km² en 2022²⁴⁰. Les appareils restent en place durant plusieurs années et permettent d'observer l'abondance des différentes espèces de carnivores mais aussi d'herbivores dans les différentes aires couvertes par le projet, ainsi que leurs déplacements saisonniers. Les animaux sont donc libres de leurs mouvements entre les diverses zones protégées de la région, sans qu'aucune action scientifique ne soit déclenchée. Il s'agit d'une étude de terrain sur le long terme, l'objectif n'est donc pas d'interférer avec les comportements naturels des animaux. Les caméras sont posées en fonction de l'intérêt du lieu pour la recherche et des espèces qu'il pourrait être possible de capturer en vidéo. L'équipe privilégie par exemple les carcasses fraîches, pour obtenir des informations sur les carnivores ou les charognards et la durée pendant laquelle chaque espèce continue de venir se nourrir après la décomposition. Il s'agit également d'un moyen pour les scientifiques du *Dog Camp* de venir récupérer à l'emplacement des caméras des échantillons d'urine, d'excréments ou du pelage des animaux observés. Ces échantillons sont ensuite envoyés au laboratoire chimique du siège de l'organisation à Maun, avant que les résultats des analyses ne servent à compléter les recherches du programme (sur l'utilité des différents types d'urine utilisées par les prédateurs par exemple). WEA possède l'un des réseaux de pièges photographiques les plus développés du pays et a collecté plus de 2,2 millions d'images fauniques à ce jour. Le cumul de toutes ces données permet à l'organisation de détenir une véritable expertise reconnue dans le monde de la conservation, qui explique sa collaboration avec une multitude d'acteurs de la société civile et son implication dans des programmes internationaux. Pour être efficace, la recherche ne doit cependant pas se limiter aux sphères scientifique et politique. Il est essentiel de transmettre les informations connues afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la conservation et ainsi l'impliquer dans la sauvegarde des espèces les plus menacées. Cet impératif a conduit WEA à élaborer un programme consacré à l'apprentissage de ces problématiques auprès des enfants botswanais.

²³⁹ *Ibid*, p. 13.

²⁴⁰ *Ibid*, p. 24.

Section II : La nécessité de transmettre les enjeux de la conservation, le programme *Coaching Conservation* et la sensibilisation d'un public d'enfants aux problématiques environnementales

Le programme *Coaching Conservation* (CC) correspond au volet sensibilisation de WEA et cible les enfants de 5 à 12 ans en classes de primaire, afin de les initier aux problématiques de la conservation de la faune au Botswana. L'initiative a été développée à Maun et s'est ensuite exportée dans d'autres communes de la région du Ngamiland. Au total, plus de 242 écoles se sont engagées dans le projet, qui a bénéficié à plus de 42 000 élèves depuis sa création²⁴¹. Le projet mobilise près de cinquante coachs, qui interviennent auprès des enfants lors de leçons en extérieur, afin de sortir du cadre scolaire traditionnel pour enseigner d'une autre manière des sujets qui ne sont habituellement pas traités dans les programmes d'éducation. Des fascicules rédigés par l'organisation sont distribués lors de ses séances, mêlant informations et activités ludiques autour des enseignements dispensés. Des exemples locaux sont ainsi présentés dans les leçons aux participants, comme celui des vautours, qui sont aujourd'hui menacés dans la région. En effet, les braconniers empoisonnent régulièrement les carcasses de leurs victimes afin d'éviter que ces rapaces ne se rassemblent et ne tournoient autour des charognes, risquant alors de faire repérer les groupes de chasseurs illégaux. Les vautours meurent ainsi après s'être nourris et sont parfois retrouvés morts par dizaines, les gardes du parc national de Chobe ayant même recensé en 2019 le massacre de 537 de ces accipitridés²⁴². Leur réputation de nécrophages et d'animaux « sales » porteurs de maladie, n'inspire généralement pas l'empathie des populations. Ces oiseaux jouent pourtant le rôle de nettoyeur de la chaîne alimentaire et contribuent à limiter les épidémies ou la pollution naturelle, comme l'eau consommée par les hommes ou leur bétail. Il est donc nécessaire d'agir pour alerter sur le sort des vautours, qui concerne à la fois le domaine de la conservation et celui de la santé publique. L'intérêt est de sensibiliser ce jeune public à des problématiques environnementales botswanaises, auquel il n'a pas forcément accès. En effet, de nombreuses populations basées dans les villes n'ont jamais vu d'animaux sauvages et vivent avec le sentiment que cette faune forme un obstacle au développement du pays. Il est donc nécessaire d'intervenir devant les plus jeunes, car ces derniers représentent la future

²⁴¹ *Ibid*, p. 45.

²⁴² COURRIER INTERNATIONAL. « Braconnage. Les vautours victimes des braconniers en Afrique Australe », 13 août 2022.

génération et sont plus réceptifs à ces discours. Il est en effet plus facile de convaincre et d'influencer la perception d'individus en construction qui n'ont pas encore de responsabilités engageant leur subsistance, afin de leur apprendre et d'intégrer les problématiques de conservation et de protection de l'environnement à leur raisonnement. Les séances du programme CC se clôturent donc par une partie de football, un sport très populaire dans le pays, afin de générer un esprit d'équipe traduisant le lien qui unit désormais les participants. Les enfants deviennent alors eux aussi des ambassadeurs de la conservation, des « *kids who care* »²⁴³, un statut qui fait office de validation de leur apprentissage. Cette récompense permet d'impliquer les plus jeunes et de les inspirer à l'avenir. Des sorties dans la nature sont aussi organisées afin de montrer aux enfants les animaux évoqués dans les leçons et de leur permettre de les observer parfois pour la première fois. L'idée de CC est d'illustrer l'interconnectivité entre les hommes, la faune et les milieux naturels (d'où la devise du projet « *We are all connected* ») et d'inciter les élèves à agir en faveur d'une relation durable entre tous ces acteurs. WEA parie ainsi sur l'avenir mais aussi sur le présent, car à leur retour dans les familles, les enfants transmettent eux aussi le message à leurs proches. Il s'agit donc d'un programme d'éveil des consciences, destiné à populariser les enjeux de la conservation de la faune dans la société botswanaise.

Pour transmettre ces valeurs, les coachs de CC doivent posséder des connaissances sur les sujets couverts par le programme. Ces derniers sont souvent issus des mêmes milieux que les élèves avec lesquels ils interagissent. Il arrive alors que certains d'entre-deux n'aient pas non plus eu l'occasion certaines espèces qu'ils présentent aux enfants. Dans le cadre de leur formation, les intervenants peuvent ainsi être reçus au Dog Camp par leurs collègues scientifiques, afin d'observer dans la nature des animaux comme les lycaons et d'apprendre sur leur comportement directement auprès des spécialistes. Le programme CC n'a pas seulement des rapports avec les chercheurs de BPC. En effet, le projet se développe également à Habu avec l'équipe de CoEx afin de s'implanter dans le village et d'agir directement aux côtés d'une population en contact avec la faune sauvage et le braconnage. L'éducateur environnemental de CoEx fait donc le lien avec les coachs et le personnel de l'école primaire du village dans laquelle sont inscrits plus de 200 élèves, Habu faisant aussi office de centre scolaire pour les communautés voisines. L'objectif est de mettre en place un club conservation hebdomadaire dans l'établissement, mais les négociations n'ont pour le

²⁴³ WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022, p. 37.

moment pas permis d'arriver à un accord, la direction émettant certaines réserves par rapport à ses relations avec l'ancienne équipe de CoEx. Le programme CC prend cependant d'autres formes dans le quotidien du village et vient compléter l'action des équipes locales de WEA grâce à la collaboration des deux projets. Des livres rédigés par des auteurs nationaux sont ainsi distribués aux enfants du village. Les histoires racontent des mythes sur les animaux du bush et abordent leurs relations avec les hommes. Des lampes torches sont également remises avec les ouvrages, afin de permettre aux bénéficiaires du programme de lire une fois la nuit tombée, l'électricité courante n'étant pas disponible dans la majorité des logements. Le programme CC a également été à l'initiative de la venue de Magic Beans, une troupe de danseurs de Maun, qui a interprété une représentation sur les origines des conflits entre les éléphants et les hommes devant les enfants du village. Ce spectacle a été l'occasion de leur présenter la diversité de la faune botswanaise, les artistes imitant avec des accessoires les différents animaux emblématiques du bush. Cet événement convivial renforce les liens entre WEA et la communauté et permet à l'organisation de l'exposer aux enjeux de la conservation par un autre prisme, moins formel et plus humain. En effet, pour sensibiliser une population ou un public à ces problématiques, il est nécessaire de lui fournir des explications précises et de se rapprocher de sa réalité. De nombreux parcs zoologiques mènent par exemple en Occident des campagnes de prévention sur la destruction des habitats naturels, pour le prélèvement de ressources utilisées dans la fabrication de produits commercialisés en masse dans les grandes surfaces. Le cas de l'huile de palme présente dans les pâtes à tartiner et de la destruction des forêts de Bornéo et de Sumatra, qui abritent les orang-outangs en Indonésie, est ainsi devenu l'un des exemples les plus marquants de sensibilisation du grand public à la cause environnementale. WEA tente donc à son tour de transmettre aux communautés botswanaises par le biais de leur culture, l'importance de se mobiliser contre les menaces qui planent aujourd'hui sur la faune du pays. La communication est donc l'un des piliers de la conservation.

CONCLUSION GENERALE

La conservation de la faune sauvage est héritée d'une première vision utilitariste de la protection de ces espèces, initialement considérées comme de simples ressources naturelles. La valeur reconnue à ces dernières est en réalité récente et découle d'une réinterprétation des rapports qu'entretient l'humanité avec le reste de la biosphère. L'admission du rôle joué par cette dernière dans l'accélération de sa dégradation depuis la révolution industrielle et l'essor de la société de consommation après 1945, a permis une prise de conscience collective au sein de la communauté internationale. L'émergence d'un contexte multilatéral sous l'égide de l'ONU et de diverses organisations de la société civile spécialisées comme l'UICN, ont permis de faire émerger des problématiques comme la conservation à travers un important mouvement environnemental à partir des années 60. La crainte liée à la pression exercée sur les milieux naturels lors du développement de nouveaux États issus de la décolonisation ou poussés par leur transition démographique, a conduit à inscrire la valeur intrinsèque de la faune sauvage dans plusieurs conventions et accords internationaux. Des années 60-70 au Sommet de Rio en 1992, la législation en matière de droit environnemental international s'est donc décuplée, jusqu'à la signature historique de trois conventions consacrant les principes du développement durable, une doctrine pensée pour répondre aux enjeux environnementaux et du développement économique et humain dans le monde. L'intégration de la conservation de la faune à ces problématiques a permis à ce domaine de bénéficier des externalités des différents programmes mis en œuvre par le PNUE. Toutefois, le contexte de l'après-Rio et la remise en cause d'un droit international environnemental en faveur des pays industrialisés par les pays en développement a stoppé les espoirs d'une dynamique écologique universelle et a contraint les acteurs de la conservation internationale à revoir leur stratégie. La conservation est parvenue à s'adapter grâce à la coordination et la mise en relation de la sphère gouvernementale avec celles scientifique et du reste de la société civile, par le biais d'organisations comme l'UICN. Cette cohésion et cette collaboration de différents acteurs, aussi bien publics que privés, est fondamentale pour construire une réponse globale pour la conservation. La liste rouge de l'UICN indique une tendance particulièrement inquiétante pour la hausse des espèces menacées d'extinction, synonyme de dégradation très importante de la biodiversité. La primauté des intérêts nationaux et économiques crée de multiples menaces pour la faune sauvage, qui prennent aussi bien la forme de déforestation que d'intensification de la pollution des habitats naturels par la hausse de la production

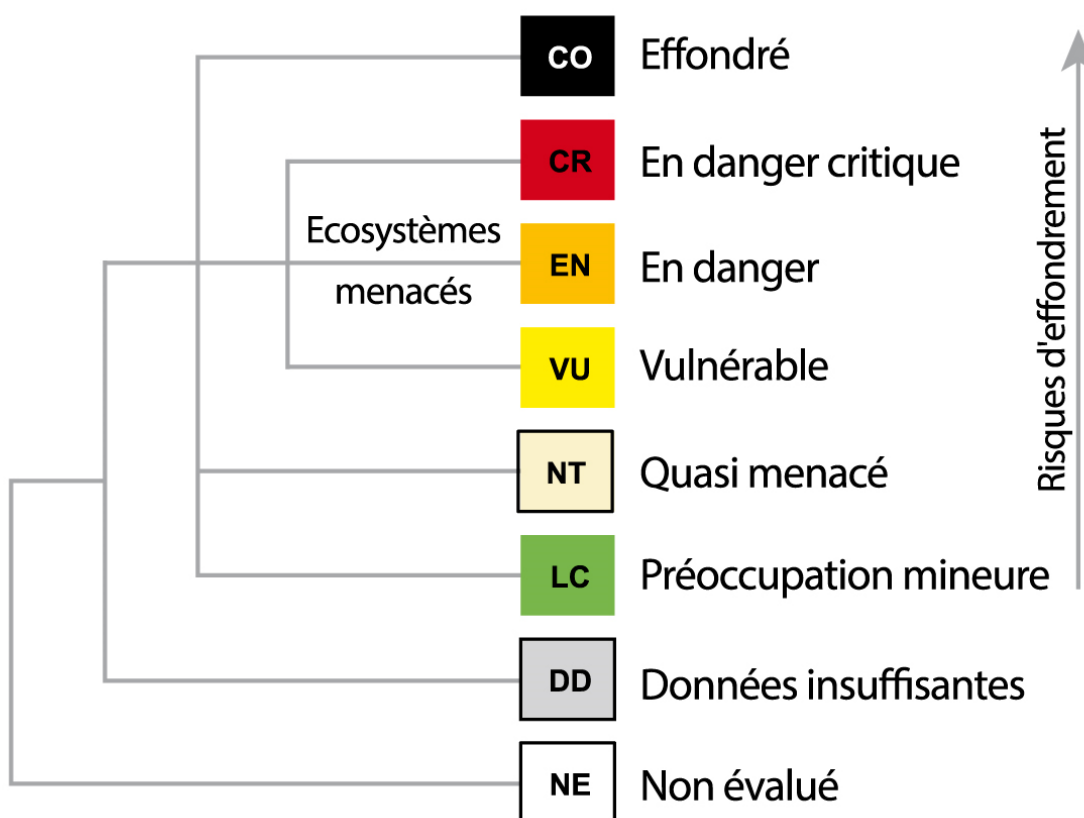
industrielle. Face à ce constat, la coopération internationale semble plus que jamais nécessaire pour permettre la sauvegarde d'une faune indispensable à l'équilibre de la nature.

L'exemple du delta de l'Okavango démontre qu'il est possible de réunir des acteurs de différentes natures autour d'un objectif de conservation. Toutefois, il est également possible de relever de nombreux obstacles et limites aux programmes internationaux mis en œuvre pour y parvenir dans la région. Si le KAZA-TFCA représente une initiative particulièrement innovante et prometteuse pour la coopération transfrontalière en matière environnementale, le braconnage et les différentes variables socio-économiques restent un frein pour l'avancée des opérations. Il semble nécessaire d'agir simultanément pour ces problématiques et de les concilier à l'action pour la conservation. Le maintien des espèces sauvages ne pourra pas être effectif sans traiter de celui des communautés humaines voisines, qui interagissent avec ces dernières. Les conflits entre les hommes et la faune, la chasse pour la subsistance et la convoitise que suscitent certaines espèces menacées sont autant de facteurs à prendre en compte dans la planification d'une coexistence entre l'humanité et la faune. La conservation répond finalement à un double objectif environnemental et humain, qui nécessite d'instaurer un équilibre entre l'humanité et son environnement. Si la problématique environnementale dans les relations internationales est souvent présentée comme le fait de responsabiliser les sociétés et de « replacer l'Homme dans son environnement », il est également possible de se demander si la conservation ne souffre pas d'un mal anthropocentrique, hérité de sa conception initiale. Il est avéré que la faune est indispensable au maintien du monde tel que nous le connaissons et que risquer une extinction massive conduirait l'humanité à s'exposer à des conséquences particulièrement nuisibles pour les sociétés et les populations. Il convient peut-être alors de repenser notre approche de la protection de la faune et de la recentrer autour de la biodiversité. Une doctrine purement préservationniste, axée sur la contemplation et la mise sous cloche de la faune sauvage n'est pas souhaitable. L'humanité ne peut se contenter de scinder la planète entre son monde et celui des animaux. En effet, si la création de réserves en Amérique du Nord et en Europe a déjà été envisagée par certains écologistes pour accueillir la mégafaune terrestre comme les éléphants, les tigres ou les rhinocéros, afin d'offrir à ces espèces un espace sécurisé dans lequel évoluer et se reproduire, cette solution semble aujourd'hui simplement utopiste et irréalisable. De plus, l'idée de zones complètement préservées de l'activité humaine existe déjà sur le terrain, dans les habitats naturels des espèces. La réelle problématique concerne leur protection des réseaux de braconniers et la prohibition des permis de chasse pour les espèces les plus menacées à

l'échelle mondiale. Cependant, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale et le soutien mondial de la conservation afin que les pays qui accueillent les programmes et les communautés directement concernées ne soient pas les seules à supporter la réalisation des objectifs et leurs conséquences. S'il semble fondamental d'œuvrer à tout prix et par tous les moyens possibles au maintien et à la reproduction des effectifs des espèces les plus menacées, il est nécessaire que l'ensemble des acteurs étatiques et de la société civile internationale se mobilise pour trouver les solutions durables à la cohabitation entre les populations humaines et la faune sauvage. En effet, la plupart des espèces menacées d'extinction se trouvent dans des pays ne bénéficiant pas des mêmes conditions de vie et économiques que les pays occidentaux. Il semble alors évident que ces derniers portent aussi la réalisation d'un objectif environnemental global. Le financement des initiatives n'est pas l'unique moyen pour ses derniers de s'investir dans ce vaste projet. La mise en œuvre d'une approche de la conservation plus axée sur la biodiversité passe par le renforcement de la recherche scientifique, la sensibilisation du grand public aux enjeux de protection de la faune, la concertation avec les populations locales par l'intermédiaire d'acteurs engagés sur le terrain et par la coordination technique d'opérations répondant aux variables écologiques, culturelles, sociales et économiques locales. Alors qu'elle était encore largement ignorée il y a siècle, la protection de la faune par le prisme de la conservation a permis de sauver de nombreuses espèces emblématiques comme l'éléphant d'Afrique ou le panda géant, devenu le symbole du WWF et de cette lutte pour la sauvegarde des animaux les plus menacés. Ces succès démontrent la possibilité d'œuvrer pour le maintien d'un patrimoine irremplaçable, qui fait à la fois partie de notre identité et de l'équilibre naturel qui garantit notre existence. Plus que jamais, il est nécessaire de continuer d'œuvrer pour sa protection et de favoriser la collusion entre l'expertise de la société civile et l'action des pouvoirs publics à travers une coopération internationale adaptées aux différentes réalités du terrain.

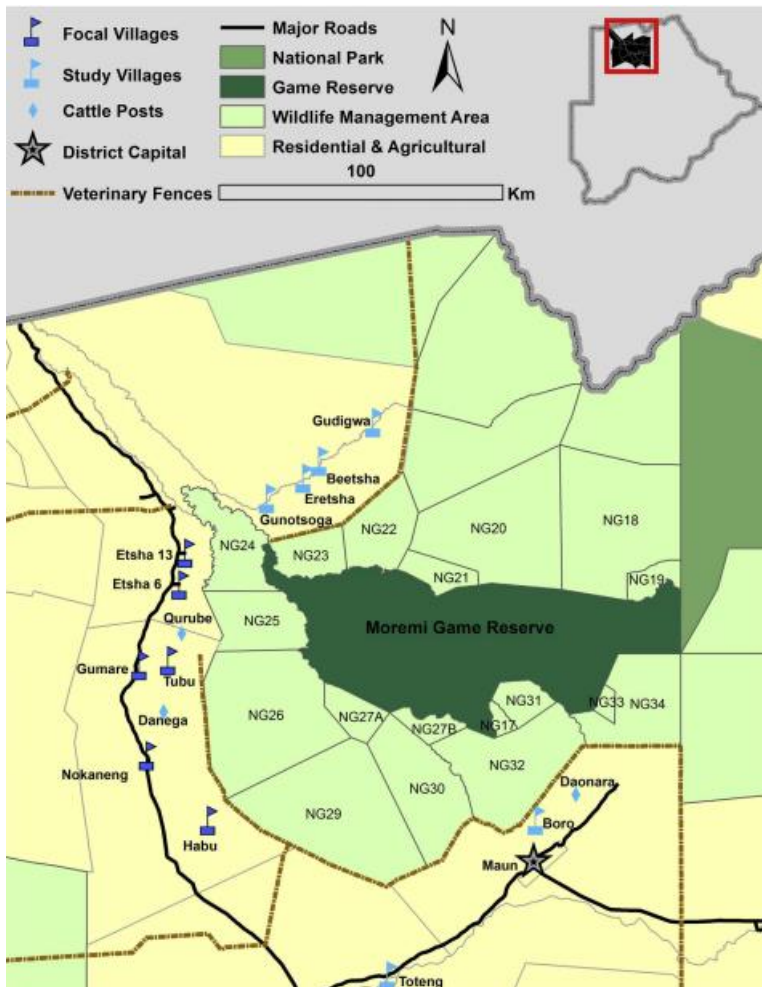
ANNEXES :

Annexe 1 : Système de catégorisation du statut de conservation des espèces par la liste rouge de l'UICN.



Source : Site Internet du Comité français de l'UICN, [LISTE ROUGE DES ÉCOSYSTÈMES - UICN France](#).

Annexe n° 2 : Carte des aires territoriales du delta de l'Okavango et du district du Ngamiland.



Source : Extrait de l'article « Illegal bushmeat hunters compete with predators and threaten wild herbivore populations in a global tourism hotspot » dans *Biological Conservation*. Lien : [Illegal bushmeat hunters compete with predators and threaten wild herbivore populations in a global tourism hotspot \(conservationaction.co.za\)](http://www.conservationaction.co.za)

Le document répertorie les différents villages de l'étude menée sur le braconnage dans la région du delta de l'Okavango, par le programme Botswana Predator Conservation de WEA et ses partenaires. L'étude précise que « dans les villages focaux et les postes d'élevage réputés, les assistants de recherche ont travaillé intensivement pour identifier et interroger les chasseurs de viande de brousse. Dans les villages non focaux, les assistants de recherche ont interviewé les chasseurs de manière opportuniste. »

Annexe 3 : Carte de la région du delta de l'Okavango et localisation géographique de Habu au Botswana.



Source : Annual report 2022, Wild Entrust, 2002.

Annexe 4 : Répartition des trois programmes de WEA au Botswana



WILD ENTRUST'S SOUTHERN AFRICAN OPERATIONS

BOTSWANA PREDATOR CONSERVATION

- Bioboundary Laboratory for Wildlife Chemistry Research Headquarters, Wild Entrust - Botswana
- Wild Dog Camp, Botswana Predator Conservation
- Tau Camp, Natural Selection Conservation Trust

COACHING CONSERVATION

- CC Curriculum HQ, Tusk Trust
- Khwai Private Reserve, NS Safaris
- Meno a Kwena Camp, NS Safaris
- Southern African Wildlife College, Hoedspruit
- Good Work Foundation, Hazyview
- Amakhala Game Reserve, Amakhala Foundation
- Jack's Camp, NS Safaris

COMMUNITY COEXISTENCE

- Re Mmogo Project, Shorobe Village
- KAZA Landscape, Wild Entrust
- Wildlife Friendly Beef
- Habu Village, Wild Entrust

Source : Annual report 2022, Wild Entrust, 2002.

ANNEXES PHOTOGRAPHIQUES

I. La faune du delta de l'Okavango



Un lion d'Afrique, delta de l'Okavango (photo prise par l'auteur).



Un troupeau d'éléphants d'Afrique au large du village de Habu, district du Ngamiland (photo prise par l'auteur)



Un lycaon porteur d'un collier émetteur du programme BPC, delta de l'Okavango (photo prise par l'auteur)



Une girafe et des impalas aux alentours du Dog Camp, delta de l'Okavango (photo prise par l'auteur)



Deux autruches, district du Ngamiland (photo prise par l'auteur)



Un jeune lycaon, delta de l'Okavango (photo prise par l'auteur)



Un grand koudou, Dog Camp (photo prise par l'auteur)



Une hyène tachetée dans la pénombre, delta de l'Okavango (photo prise par l'auteur)

II. Le programme Community Coexistence à Habu

A) Le projet Herding 4 Health à Habu



Le bétail de chaque troupeau est compté chaque matin à sa sortie de l'enclos et chaque soir au retour de la journée de pâturage (photo prise par l'auteur).



Durant la journée, les animaux se promènent librement à travers le périmètre des pâturages établis pour chaque troupeau du programme Herding 4 Health. Le bétail est encadré par une équipe de fermiers chargée de le diriger et de veiller à sa sécurité, tout en évitant la faune sauvage afin de le préserver d'attaques ou de contaminations. Des ânes sont utilisés pour suivre le groupe de bovins et l'aiguiller afin d'éviter sa dispersion (photos prises par Moses Masake et l'auteur).





Les troupeaux sont amenés aux points d'eau communautaires, où les animaux peuvent accéder à des abreuvoirs alimentés par des pompes à eau à disposition et un stock d'eau géré par les équipes du programme (photos prises par l'auteur).



Le programme Herding 4 Health à Habu, avec l'abreuvoir communautaire du programme et l'une des étapes du marquage d'un jeune individu du troupeau (photos prises par Moses Masake et l'auteur).

B) Surveillance de la faune



La Buffalo Fence après le passage des éléphants, district du Ngamiland (photo prise par l'auteur)



Les restes d'un camp de braconniers, Habu (photo prise par l'auteur)



Une patrouille par les scouts communautaires pour le suivi de la faune dans le cadre du SWM, ici avec la carcasse d'un zèbre mort de manière naturelle, district du Ngamiland (photo prise par l'auteur).



Hammerkop, le camp des scouts situé aux abords de la Buffalo Fence, possède un puit important pour les activités des équipes de Community Co-Existence (voir les trois images ci-dessus). La plaine dans lequel celui-ci puise son eau est également fréquenté par les éléphants et les différentes espèces environnantes, qui viennent s'y abreuver (voir ci-dessous, photos prises par l'auteur).



C) Les jardins communautaires





La récolte des carottes destinées aux lodges partenaires et aux marchés à Maun, un moment important pour l'équipe des jardins communautaires, Habu (photos prise par l'auteur).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et manuels :

BLANC, Guillaume. *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Préface de F.-X. Fauvelle, Paris, Flammarion, 2020.

BIRNIE, Patricia, BOYLE, Alan et REDGWELL, Catherine. *International Law and the Environment*, Oxford University Press, 2009.

BOARDMAN, Robert. *International Organization and the Conservation of Nature*, Palgrave Macmillan UK, 1981.

BOWMAN Michael, DAVIES Peter, REDWELL Catherine. *Lyster's International Wildlife Law*, Cambridge University Press, 2nd Edition, 2010.

BUFFETAUT, Éric. *Sommes-nous tous voués à disparaître. Idées reçues sur l'extinction des espèces*. Le Cavalier Bleu, 2012.

CARSON, Rachel. *Lost woods : The discovered writing of Rachel Carson*, edited and with an introduction by Linda Lear, Beacon Press, 1998.

CARSON, Rachel. *Silent spring*, Houghton Mifflin Company, 1962.

DODDS, Graham. *Take up Your Pen*, University of Pennsylvania, 2013.

GERVAIS-LAMBONY, Philippe. *L'Afrique du Sud et les États voisins*. Armand Colin, 2013.

KEOHANE, Robert et NYE, Joseph *Power and Interdependence*, Addison-Wesley, 2001.

MARSH, Georges Perkins. *Man and nature : Or, physical geography as modified by human action*, Charles Scribner, New York, 1864.

MCNUTT John et BOGGS Lesley. *Running Wild: Dispelling the Myths of the African Wild Dog*, Smithsonian Institution Press, 1996.

MULALE, K. et HAMBIRA, W. L. *An overview of the policy and legislative framework for the management of rangelands in Botswana and implications for sustainable development*, University of Botswana, 2007.

SANDS, Philippe. *Principles of International Environmental Law*, Cambridge University Press, Third Edition, 2012.

PAQUOT, Thierry. *Préserver les solitudes. Parcs et forêts de l'Ouest sauvage*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Paquot Martin, texte présenté et commenté par Paquot Thierry. Presses Universitaires de France, 2020.

SERIN, Olivier. *L'Indonésie, Que sais-je*, Presse universitaire de France, 1993.

THOREAU, Henry David. *Les forêts du Maine*, Éditions Rue d'Ulm, Paris, 2004.

Articles scientifiques :

BARNOSKY, A.D. *et al.* « Has the Earth's sixth mass extinction already arrived? », *Nature* 471, 2011.

BELAIDI, Nadia. « La paix par la coopération environnementale, un nouveau modèle de conservation ? Étude des aires transfrontalières en Afrique australe », *Afrique contemporaine*, n°257, 2016.

BERGANDI, Donato, et BLANDIN, Patrick . « De la protection de la nature au développement durable : Genèse d'un oxymore éthique et politique », *Revue d'histoire des sciences*, vol. 65, no. 1, 2012.

BLANCHARD Newton Crain et al. (eds.), *Proceedings of a conference of governors in the White House, Washington, D.C., May 13-15 1908* (Washington : Government Printing Office, Theodore Roosevelt, 1909).

BLANDIN, Patrick. « L'adaptabilité durable, une nouvelle éthique. Entretien », *Vraiment Durable*, vol. 1, no. 1, 2012.

CEBALLOS, Gerardo et al. « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Sci. Adv.* 1, e1400253, 2015.

COURTILLOT, Vincent. « Quand disparaissent en masse les espèces biologiques », *Sigila*, vol. 41, no. 1, 2018.

DELEAGE, Jean-Paul. « Effondrements, science et politique », *Écologie & politique*, vol. 64, no. 1, 2022.

DERSCHIED, Jean-Marie. « La Protection de la Nature dans le Monde. », *La Terre et La Vie, Revue d'Histoire naturelle*, tome 1, n°1, 1931.

DESFORGES, Domitille. « Une ONU de l'environnement ? », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 6, no. 2, 2009, p. 258.

DOUMBE-BILLÉ, Stéphane. « Droit international de la faune et des aires protégées : importance et implications pour l'Afrique », *Études juridiques de la FAO en ligne*, 2001.

DUBAN, François. « L'écologisme américain : des mythes fondateurs de la nation aux aspirations planétaires », *Hérodote*, vol. 100, no. 1, 2001.

EWALD, François. « Le droit de l'environnement : un droit de riches ? », *Pouvoirs*, vol. 127, no. 4, 2008.

FISCHER, Georges. « La souveraineté sur les ressources naturelles », *Annuaire français de droit international*, volume 8, 1962.

GASCON, Alain. « BLANC Guillaume. — L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain », *Cahiers d'études africaines*, no 247, 2022.

HASSENFORDER, Emeline, et NOURY, Benjamin. « La gestion des projets de coopération dans les bassins transfrontaliers : vers un nouveau paradigme », *Géoéconomie*, vol. 60, no. 1, 2012.

KISS, Alexandre. « Du régional à l'universel : la généralisation des préoccupations environnementales », *Revue internationale et stratégique*, vol. 60, no. 4, 2005.

KISS, Alexandre. « La protection internationale de la vie sauvage », *Annuaire français de droit international*, vol. 26, 1980.

LANGLOIS, Cyril. « Les extinctions massives dans les temps géologiques », *Encyclopédie de l'Environnement*, 2020.

MASHINI MWATHA Cléo. « *La CITES et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages : évaluation de l'effectivité et de l'efficacité de la CITES et de sa mise en œuvre en Belgique et en RDC, sous la direction d'An CLIQUET, Université de Gand, Faculté de Droit et de Criminologie, Gand, Belgique, 25 juin 2021, 441 pages.* », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 48, no. 3, 2023

MAUREL, Chloé. « L'Unesco, un pionnier de l'écologie ? Une préoccupation globale pour l'environnement, 1945-1970 », *Monde(s)*, vol. 3, no. 1, 2013.

MILIAN, Johan et RODARY, Estienne. « La conservation de la biodiversité par les outils de priorisation. Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation », *Revue Tiers Monde*, vol. 202, no. 2, 2010.

MUNTHALI, Simon, et SMART, Nicholas. « Integration of Ecological and Socioeconomic Factors in Securing Wildlife Dispersal Corridors in the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area », *Selected studies in biodiversity*, IntechOpen, 2018.

BUFFETAUT, Éric. « Il y a eu cinq grandes extinctions en masse au cours des temps géologiques. », *Sommes-nous tous voués à disparaître*. Le Cavalier Bleu, 2012.

POUILLARD, Violette. « Conservation et captures animales au Congo belge (1908-1960). Vers une histoire de la matérialité des politiques de gestion de la faune », *Revue historique*, vol. 679, no. 3, 2016.

REGNIER, Philippe. « Histoire de l'industrialisation et succès asiatiques de développement : une rétrospective de la littérature scientifique francophone », *Mondes en développement*, vol. 139, no. 3, 2007.

ROGAN M.S., LINDSEY P.A., TAMBLING C.J., GOLABEK K.A., CHASE M.J. , COLLINS K., MCNUTT J.W. « Illegal bushmeat hunters compete with predators and threaten wild herbivore populations in a global tourism hotspot », *Biological Conservation*, n°210, 2017.

RONSIN, Gaëlle. « Protéger des espaces naturels : constat d'une efficacité limitée et propositions pour changer de paradigme », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 29, no. 3, 2021.

SCHLOSSBERG, S., CHASE, M. J., et SUTCLIFFE, R. « Evidence of a Growing Elephant Poaching Problem in Botswana », *Current Biology*, 2019.

SCHMITT, Stéphane. « Les liens entre les volumes de planches de l'*Encyclopédie* et l'*Histoire naturelle* de Buffon », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, vol. 57, no. 1, 2022.

SPECQ, François. « Henry D. Thoreau et la naissance de l'idée de parc national », *Écologie & Politique*, vol. 2, n°36, 2008.

ZIN, Jean. « L'Anthropocène nous rend responsables du monde », *EcoRev'*, vol. 44, no. 1, 2017.

Thèses universitaires :

ISNARDON, Marie, *Apports et limites de la captivité d'espèces animales pour la conservation – Étude dans le cadre du débat actuel au sujet des parcs zoologiques*, Sciences vétérinaires, Université Toulouse III - Paul Sabatier, 2020.

MUNARI, Joëlle, *Quels modèles de gestion d'une aire protégée et meilleures pratiques pour la conservation de la mégafaune sauvage : évaluation comparative du Parc National de Kaziranga en Assam (Inde) avec des aires protégées comparables en Afrique*, Sciences de l'environnement, Agro Paris Tech, 2022.

NAKANABO DIALLO, Rozenn, *Politiques de la nature et nature de l'État. (Re)Déploiement de la souveraineté de l'État et action publique transnationale au Mozambique*, Science politique, Sciences Po Bordeaux, 2013.

PRISNER-LEVYNE, Yann, *La protection de la faune sauvage terrestre en droit international public*, Droit, Université Panthéon – Sorbonne - Paris I, 2017.

Documentation officielle d'organisations internationales, d'institutions officielles, de conférences multipartites ou d'ONG :

ALLIANCE POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE, *Delta de l'Okavango: reconnaître le patrimoine culturel dans un site naturel*, 2019.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES, *Le rôle du zoo dans la conservation de la biodiversité*, 2018.

BIORESCUE, *BioRescue creates two new embryos in race against time to prevent the extinction of the northern white rhinoceros*, 24 mars 2022.

CIRAD, *Changement d'échelle pour le programme de gestion durable de la faune*, 2023.

CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY, *Quick Guides to the Aichi Biodiversity Targets*, Version 2- February 2013.

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, *Décision 38 COM 8B.5 relative à l'inscription du Delta de l'Okavango sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO*, Doha, 2014.

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, *Rapport de gestion du delta de l'Okavango*, 2021.

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE, *AEWA Implementation Review Process (IRP) Enhancing the Implementation of the Agreement*, 2016.

CUMMING, David, *Large Scale Conservation Planning and Priorities for the Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area*, Conservation International, 2008.

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL, *Des nouvelles du programme SWM et du projet ressource*, 2020.

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, *Okavango - Géologie, climat et biologie du delta de l'Okavango*, 2022.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *Vie terrestre : pourquoi est-elle importante ?*, 2019.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, *Protéger la faune et les moyens de subsistance des populations autochtones en République Démocratique du Congo*, 2022.

SWM PROJET D'AIRES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRES, *Bulletin d'information*, 2021.

UNESCO CUA/110. 6 septembre 1961, p. 6-7 ; 12 C/PRG/29, 22 novembre 1962 ; Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites, 11 décembre 1962.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE, créée à Fontainebleau le 5 octobre 1948 (Bruxelles : UIPN, 1948).

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, *Conflits entre l'homme et la faune et la faune sauvage*, Issues brief, 2022.

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, *La conservation des zones humides. Problèmes actuels et mesures à prendre*, 1997.

WILD ENTRUST AFRICA, *Annual Report 2022*, 2022.

WORLD WIDE FUND FOR NATURE, *Ecoregions. Earth's most Special Places*, 2009.

WORLD WIDE FUND FOR NATURE NAMIBIA, *WWF in KAZA*, 2023.

Articles de presse :

CALLAGHAN, Greg. « Killing season: Crisis time for Africa's famed wildlife », *The Sydney Morning Herald*, 25 septembre 2018.

COURRIER INTERNATIONAL. « Braconnage. Les vautours victimes des braconniers en Afrique Australe », 13 août 2022.

COURRIER INTERNATIONAL. « COP 26. L'Indonésie renonce déjà à ses engagements contre la déforestation », 5 novembre 2021.

COURRIER INTERNATIONAL. « Indonésie. La folie des grandeurs agricole du président Joko Widodo », 24 novembre 2021.

DIAW, Papa Atou. « Qu'est-ce que le colonialisme vert ? », *BBC Africa*, 11 octobre 2022.

DRAKE, Nadia. « La sixième extinction massive a déjà commencé », *National Geographic*, 9 novembre 2017.

GÜNTHER, Benjamin. « Sumatra, un paradis naturel menacé en Indonésie », *Jean Moulin Post*, 6 décembre 2021.

LE MONDE AFRIQUE, « Au Botswana, un chiffre record de rhinocéros braconnés cette année », 10 octobre 2019.

LE MONDE, « Lutte contre le sida : le Botswana deuxième État du monde à atteindre les objectifs de l'ONU », 22 juillet 2022.

MARON, Dina Fine. « Botswana : les rhinocéros noirs sont évacués pour échapper aux braconniers », *National Geographic*, 8 septembre 2021.

MACQUERON, Grégoire. « Robert Barbault : « La biodiversité est plus qu'un catalogue d'espèces », *Futura-Sciences*, 21 janvier 2010.

NATIONAL GEOGRAPHIC. « La mission National Geographic pour sauver le delta de l'Okavango », 27 octobre 2017.

NBC, « Sudan, the world's last male northern white rhino, dies », 20 mars 2018.

SIPALAN, Joseph. « Back from the dead ? Stem cells give hope for revival of Malaysia's extinct rhinos », *The Japan Times*, 12 août 2020.

SUNDAYSTANDARD. « BDF commander justifies 'shoot to kill' against poachers », 11 juin 2015.

SYMONS, Angela. « Un des plus vieux lions du monde a été tué », *Euronews*, 16 mai 2023.

Sentence arbitrale :

Sentence entre les États-Unis et le Royaume-Uni relative aux droits de juridiction des États-Unis dans les eaux de la mer de Behring et à la préservation des phoques à fourrure, Tribunal arbitral des pêcheries de Behring, 15 août 1893.

SITOGRAPHIE

Site de France Diplomatie, [Les relations bilatérales - La France au Botswana \(ambafrance.org\)](https://www.ambafrance.org), consulté le 31 juillet 2023.

Site de International Anti-Poaching Foundation, [International Anti-Poaching Foundation | Anti-Poaching Charity \(iapf.org\)](https://www.iapf.org), consulté le 13 août 2023.

Site de la Convention de Ramsar, <https://rsis.ramsar.org>, consulté le 8 août 2023.

Site de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, [CMS | CMS](https://www.cms.int), consulté le 26 août 2023.

Site de la Convention sur la diversité biologique, [Text of the Convention \(cbd.int\)](https://www.cbd.int), consulté le 20 août 2023.

Site de la Liste rouge de l'UICN, [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées \(iucnredlist.org\)](https://www.iucnredlist.org), consultée le 23 août juillet.

Site de l'Organisation des Nations Unies, [Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm 1972 | Nations Unies](https://www.un.org), consulté le 28 août 2023.

Site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [Notre Union | IUCN](https://www.iucn.org), consulté le 26 août 2023.

Site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [Commissions d'experts | IUCN \(iucn.org\)](https://www.iucn.org), consulté le 26 août 2023.

Site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, [IUCN](https://www.iucn.org), consulté le 13 juillet 2023.

Site de l'UNESCO, [UNESCO Centre du patrimoine mondial](https://www.unesco.org), consulté le 15 août 2023.

Site de PAPACO, [PAPACO – Programme aires protégées d'Afrique et conservation de l'UICN](https://www.papaco.org), consulté le 28 août 2023.

Site de United Nations Climate Change, [Qu'est-ce que la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques? | CCNUCC \(unfccc.int\)](https://www.unfccc.int), consulté le 24 août 2023.

Site de WWF, [Sumatra, une île paradisiaque menacée | WWF France](https://www.wwf.org), consulté le 28 août 2023.

Site du gouvernement français, [Les décisions clés de la « COP 26 » contre le réchauffement climatique | gouvernement.fr](#), consulté le 28 août 2023.

Site du Kavango-Zambezi Transfrontier Conservation Area, [Home Page - English - Kavango Zambezi Transfrontier Park](#), consulté le 21 juillet 2023.

Site du Ministère français de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, [Protection intégrée : principes et définitions | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#), consultée le 29 août 2023.

Site du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, [Rhinocéros de Louis XV \(mnhn.fr\)](#), consulté le 31 août 2023.

Site du programme SWM, [Le Programme de gestion durable de la faune sauvage \(SWM Programme\) - SWM Programme \(swm-programme.info\)](#), consulté le 17 juin 2023.

Site du Zoo de Bâle, [Les lycaons du Botswana \(zoobasel.ch\)](#), consulté le 26 août 2023.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
LISTE DES ABRÉVIATIONS	6
INTRODUCTION	8
Section I : L'admission du principe d'extinction : un long processus historique.....	9
Section II : Des cinq premières extinctions de masse à l'Anthropocène : le passage d'un phénomène géologique cyclique à un bouleversement biologique d'origine humaine.....	10
Section III : Les premières réflexions sur les rapports entre l'Homme et la nature : aux origines de la notion de conservation.....	13
§1 Du catastrophisme de Marsh aux premières politiques environnementales aux États-Unis.	13
§2 Préservation contre conservation : réflexions sur la place de la nature et son rapport à l'humanité.....	16
§3 L'apparition de la problématique de la protection de la faune au XXe siècle, une vision encore utilitariste et des premières tentatives limitées (1900-1948.....	18
Section IV : Définitions et contextualisation de l'étude.....	24
PREMIERE PARTIE : DE LA NECESSITE D'UNE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT A UNE CONSERVATION INTERNATIONALE DE LA FAUNE	28
CHAPITRE 1 : La conservation de la faune, une problématique environnementale émergente à l'épreuve de la remise en cause et des failles du système international	28
Titre 1 : De l'utilitarisme à la reconnaissance de la valeur de la faune sauvage et d'une responsabilité humaine dans sa mise en danger, l'essor de la conservation sur la scène internationale	29
Section I : La conscientisation de l'importance de la sauvegarde des espèces face au productivisme humain, un changement de paradigme dans les relations de l'homme avec son environnement, favorisé par le contexte multilatéral de l'après-guerre.....	29

Section II : La tentative d'organisation d'une conservation internationale autour de la notion de développement durable.....	33
Titre 2 : La résurgence du principe de souveraineté étatique dans la sphère transnationale, entre opportunité et limite pour la conservation de la faune.....	38
Section I : L'ère post-Rio, la contestation des pays en développement d'une doctrine environnementale internationale en faveur du maintien des pays industrialisés comme maîtres du jeu international.....	38
Section II : La réaffirmation de l'État et de ses intérêts, retour sur un défi majeur aux possibilités inattendues pour la conservation.....	41
CHAPITRE 2 : Entre réorientation stratégique et diversification des acteurs engagés, la conservation de la faune comme exemple d'adaptation pour les problématiques environnementales internationales.....	45
Titre 1 : Vers une nouvelle gouvernance environnementale pour la conservation internationale ?.....	46
Section I : L'UICN comme institution centrale factuelle de la gouvernance internationale pour la conservation, l'accomplissement d'une organisation pivot entre les différents acteurs du système international.....	47
Section II : La nécessaire révision de la stratégie internationale pour la conservation.....	50
Titre 2 : La confirmation des ONG et des acteurs privés comme intervenants incontournables de la conservation de la faune.....	52
Section I : L'importance des parcs zoologiques dans la conservation <i>ex situ</i> des espèces sauvages.....	53
Section II : L'essor des ONG dans la mise en œuvre des programmes de coopération internationale pour la conservation.....	56
CONCLUSION PARTIELLE.....	59
DEUXIEME PARTIE : DE LA PROTECTION D'UN ECOSYSTEME EXCEPTIONNEL A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'EXEMPLE DE CONSERVATION DE LA FAUNE DU DELTA DE L'OKAVANGO.....	61
CHAPITRE 1 : La gestion de l'Okavango, un projet transfrontalier au cœur des programmes internationaux.....	61
Titre 1 : De la KAZA aux réserves naturelles, la gestion de la faune du delta de l'Okavango comme modèle pour la conservation internationale.....	61

Section I : État des lieux : le delta de l'Okavango, un espace naturel atypique et un sanctuaire pour la biodiversité.....	62
Section II : Le KAZA TFCA, une coopération interétatique aux enjeux complexes favorisée par des États comme le Botswana.....	64
Section III : L'inscription du delta de l'Okavango au patrimoine mondial de l'UNESCO, la concrétisation d'un projet de conservation encore inachevé.....	74
Titre 2 : La hausse du rôle des ONG dans la conservation internationale, l'exemple de Wild Entrust Africa au Botswana.....	80
Section I : Le programme SWM, une coopération internationale pour le développement durable et la conservation sous l'égide du FAO et de l'Union européenne.....	81
Section II : Entre diplomatie et partenariat pour la conservation de la faune dans le delta de l'Okavango, les relations du Botswana avec la France.....	83
Section III : L'implantation d'une ONG dans une communauté locale, le difficile équilibre de Wil Entrust Africa à Habu.....	85
CHAPITRE 2 : Agir pour l'Homme et son environnement, le programme Community Coexistence de Wild Entrust Africa.....	90
Titre 1 : Lutter contre la pauvreté et œuvrer pour la conservation, le programme Community Coexistence à Habu.....	90
Section I : Le projet <i>Herding 4 Health</i> , une tentative d'adaptation d'un élevage traditionnel aux problématiques sociales et environnementales à Habu.....	90
Section II : Entre lutte contre le braconnage et réduction des conflits Homme-faune, la conservation dans le programme <i>Community Coexistence</i>	96
Section III : La conservation, grande oubliée du programme Community Coexistence ?.....	101
Titre 2 : De la recherche scientifique à la sensibilisation du public, transmettre les enjeux de la conservation (exemple des programmes Botswana Predators Conservation et Coaching Conservation)	104
Section I : La recherche comme moteur de la conservation, l'exemple du programme Botswana Predator Conservation	105
Section II : La nécessité de transmettre les enjeux de la conservation, le programme <i>Coaching Conservation</i> et la sensibilisation d'un public d'enfants aux problématiques environnementales.....	111
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	114
ANNEXES.....	117
ANNEXES PHOTOGRAPHIQUES.....	121

I. La faune du Delta de l'Okavango.....	121
II. Le programme Community Co-Existence à Habu.....	126
A) Le projet Herding 4 Health.....	126
B) La surveillance de la faune.....	130
C) Les jardins communautaires.....	133
BIBLIOGRAPHIE.....	135
SITOGRAFIE.....	143
TABLE DES MATIERES.....	145